



CESEC magazine

N°6 • Août 2019

Magazine trimestriel du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel

Gratuit



Mariage, succession, filiation, minorité,

Le Ceseec donne son avis sur des projets de loi après saisine du Président de la République



Le Conseil économique et social
(1986 - 1998)



Loi sur la famille
«Le Ceseec a permis au Gouvernement de réajuster certaines dispositions des projets...»



«Les Cahiers du Ceseec»
Le document scientifique qui fixe le bilan à mi-parcours de la 11^e mandature du Ceseec



3^e réunion du Bureau de l'Ucesa
L'Ucesa évalue sa feuille de route à Abidjan



CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL



disponible sur le site web du CESEC
www.lecesec.ci

Rapports et études
du Conseil Economique Social Environnemental
et Culturel de la République de Côte d'Ivoire

2016 - 2018



Par Félicien **YEDE N'GUESSAN**
Conseiller Technique

LE POUVOIR D'ÊTRE UTILE

Mis en place au lendemain de l'indépendance de la Côte d'Ivoire, le Conseil économique et social avait été conçu comme un véritable fer de lance au service du développement économique fraîchement amorcé. Et malgré ses années de léthargie associée à des doutes parfois mal fondés sur son utilité, **le désir de redynamisation de cette institution reste aujourd'hui encore un symbole vivant du souci de l'Exécutif d'en faire un partenaire fiable à divers égards.**

Ceci explique en grande partie les engagements du Gouvernement à préserver, mais mieux, à renforcer les acquis du CESEC dont les prérogatives ne demandaient qu'à être redéployées pour mieux s'adapter aux attentes nouvelles des populations. À cet égard, **la récente saisine de l'Institution par les Pouvoirs publics sur quatre importants projets de lois relatives à la famille sonne comme une marque de confiance à elle renouvelée.**

En sollicitant l'Avis du Conseil économique sur des sujets d'une telle portée sociale et culturelle, le Président de la République, Son Excellence Monsieur **Alassane OUATTARA et le Gouvernement viennent en effet de signer le grand retour à une démarche institutionnelle qui confère au CESEC toute sa légitimité**, et dont elle a dû se passer durant la période des crises sociopolitiques ivoiriennes de ces dernières années.

Perçue sous cet angle, **la remise en selle de notre Assemblée consultative est à saluer.** Dans la mesure où elle **n'est pas le fruit d'un hasard survenu au détour d'une décision conjoncturelle, mais la suite logique d'une vision pragmatique que le Chef de l'État nourrit depuis bien des années à l'égard des Institutions de la République.** Ce qui aura permis au Conseil économique et social de voir, en novembre 2016, ses compétences élargies à l'environnement et la culture.

Mais c'est surtout la preuve de l'utilité recherchée pour l'Institution, dans une société ivoirienne de plus en plus complexe qui doit désormais faire face aux nombreux défis et enjeux multiformes du monde nouveau en perpétuelles mutations.

Dans un tel contexte chargé d'exigences diverses, **la certification de la crédibilité implique un certain nombre de conditions à remplir.** Le CESEC, dans son rôle d'appui technique aux Décideurs, doit donc, avant tout, accroître son niveau de performance pour garantir son efficacité dans la mise en œuvre des recommandations issues de ses réflexions. Sur ce plan, l'Institution, tout au long de son histoire, n'a pas manqué d'arguments pour convaincre de la pertinence de ses Avis. Des Avis qu'il a rendus soit par saisine ou proposés par auto-saisine, et qui auront impacté positivement la vie économique et sociale de notre pays. En témoigne le catalogue impressionnant d'Etudes et de Travaux, anciens et récents, de qualité insoupçonnable, dont beaucoup constituent peut-être encore des sources de réponses à certaines grandes questions, même les plus actuelles de notre société.

Cependant, pour le CESEC, une grande interrogation demeure aujourd'hui qui réside dans **sa capacité à traduire la chaîne des valeurs de légitimité et de crédibilité institutionnellement établies, en valeur d'utilité avec en point de mire, sa légitimité sociale** auprès des populations, ses cibles finales.

En ce sens, si l'exemple du **Cese** de France dont la saisine élargie depuis quelques années à l'initiative populaire, n'est pas immédiatement applicable au **CESEC**, il peut être une option pour le futur. Pourvu que le processus en cours pour le renforcement de la notoriété de la Chambre consultative ivoirienne se poursuive sans doute avec plus de vigueur. Et cela **requiert, en perspective, la réédition périodique d'opérations de mesure comme l'enquête d'opinion commanditée en 2016 par le Président Charles Koffi Diby, et dont les résultats ont conduit à**

[suite page 4](#) →

l'élaboration d'un Plan Stratégique de Développement (PSD 2016-2020). Décliné en cinq grands axes, ce Document de travail a en effet permis d'ouvrir plusieurs chantiers. Au nombre de ceux-ci, le repositionnement réussi du CESEC au plan national et international ; la publication de l'organe d'informations « CESEC Magazine » ; l'édition à des fins didactiques de « Les Cahiers du CESEC », l'autre support d'informations, dédié aux études et travaux des Conseillers économiques..., sont autant de moyens qu'il faut continuer à déployer pour

accroître progressivement l'audience de l'Institution. En définitive, ce dont il est question pour le Conseil économique, social, environnemental et culturel de Côte d'Ivoire c'est **de se rapprocher davantage des populations, en leur fournissant toutes les clefs de connaissance, de compréhension et d'appropriation** de ses réalités institutionnelles, techniques, professionnelles, humaines..., **toutes choses qui constituent les fondements de son pouvoir, le pouvoir d'être incontestablement utile à la Société** ■

Lisez

CESEC magazine

Le Magazine trimestriel du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel



SOMMAIRE

AOÛT 2019

■ **Au fil des ans** page 6 à 22

Le Conseil économique et social (1986-1998).

■ **L'invité de la rédaction** page 24 à 27

Sansan KAMBILÉ, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme

Mariage, succession, filiation, minorité

"Le Ceseq a permis au Gouvernement de réajuster certaines dispositions des projets de loi..."

■ **Gros plan** page 29 à 30

- Les Cahiers du CESEC

Le document scientifique qui fixe le bilan à mi-parcours de la 11^e mandature (2016-2020) du CESEC.

■ **Le CESEC au travail** page 31 à 57

• **À l'échelle nationale**

- Loi sur la famille

Le ceseq donne son avis sur quatre (4) projets après saisine du Président de la République.

- Les grandes étapes de la politique familiale de la Côte d'Ivoire moderne (1960-2019).

- Perspectives 2040

Le CESEC s'instruit des enjeux de l'étude nationale prospective "**Côte d'Ivoire 2040**".

• **À l'international**

- L'UCESA évalue sa feuille de route à Abidjan.

- Processus historique du développement de l'UCESA, Des origines à nos jours.

- Interview : Le Président Boukassoum HAÏDARA à cœur ouvert

"L'UCESA (...) veut participer amplement aux efforts d'intégration africaine en partageant avec les Etats membres de l'UA".

- Le CESEC au sommet de son repositionnement international.

■ **Le CESEC en images** page 59 à 66

■ **Conseillers à la page** page 67 à 71

Biographie de dix conseillers économiques.

■ **Idées fortes** page 72 à 73

■ **Les leçons du savoir-vivre** page 74

Le savoir-vivre dans le ménage.

■ **Ils ont dit** page 75 à 90

• **Discours à la plénière d'examen et d'adoption de l'Avis sur des Projets de loi sur la famille :**

- du Président du CESEC

- du Ministre Sansan KAMBILÉ.

• **Discours à l'occasion de la troisième réunion du Bureau de l'UCESA à Abidjan :**

- du Président du CESEC, Charles Koffi DIBY

- du Ministre Gilbert Kafana KONÉ

- du Président de l'UCESA, Dr Boukassoum HAÏDARA

- Communiqué final à l'issue de la réunion du Bureau de l'UCESA.



DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Félicien Yede Nguessan

REDACTEUR EN CHEF

Nadege Yeo Guessan

REDACTEUR EN CHEF ADJOINT

Casimir Kouakou Angoh

SECRETAIRE DE REDACTION

Pascaline Koffi Ahuie

SECRETAIRE ADJOINT DE REDACTION

Jean Marc Nyncemon

REDACTEURS

Adolphe Kouamé Brou

Aimé Désiré Nguetta

Stéphanie Yebi

Yobouet Djeh Pyco

Edith Bédié

Koulotioloma Coulibaly

Zoro Bi Bah Jeannot

Martial Langui

Alain Menan

Kouamé Yao Bernard

PHOTOGRAPHIE

Parfait Koffi Konan

Philomène Della

ARCHIVES

Eric Asseman Aka

INFOGRAPHIE

Creatis Studio

IMPRESSION :

Creatis Studio

TIRAGE :

2 500 exemplaires

YOBUET Djeh Pyco, Chargé de Commissions

Le Conseil Économique et Social (1986-1998)

La sixième mandature du Conseil économique et social de Côte d'Ivoire, a débuté le 11 février 1986, avec la désignation, par Décret N°86-107 du Président de la République, Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, des membres de

l'Assemblée consultative parmi lesquels Philippe Grégoire YACÉ qui présidera aux destinées de cette institution jusqu'en 1998 ■



Le Président Philippe Grégoire YACÉ et le Ministre d'Etat Mathieu EKRA représentant le Président de la République (rentrée solennelle 1986)

Biographie du Président de la sixième mandature du CES

Philippe Grégoire YACÉ Président du Conseil Économique et Social (1986-1998)



Philippe Grégoire YACÉ fut l'une des figures emblématiques de la Côte d'Ivoire et du PDCI (Parti Démocratique de Côte d'Ivoire).

Intellectuel, homme politique, enseignant, né à Jacquerville le 23 janvier 1920, il fait partie des grands noms de la politique ivoirienne appelés communément « éléphants » de la classe politique. Il est aussi un des fondateurs de la République de Côte d'Ivoire.

Diplômé de l'École normale supérieure William Ponty de Dakar, au Sénégal, il est enrôlé, dès la fin de ses études,

dans le Bataillon des soldats de l'AOF (Afrique Occidentale Française).

Ancien combattant, fait Officier du Mérite combattant (Rhin et Danube) et Médaille de la France Libre, il revient au pays où il fonde le Syndicat National des Enseignants (SYNE) dans la lignée du Syndicat Agricole Africain (SAA).

L'ancien Président du Conseil économique et social, par son charisme exceptionnel, aura marqué la Côte d'Ivoire moderne. Compagnon de première heure et ami fidèle de Félix Houphouët-Boigny, il s'est battu pour l'émancipation et la dignité du peuple africain et a joué un rôle important dans la consolidation de la Nation ivoirienne.

Chef spirituel des peuples des 3A (Aladian, Aezis, Akouris), membre du Comité des Sages, Président de l'Assemblée constituante (1959-1960), Député et Président de l'Assemblée Nationale (1960-1980), Président du Conseil économique et social (1986-1998), Monsieur Philippe Yacé a été Secrétaire Général du PDCI de 1965 à 1980.

En 1968, il devient Président de la Communauté Économique Européenne et des États Africains et Malgaches (CEE-EAMA) et en 1978, Président de l'Association International des Parlementaires Français (AIPF).

Philippe Grégoire YACÉ était un homme admiré des ivoiriens pour son éloquence, son dévouement, sa rigueur, son sens élevé du devoir et du combat, sa promptitude à régler les problèmes, en appui au Président Houphouët-Boigny.

On garde de lui l'image d'un orateur dévoué et disponible pour la Côte d'Ivoire.

Il est Grand-Croix de l'ordre national de la République de Côte d'Ivoire, Croix du Combattant de la Guerre 39-45 et de la légion d'honneur française

Il meurt le 29 novembre 1998 à l'âge de 78 ans ■

YBOUET Djeh Pyco, Chargé de Commissions

Les membres du Conseil économique et social

La sixième mandature du Conseil économique et social de Côte d'Ivoire, sous la présidence de Philippe Grégoire YACÉ, était composée de cent-vingt (120) membres dont quatorze (14) femmes.

Qui sont-ils ?



ABOUANOU Kouamé Félix

Né le 8 décembre 1937 à Kouassikro (M'Bahiakro), Membre de la Commission des Affaires Économiques et Financières, Diplômé de l'École Supérieure de Commerce (section Commerce International et Affaires Économiques et Financières), Administrateur de Société.



AKA-ANGHUI Joseph

Né le 15 novembre 1930 à Abradine (Département d'Abengourou), Membre de la Commission des Affaires Économiques et Financières, Ingénieur Agronome, Administrateur, Président-Directeur Général du groupe BLOHORN.



ADJO Aka Raymond

Né le 23 janvier 1935 à Abidjan, Membre de la Commission des Affaires Sociales et Culturelles, Architecte D.E .S.A., Directeur de Société.



ALLOH Jérôme

Né le 18 juin 1915, à Monga, Sous-Préfecture d'Alépé (Département d'Abidjan), Membre de la Commission des Affaires Agricoles et Domaniales, Inspecteur de l'Enseignement Primaire, Hôtelier, Maire d'Alépé.



AGUI Miezzan Blaise

Né le 1^{er} janvier, 1935 à Abidjan, Membre de la Commission des Affaires Économiques et Financières, Licencié en Droit Public, Diplômé de Sciences Politiques, Administrateur Civil, Inspecteur des Affaires Administratives.



AMANI Golly François

Né en 1934 à Kouadio-Assékro (Sakassou), Membre de la Commission des Affaires Économiques et Financières, Diplômé de l'École Nationale des Impôts de Paris, Doctorat d'État en Droit, Directeur Général des Impôts.



AKA Albert

Né le 25 mai 1925 à Grand-Bassam, Membre de la Commission des Affaires Économiques et Financières, Ingénieur des Travaux Topographiques, Directeur Général de la Société des Transports Urbains (SOTRA).



AMETHIER Jean-Baptiste

Né le 22 octobre 1925 à Bonoua (Département d'Abidjan), Membre de la Commission des Affaires Économiques et Financières, Diplômé de l'Institut d'Économie de Poitiers, Diplômé de l'I.H.O.M. de Paris de l'E.M.I., Docteur en Économie du Développement, Directeur Général de la Société Africaine de Plantations d'Hévéas (S.A.P.H.), Maire de Bonoua.



AMICHIA René

Né le 18 septembre 1931, à Sassandra (Département de Sassandra), Secrétaire du Bureau du Conseil Économique et Social, Membre de la Commission des Affaires Sociales et Culturelles, Diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Nantes, Diplômé du Centre d'Études Financières, Économiques et Bancaires de Paris, Diplômé de la Société de Comptabilité de France (S.C.F.), Directeur Général du Crédit de la Côte d'Ivoire, Maire de Tiassalé.



ANZOUAN-Kacou Innocent

Né le 19 septembre 1932 à Moossou (Grand-Bassam), Membre de la Commission des Affaires Économiques et Financières, Licencié en Droit, Diplômé de l'I.H.O.M., de l'I.D.E., Diplômé de la Faculté Internationale pour l'Enseignement du Droit Comparé, Administrateur des Services Financiers, Maire de Grand-Bassam (1980-1985).



ANAKY Koffi Fofié Lucien

Né le 18 octobre 1935, à Kouassi-Datékro (Département de Bondoukou), Secrétaire du Bureau du Conseil Économique et Social, Membre de la Commission des Affaires Économiques et Financières, Diplômé de l'Institut des Cadres Supérieurs de l'Administration des Entreprises, Administrateur de Société.



APHING-Kouassi Jean

Né le 20 mai 1941 à Abidjan, Membre de la Commission des Affaires Agricoles et Domaniales, Diplômé de l'École Nationale des Impôts de Paris, Licencié ès Sciences Économiques, Administrateur des Services Financiers, Directeur des Domaines et de la Conservation Foncière, Membre du Comité Exécutif du Stade.



ANGOUAN KOFFI Maurice

Né le 25 novembre 1936, à Fotokouamékro (Département de Sakassou), Membre de la Commission des Affaires Économiques et Financières, Diplômé de l'École Nationale des Douanes de Neuilly (Paris), Diplômé d'Études Techniques d'inspecteur des Douanes, Diplôme d'aptitude aux Emplois Supérieurs de Direction et de Contrôle (Douanes Françaises), Administrateur des Services Financiers, Directeur Général des Douanes.



AYÉ Jean-Pierre

Né le 1^{er} août 1946, à Adjamé-Abidjan, Membre de la Commission des Affaires Sociales et Culturelles, Licencié ès Lettres, DEA des Sciences et Techniques de la Communication, Journaliste, Grand Reporter à Fraternité-Matin, Conseiller Municipal de Sassandra, Président de l'Union des Journalistes Sportifs de Côte d'Ivoire (UNAPRESCI).



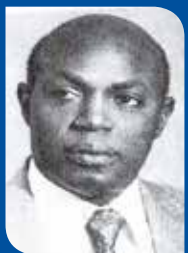
Mme Anoma Gladys

Née le 28 mars 1930 à Grand-Bassam, Vice-Présidente du Conseil Économique et Social, Membre de la Commission des Affaires Sociales et Culturelles, Doctorat d'État Sciences Naturelles, Professeur de Sciences (Botanique), Université Nationale d'Abidjan.



AVI Joseph

Né en 1934, à Tiagba (Sous-Préfecture de Jacqueline), Membre de la Commission des Affaires Sociales et Culturelles, Diplômé d'Études Musicales de l'I.N.A. et de l'E.N.S., CAPES à l'E.N.S., Professeur, Chef du Département de Musique à l'École Nationale Supérieure d'Abidjan.



ANOMA Joseph-Edmond

Né le 15 décembre 1924 à Aboisso, Membre de la Commission des Affaires Agricoles et Domaniales, Directeur-Fondateur de ENICRETEIL.



ATTIA Yao Roger

Né en 1936 à Bouaké, Membre de la Commission des Affaires Sociales et Culturelles, Agrégé de Médecine, Professeur en Hépatogastro-Entérologie à la Faculté de Médecine d'Abidjan, Chef de Service de Médecine C.H.U. Cocody.



BAHI Zahiri Ma

Né le 1er juillet 1935 à Daloa, Membre de la Commission des Affaires Économiques et Financières, Ingénieur en Électronique Appliquée, Ingénieur Civil de l'Aviation, Représentant de l'Agence pour la Sécurité de Navigation Aérienne (ASECNA), Adjoint au Maire de Daloa.



BÉDA Yao Bernard

Né le 19 mars 1935 à Bouaké, Vice-Président du Conseil Economique et Social, Membre de la Commission des Affaires Sociales et Culturelles, Agrégé de Médecine, Professeur Titulaire de la Chaire de Médecine Interne à la Faculté de Médecine d'Abidjan, Médecin-Chef du Service de Médecine Interne du C.H.U. de Treichville.



BAI Tapé Laurent

Né le 23 février 1927 à Daloa, Membre de la Commission des Affaires Sociales et Culturelles, Diplômé du Centre de Formation des Cadres de l'Union Monétaire Ouest Africain (U.M.O.A.), Agent Comptable de la C.N. P.S. et du Port Autonome d'Abidjan (P.A.A.), Secrétaire Général National de l'UNAPEECI.



BI-Zamblé Alphonse

Né le 26 janvier 1914 à Dianfla (Département de Bouaflé), Membre de la Commission des Affaires Agricoles et Domaniales, Diplômé de l'École Primaire Supérieure de Bingerville, Ancien Agent des P.T.T., Maire de Bouaflé (1980-1985).



BALLOU Kanga

Né le 17 août 1947, à Daoukro, Secrétaire du Bureau du Conseil Économique et Social, Membre de la Commission des Affaires Agricoles et Domaniales, Licencié ès Sciences Économiques, Diplômé d'Études Supérieures Commerciales, Administratives et Financières, Master of Business Administration, Promoteur Industriel, Président de l'Union Ivoirienne des Annonceurs (UNIDA).



Mme BOCOUM Marie-Christine

Née le 14 mai 1948, à Grand-Bassam, Membre de la Commission des Affaires Agricoles et Domaniales, Licenciée en Droit Prive, Diplômée de l'Institut Supérieur du Commerce Extérieur de Paris, Administrateur des Services Financiers, Membre de l'Association des Femmes Juristes.



BANNY Konan Charles

Né le 11 novembre 1942 à Divo, Membre de la Commission des Affaires Économiques et Financières, Diplômé d'Études Supérieures de Sciences Economiques et Commerciales, Conseiller Municipal de la Commune de Yamoussoukro, Directeur National de la B.C.E.A.O.-Abidjan.



Mme BONI-CLAVERIE Danièle

Née le 3 juin 1942 à Conakry (Guinée), Membre de la Commission des Affaires Agricoles et Domaniales, Diplômée de l'École de Journalisme C.F.J., Journaliste, Vice-Présidente de l'Association Coréo-Ivoirienne, Directrice Centrale de la Télévision.



BASQUE Edmond

Né le 16 juin 1929 à Ouagadougou (Burkina Faso), Membre de la Commission des Affaires Économiques et Financières, Diplômé de l'I.H.O.M. de Paris, Administrateur Civil Principal, Directeur Général de la Loterie Nationale de Côte d'Ivoire (LONACI), Maire du Plateau.



BORG Charles

Né le 4 avril 1911, à Philippeville (Algérie), Membre de la Commission des Affaires Agricoles et Domaniales, Officier en retraite, Directeur de Société.



BROU Gustave

Né le 3 octobre 1929 à Aboisso, Questeur du Conseil Economique et Social, Membre de la Commission des Affaires Économiques et Financières, Diplômé de l'École Primaire Supérieure de Bingerville, Directeur-Fondateur de PANIVOIRE, Administrateur de Sociétés.



COULIBALY TIÉMOKO Yadé

Né le 21 juin 1940, à Sinématiali (Département de Korhogo), Membre de la Commission des Affaires Économiques et Financières, Diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales (H.E.C.), Président-Directeur-Général de la Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire (S.G. B.C.I.).



Mme CHAPMAN Jeanne

Née le 23 octobre 1923 à Bingerville, Membre de la Commission des Affaires Économiques et Financières, Diplômée de l'École Normale des Jeunes Filles de Rufisque, Institutrice en retraite.



Mme DAVID N'GUESSAN Marguerite

Née le 26 mars 1927 à Tiébissou (Bouaké), Membre de la Commission des Affaires Agricoles et Domaniales, Monitrice d'Enseignement Ménager.



CISSÉ Sakhir Amadou

Né le 18 mai 1912 à Dakar, Membre de la Commission des Affaires Sociales et Culturelles, Diplômé de l'École Normale de William-Ponty, Entrepreneur, Directeur de Société.



DEGNJ ÉGNI Clovis

Né en 1939, à Braffedon (Grand-Lahou), Membre de la Commission des Affaires Sociales et Culturelles, Licencié d'Enseignement, Certificat de Botanique et d'Ecologie, Professeur.



COULIBALY Daouda

Né le 16 juin 1926 à Korhogo, Membre de la Commission des Affaires Agricoles et Domaniales, Diplômé de l'Institut des Hautes Etudes d'Outre-Mer de Paris, Administrateur Civil de Classe Exceptionnelle, Maire de Korhogo.



DAGO AKRIBI Augustin

Né le 19 octobre 1936 à Divo, Membre de la Commission des Affaires Sociales et Culturelles, Agrégé de Médecine, Spécialiste : Anatomie Pathologie, Chef de Travaux à la Faculté de Médecine, Médecin-Chef de Service du Laboratoire d'Anatomie Pathologique du C.H.U. de Treichville, Membre du Conseil Municipal de Divo.



COULIBALY Ibrahima

Né en 1924 à Bondoukou, Membre de la Commission des Affaires Sociales et Culturelles, Diplômé de l'École Professionnelle Clozel, Agent de la Régie Abidjan Niger (R.A.N.) en retraite, Adjoint au Maire du Plateau.



DAUBREY Auguste

Né le 1^{er} janvier 1930 à Tokro (Sassandra), Vice-Président du Conseil Economique et Social, Membre de la Commission des Affaires Économiques et Financières, Ingénieur Agronome, Président Directeur Général de la Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale en Côte d'Ivoire (B.I.A.O.CI).



COULIBALY Sékou

Né le 23 mars 1927 à Odienné, Membre de la Commission des Affaires Agricoles et Domaniales, Diplômé de l'École Spéciale des Travaux Publics de Paris, Ingénieur Géomètre, Secrétaire Général Adjoint de l'Association des Ingénieurs et Techniciens Africains de Côte d'Ivoire (A.I.T.A.C. I.), Directeur de Société.



DELAFOSSE Maurice

Né le 22 décembre 1932 à Grand-Bassam, Secrétaire du Bureau du Conseil Économique et Social, Membre de la Commission des Affaires Économiques et Financières, Agent Commercial, Secrétaire Général de la Chambre de Commerce



DEMBÉLÉ Yaya

Né en 1946, à Kouto (Boundiali), Secrétaire du Bureau du Conseil Économique et Social, Membre de la Commission des Affaires Sociales et Culturelles, Licencié en Droit, Diplômé du Cycle Supérieur de l'Ecole Nationale d'Administration, Directeur Général de l'Office Ivoirien des Chargeurs, Conseiller Municipal de Kouto.



DIOP Ousmane

Né le 19 septembre 1936 à Impérial (Grand-Bassam), Membre de la Commission des Affaires Sociales et Culturelles, Diplômé du Journalisme et de l'Éducation des Adultes et des Groupes Sociaux de l'Université de Moscou, Chargé de Mission au Cabinet du Président de la République, Conseiller Municipal de Toumodi.



DETOH KOUASSI Alexis

Né le 23 mars 1942, à Béoumi (Département de Béoumi), Rapporteur Général de la Commission des Affaires Agricoles et Domaniales, Ingénieur Agronome, Ancien Directeur Général de la C.I.D.T., Directeur de Société.



DOMORAUD DEPRI Antoine

Né en 1925, à Logobia (Gagnoa), Membre de la Commission des Affaires Agricoles et Domaniales, Directeur-Fondateur du Collège Privé Domoraud de Gagnoa, Membre du Conseil de l'Ordre National de Côte d'Ivoire.



DIARRA Seydou

Né le 23 novembre 1933 à Katiola, Vice-Président de la Commission des Affaires Agricoles et Domaniales, Ingénieur Agronome, Ambassadeur, Président-Directeur-Général de la Société Africaine de Cacao (SACO), Chocolaterie-Confiserie de Côte d'Ivoire, Membre du Club de Dakar.



DOUMRIA Abou

Né le 8 septembre 1935 à Bouaké, Président de la Commission des Affaires Économiques et Financières, Licencié en Droit, Diplômé de l'Ecole Nationale des Impôts de Paris, Ancien Directeur Général de la Société Ivoirienne de Banque (S.I.B.), Président du Conseil d'Administration de la S. I. B., Administrateur de Sociétés.



DIBY Alphonse

Né le 15 juillet 1936, à Oumé (Département d'Oumé), Rapporteur Général de la Commission des Affaires Économiques et Financières, Licencié en Droit, Diplômé de l'I.H.O.M. de Paris, Ancien Directeur Général de la Banque Ivoirienne de Développement Industriel (B.I.D.I.), Directeur de société



DRIGBA Vincent

Né en 1947 à Tiégba, Sous-Préfecture de Guitry, (Département de Divo), Rapporteur Général Adjoint de la Commission des Affaires Sociales et Culturelles, C.A.P. (Français) Lycées et Collèges, Professeur Détaché : Commission Nationale Ivoirienne pour l'UNESCO.



DIOMANDÉ Vassé

Né le 3 décembre 1940 à Man, Membre de la Commission des Affaires Agricoles et Domaniales, Urbaniste, Inspecteur technique au Ministère de la Construction et de l'Urbanisme.



DRUIDÉ Robert

Né le 7 août 1941, à Lobia, Membre de la Commission des Affaires Économiques et Financières, Ingénieur Electromécanicien, Sous-Directeur, Chargé de la Production Hydroélectrique à l'E.E.C.I.



DILOULO Edmond

Né le 23 mai 1920 à Abidjan, Membre de la Commission des Affaires Agricoles et Domaniales, Ingénieur des T.P. en retraite, Directeur de Société.



ÉHOLIÉ ASSAMOÏ Michel

Né le 15 janvier 1935, à Grand-Lahou, Membre de la Commission des Affaires Sociales et Culturelles, Licencié en Droit, Directeur de Société.



EKRA VANGHA Georges

Né le 17 novembre 1943 à Abidjan, Membre de la Commission des Affaires Agricoles et Domaniales, Ingénieur Agronome, Diplômé du Centre d'Etudes Financières, Économiques et Bancaires de Paris, Président-Directeur-Général de la Nouvelle SIACA, Conseiller Municipal de Bonoua, Président de l'Association pour la Promotion des Fruits Exportables de Côte d'Ivoire (PROCOMFRUIT).



GBIZIE Mathias

Né le 18 mai 1943 à Gagnoa, Rapporteur Général Adjoint de la Commission des Affaires Économiques et Financières, Licencié en Droit Privé, Diplômé d'Études Supérieures D.E.S. Sciences Politiques et de Droit Privé (option Sciences Maritimes), Conseiller des Affaires Étrangères, Président du Conseil d'Administration du Crédit de la Côte d'Ivoire (CCI).



ETTÉ Edouard

Né le 9 octobre 1939, à Jacquville, Membre de la Commission des Affaires Économiques et Financières, Diplômé de l'École Supérieure de Commerce du Havre, Directeur Général SHELL-Côte d'Ivoire, Conseiller Municipal de Jacquville, Président du Groupement Professionnel des Pétroliers.



Mme GOGOUA Alexise

Née le 17 juillet 1938 à Issia, Secrétaire du Bureau du Conseil Économique et Social, Membre de la Commission des Affaires Sociales et Culturelles, Secrétaire Particulière et Chef du Secrétariat du Secrétaire Général du Gouvernement, Membre du Conseil Municipal du Plateau.



FANNY Amadou

Né le 17 mai 1944 à Taï (Département de Guiglo), Membre de la Commission des Affaires Agricoles et Domaniales, Docteur Vétérinaire, Chargé de Cours et de Clinique à l'École d'Élevage de Bingerville.



IPAUD LAGO Pierre-Michel

Né en 1938 à Liga (Département d'Issia), Membre de la Commission des Affaires Agricoles et Domaniales, Licencié en Droit Public, Diplômé du Cycle Supérieur de l'École Nationale d'Administration (E.N.A.), Administrateur Civil Principal de Classe Exceptionnelle, Directeur de l'Administration Territoriale, Secrétaire Général Adjoint de l'Association Ivoirienne des Juristes.



FLÉ Benoît

Né le 15 mars 1940 à Tiéiné, Sous-Préfecture de Bangolo (Département de Man), Membre de la Commission des Affaires Économiques et Financières, Licencié ès Sciences Économiques, D.E.S. de Sciences Économiques, Diplômé de l'Institut de Gestion et d'Administration des Entreprises (Poitiers), Administrateur Principal des Services Financiers, Inspecteur Général du Ministère du Commerce.



KACOU Roger-Albéric

Né le 15 mai 1953 à Abidjan, Membre de la Commission des Affaires Sociales et Culturelles, Licencié ès Sciences Économiques, Maîtrise de Sciences Économiques, Master of Professional Studies Cornell-University (USA), Directeur Général du Golf Hôtel - Abidjan.



GAUDET André

Né en 1944, à Sassatro (Département de Divo), Membre de la Commission des Affaires Sociales et Culturelles, Docteur en Médecine, Médecin à l'E.E.C.I.



KARAMOKO Abdoul Karim

Né le 16 février 1946 à Mankono (Département de Mankono), Membre de la Commission des Affaires Agricoles et Domaniales, Maîtrise en Droit (option Carrières Publiques), Journaliste, Chargé de Relation Publique, Direction de la Distribution, Service Commercial à l'E.E.C.I.



GAUZE Antoine

Né en 1908 à Boboua (Département de Daloa),
Membre de la Commission des Affaires Agricoles et Domaniales,
Inspecteur Divisionnaire de la Régie Abidjan-Niger (R.A.N.) en retraite



Mme KOUACOU Henriette

Née le 31 mai 1927 à Grand-Bassam,
Secrétaire du Bureau du Conseil Economique et Social, Membre de la Commission des Affaires Sociales et Culturelles, Diplômée de l'Ecole Normale de Rufisque, Institutrice Principale de Classe Exceptionnelle, Commerçante.



KÉBÉ Memel Jean-Baptiste

Né le 3 mars 1933 à Orbaf, Sous-Préfecture de Dabou,
Membre de la Commission des Affaires Sociales et Culturelles,
Agrégé d' Anatomie avec option Chirurgie Générale, Professeur Titulaire et Chef du Laboratoire d'Anatomie à la Faculté de Médecine, Chef de Service de la Clinique Chirurgicale C.H.U. de Treichville.



KOUADIO KOUAKOU Martin

Né en 1924 à Yamoussoukro,
Vice-Président du Conseil Economique et Social, Membre de la Commission des Affaires Sociales et Culturelles,
Inspecteur de l'Enseignement du Premier Degré.



KONAN Fernand

Né en 1934 à Bouaké,
Membre de la Commission des Affaires Sociales et Culturelles, Ingénieur des Travaux Géographiques, Inspecteur Technique des Travaux Publics, Adjoint au Maire de Yamoussoukro.



KOUADIO TIACOH Gabriel

Né le 15 février 1916 à Toumodi (Département de Bouaké),
Membre de la Commission des Affaires Agricoles et Domaniales,
Docteur en Médecine, Médecin Privé



KONAN KOUASSI Lambert

Né en 1930 à Kouakro (Département de Bouaké),
Vice-Président de la Commission des Affaires Économiques et Financières, Ingénieur Diplômé de l'École de l'Électricité Industrielle de Paris, Directeur Général de l'Énergie Électrique de Côte d'Ivoire (E.E.C.I.),
Président de la Chambre d'industrie de Côte d'Ivoire, Administrateur de Sociétés.



KOUAME KOFFI Léandre

Né le 17 mars 1940. à Toumodi (Département de Bouaké),
Membre de la Commission des Affaires Economiques et Financières,
Licencié ès Sciences Économiques, Diplômé d'Études Supérieures de Sciences Économiques,
Docteur ès Sciences Économiques, Responsable des Études Économiques et Financières au Ministère de l'Économie et des Finances.



KONIAN KODJO Félicien

Né le 10 août 1918 à Akpessèkro (Yamoussoukro),
Vice-Président du Conseil Économique et Social, Membre de la Commission des Affaires Agricoles et Domaniales,
Diplômé de l'École de Médecine et de Pharmacie Dakar, Maire de Divo,
Président de la Commission Consultative des Marchés de l'État, Président de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (C.N.P.S.),
Membre du Conseil de l'Ordre National de Côte d'Ivoire.



KOUAMÉ N'GUESSAN Antoine

Né en 1918 à Suikro, Sous-Préfecture de Tiébissou (Département de Bouaké),
Membre de la Commission des Affaires Agricoles et Domaniales,
Ingénieur des Productions Animales et Végétales en retraite.



KOUASSI KOUADIO Louis

Né le 25 août 1935 à Grand-Bassam, Membre de la Commission des Affaires Économiques et Financières, Licencié en Sciences Économiques, Diplômé de l'I.H.O.M. de Paris, Administrateur-Directeur Général des Grands Moulins d'Abidjan.



MEL Théodore

Né le 10 juillet 1952, à Abidjan, Membre de la Commission des Affaires Sociales et Culturelles, Licencié ès Sciences Économiques, Diplômé d'Études Supérieures de Marketing, Conseil en Développement.



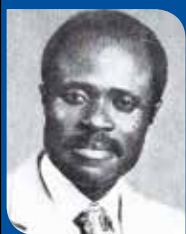
LATTIER Etienne

Né en 1901 à Grand-Lahou, Membre de la Commission des Affaires Sociales et Culturelles, Médecin de Classe Exceptionnelle en retraite.



Mme MÉLÈDJE Catherine

Née le 12 mars 1938, à Dabou, Membre de la Commission des Affaires Sociales et Culturelles, Diplômée de l'Institut d'Administration Scolaire et Universitaire de Paris, Attaché Administratif, Intendante au Lycée de Jeunes Filles de Yamoussoukro.



LAUBHOUET René-Eugène

Né le 12 novembre 1930 à Yocoboué (Sous-Préfecture de Guitry), Membre de la Commission des Affaires Agricoles et Domaniales, Diplômé de l'I.H.O.M., Administrateur Civil, Conseiller Technique à la Société pour le Développement des Plantations Forestières SODEFOR, Directeur de Société.



MIREMONT Auguste

Né le 13 novembre 1941, à Grand-Bassam (Département d'Abidjan), Membre de la Commission des Affaires Sociales et Culturelles, Diplômé de l'École Supérieure de Journalisme (Lille), Journaliste, Directeur des Rédactions de Fraternité-Matin, Maire de la Commune de Zouan-Houin.



Mme LEROUX Simone

Née le 28 octobre 1943, à Zouatta, Sous-Préfecture de Facobly (Département de Man), Membre de la Commission des Affaires Sociales et Culturelles, Diplômée d'État de Sages-Femmes (Montpellier), Diplômée de l'École de Cadres de Sages-Femmes (Dijon), Sage-Femme Enseignante.



N'DIA KOFFI Georges

Né le 11 avril 1941, à Abidjan, Membre de la Commission des Affaires Économiques et Financières, Licencié en Droit, Diplômé des Hautes Études Internationales et Diplomatiques de Genève, Directeur Général de CAPRAL-NOVALIM



LOUBAO Eugène LOUÉ

Né en 1936 à Daloa, Membre de la Commission des Affaires Sociales et Culturelles, Docteur en Médecine, Diplômé d'Études Spéciales de Gynécologie-Obstétrique, Médecin Privé, Adjoint au Maire de Daloa.



NEMBÉLESSINI SILUE Etienne

Né vers 1917, à Ferkessédougou, Questeur du Conseil Économique et Social, Membre de la Commission des Affaires Économiques et Financières, Diplômé du Centre de Formation d'Enseignement du Centre de Dabou, Instituteur, Conseiller Municipal de la Commune de Ferkessédougou.



MÉITÉ Souleymane

Né en 1947 à Bouaké, Membre de la Commission des Affaires Économiques et Financières, Licencié ès Sciences Économiques, Diplômé de l'Institut des Assurances de Paris, Secrétaire Général du Comité des Assureurs en Côte d'Ivoire.



N'GUESSAN KOFFI Pierre

Né le 8 janvier 1932 à Tabou (Département de Sassandra), Rapporteur Général de la Commission des Affaires Agricoles et Domaniales, Diplômé de l'I.H.O.M, Diplômé de l'Institut National Agronomique de Paris, Licencié en Droit, Administrateur des Services Financiers, Inspecteur du Parti, Président du Conseil d'Administration de la Société des Caoutchoucs de Grand-Béréby.



N'GUESSAN Kouassi Francis

Né en 1940, à M'Bahiakro,
Membre de la Commission des Affaires
Sociales et Culturelles,
Licencié en Sciences et Communications,
Chef de Production des Émissions
Éducatives.



OUATTARA Yahaya

Né le 27 septembre 1939, à Dabakala,
Membre de la Commission des Affaires
Agricoles et Domaniales,
Ingénieur Polytechnicien de l'École
Polytechnique Fédérale de Lausanne
(Suisse), Chef du Service Électricité à
PALMINDUSTRIE,
Président de l'Union pour le
Développement Économique et Social
du Département de Dabakala (UDESDA).



NIACADIÉ Victor

Né le 1er novembre 1917 à Fresco
(Département de Divo),
Membre de la Commission des Affaires
Agricoles et Domaniales,
Diplômé de l'École Mixte de Médecine
et de Pharmacie de Dakar,
Pharmacien Privé.



OUÉDRAOGO TIÉMOKO Boniface

Né le 10 juillet 1914 à Ouahigouya
(Burkina Faso),
Membre de la Commission des Affaires
Agricoles et Domaniales, École Primaire
Supérieure de Ouagadougou, École
Normale de Katibougou.



NIAMIEN N'Goran

Né en 1949, à Bongouanou (Département
de Bongouanou),
Membre de la Commission des
Affaires Économiques et Financières,
Diplômé de l'École Supérieure de
Commerce et d'Administration des
Entreprises de Marseille, Diplômé des
Études Supérieures, Commerciales,
Administratives, Économiques et
Financières, Directeur Central des
Opérations Financières de la Banque
Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
(BCEAO).



OULAÏ KÉMIAGNAN Jean

Né le 16 mai 1936 à Guiglo,
Membre de la Commission des Affaires
Agricoles et Domaniales, Ingénieur
Agronome, Ingénieur Civil du Génie
Rural, Directeur du Cabinet du Président
du Conseil Économique et Social.



N'ZI ASSAMOUA Augustin

Né le 30 septembre 1931, à Dimbokro,
Membre de la Commission des Affaires
Sociales et Culturelles,
Conseiller des Affaires Étrangères.



OULATÉ Maurice

Né en décembre 1932 à Duékoué,
Membre de la Commission des Affaires
Agricoles et Domaniales,
Diplômé de l'École Spéciale des Travaux
Publics de Paris, Urbaniste,
Administrateur de Sociétés
Député (1970-1980).



OKA AMANI Mathurin

Né en 1932 à Konanmoukro, Sous-
Préfecture de
Sakassou (Département de Sakassou),
Président de la Commission des Affaires
Agricoles et Domaniales, Ingénieur
Agronome de l'École Nationale
Supérieure Agronomique de Grignon
(France), Conseiller Technique au
Ministère du Développement Rural,
Président-Directeur-Général de la
SIVENG



Mme PAMAH Viviane

Née le 23 juin 1940 à Grand-Bassam,
Membre de la Commission des Affaires
Sociales et Culturelles,
B.T.S. Secrétariat,
Secrétaire de Direction,
Secrétaire Permanente à la Fondation
Félix Houphouët-Boigny,
Directrice de Société.



POLNEAU Honoré MAMBÉ

Né le 10 juillet 1930 à Grand-Bassam, Membre de la Commission des Affaires Économiques et Financières, Licencié en Droit Public, Diplômé de l'Institut des Hautes Études d'Outre-Mer (I.H.E.O.M.), Ambassadeur, Membre du Bureau Politique, Adjoint au Maire de la Commune de Jacqueville, Administrateur de Sociétés.



SERIE GNAPE Félix

Né le 10 juillet 1923 à Issia (Département d'Issia), Membre de la Commission des Affaires Sociales et Culturelles, Docteur en Médecine, Inspecteur Général de la Santé.



QUASHIE KOUAMÉ Théodore

Né le 9 mai 1941 à Attiéguakro (Yamoussoukro), Membre de la Commission des Affaires Économiques et Financières, Diplômé des Hautes Etudes Commerciales (H.E.C) de Montréal (Canada), Maîtrise en Gestion (MBA) Syrawse University (USA), Economiste, Analyste-Financier, Député (1975-1985), Conseiller Municipal, Adjoint au Maire de Yamoussoukro.



SEYA Alphonse

Né en 1924 à Porabénéfla (Département de Sinfra), Membre de la Commission des Affaires Sociales et Culturelles, Diplômé de l'Institut de Hautes Études d'Outre-Mer de Paris, Substitut Général près la Cour d' Appel de Bouaké.



Mme RAGGI Anne-Marie

Née le 8 octobre 1918, à Grand-Bassam, Membre de la Commission des Affaires Agricoles et Domaniales, Commerçante.



SILUÉ Poro Amadou

Né en 1920, à Sirasso, Sous-Préfecture de Sirasso (Département de Korhogo), Membre de la Commission des Affaires Agricoles et Domaniales. Ingénieur, Maire de la Commune de Sirasso.



RICHMOND Joachim

Né le 3 juillet 1933, à Grand-Bassam, Membre de la Commission des Affaires Économiques et Financières, Diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Reims, Président-Directeur-Général de la Banque Internationale pour le Commerce et l'industrie en Côte d'Ivoire (BICICI).



Mme TCHICAYA Madeleine

Née le 28 avril 1930 à Oumé, Vice-Présidente de la Commission des Affaires Sociales et Culturelles, Diplômée de l'Ecole Nationale d'Administration (E.N.A.), Cycle Supérieur, Section Diplomatique, Directrice de Société, Député (1975-1980).



SACRÉ Bernard

Né le 19 mai 1941 à Gbetitapéa (Daloa), Membre de la Commission des Affaires Sociales et Culturelles, Diplômé de l'Ecole des Cadres du Commerce et des Affaires Économiques de Neuilly, Directeur de Société.



TIABAS HOULAÏ Bernard

Né en 1935 à Guiglo, Membre de la Commission des Affaires Sociales et Culturelles, D.E.S. en Sciences Économiques, D.E.S. en Sciences Sociales et du Travail, Directeur de Société.



SÉGUI GADJI Antoine

Né le 12 janvier 1954 à Grand-Labou, Membre de la Commission des Affaires Économiques et Financières, Maîtrise de Droit, Responsable Administratif de la Banque Réal de Côte d'Ivoire.



TOURÉ Saliou

Né le 4 juin 1937 à Kolia (Boundiali), Rapporteur Général de la Commission des Affaires Sociales et Culturelles, Doctorat d'État en Mathématiques, Professeur d'Université, Directeur de l'Institut de Recherches Mathématiques, Conseiller Municipal de Kolia, Président de la Mutuelle de la BAGOE, Président de la Société Mathématique de Côte d'Ivoire.



VARLET Hubert Koffi Valentin
Né le 12 novembre 1915 à Grand-Bassam,
Membre de la Commission des Affaires
Sociales et Culturelles, Médecin Privé,
Député (1970-1980), Président du
Syndicat des Médecins Privés de Côte
d'Ivoire, Fondateur de l'Association
Bassamoise pour le Développement
Économique et Social (ABADES).



YAPOBI Guillaume
Né le 28 mai 1916 à Grand-Bassam,
Président de la Commission des Affaires
Sociales et Culturelles,
Administrateur des Services Financiers
de Classe Exceptionnelle en retraite,
Directeur de Société.



WAOTA COULIBALY Alexandre
Né en 1936 à Katiola,
Membre de la Commission des
Affaires Sociales et Culturelles,
Agrégé d'Orthopédie-Traumatologie,
Chef de Service d'Orthopédie et de
Traumatologie au C.H.U. de Treichville,
Maire de la Commune de Fronan
(Katiola).



YEBARTH Lucien
Né le 8 janvier 1935, à Rock (Béréby),
Membre de la Commission des Affaires
Agricoles et Domaniales, Licencié ès
Sciences Économiques, D.E.S. Sciences
Économiques, Diplômé de l'École
Nationale des Douanes de Neuilly-Paris,
Administrateur des Services Financiers,
Contrôleur Budgétaire.



Mme YAÉ NOHO Delphine
Née le 9 juin 1937 à Bingerville,
Membre de la Commission des Affaires
Sociales et Culturelles, Diplômée de
l'École Nationale d'Administration
(E.N.A.), Attachée du Travail et des
Affaires Sociales, Député (1975-1980),
Conseillère Municipale de la Commune
de Guiglo, Secrétaire Générale du
Syndicat des Travailleurs Sociaux,
Secrétaire Générale de l'Association des
Femmes Ivoiriennes.



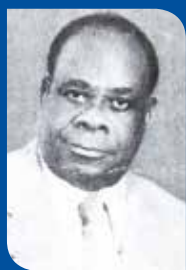
YÉBOUÉ KOFFI Lazare
Né le 2 septembre 1939 à Odienné,
Membre de la Commission des Affaires
Économiques et Financières,
Licencié ès Sciences Économiques,
Diplômé du Centre d'Études Financières,
Économiques et Bancaires, Diplômé du
Fonds Monétaire International,
Directeur de Société.



YANGNI N'DA Pierre-Claver
Né le 16 décembre 1936, à Grand-
Bassam,
Membre de la Commission des Affaires
Économiques et Financières, Licencié
ès Sciences Économiques, Diplômé
de l'École Nationale des Douanes de
Neuilly-Paris, Diplômé de l'Institut
du Fonds Monétaire International
(Washington), Directeur Général du
Fonds National d'investissement (F.N.I.),
Conseiller Municipal de la Commune de
Marcory et de la Ville d'Abidjan.



ZADI KESSY Marcel
Né en 1936 à Soubré,
Membre de la Commission des Affaires
Agricoles et Domaniales, Ingénieur
des Travaux Ruraux, Ingénieur de
l'Équipement Rural,
Président Directeur Général de la
Société de Distribution d'Eau de la Côte
d'Ivoire (SODECI), Adjoint au Maire de
Cocody.



YAPO KOMET Augustin
Né le 28 août 1921 à Adzopé,
Membre de la Commission des Affaires
Agricoles et Domaniales,
Administrateur Civil en retraite,
Conseiller Municipal, Adjoint au Maire
de Treichville.



ZÉKRÉ SAHIRY Alexis
Né le 14 août 1947 à Kakrédou (Gagnoa),
Membre de la Commission des
Affaires Économiques et Financières,
Économiste-Financier, Attaché à la
Direction Générale de RENAULT-Côte
d'Ivoire.

Discours du Président Philippe-Grégoire YACÉ

*à l'occasion de l'ouverture solennelle de la première Session
Ordinaire 1987 du Conseil Économique et Social
le 26 Mars 1987*



- Monsieur le Ministre d'État, représentant le Président de la République,
- Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
- Monsieur le Président de la Cour Suprême,
- Monsieur le Grand Chancelier,
- Mesdames et Messieurs les Ministres,
- Excellences Messieurs les Ambassadeurs,
- Messieurs les Officiers Généraux et les Officiers de l'Armée,
- Messieurs les représentants des Chambres Consulaires,
- Mesdames et Messieurs,
- Mes chers collègues,

L'ouverture de cette Session marque le début de la seconde année de notre mandature et en me réjouissant de cet anniversaire, je voudrais vous adresser, Mesdames et Messieurs les Conseillers, le témoignage de ma satisfaction pour l'enthousiasme et l'assiduité avec lesquels vous effectuez les travaux qui vous sont confiés, montrant en cela que vous êtes dignes de la confiance placée en vous par le Chef de l'État, Son Excellence le Président Félix HOUPHOUET-BOIGNY et avec lui par tout le peuple ivoirien.

Ce faisant, bien sûr, vous accomplissez votre devoir, mais à l'époque de l'avènement des égoïsmes, de la recherche des intérêts immédiats, de la lutte pour l'acquisition des biens matériels, il faut une conscience morale et un dévouement solides pour se consacrer, comme vous l'avez fait, à cette réflexion collective sur les comportements de notre société et les modifications à apporter, pour cerner au mieux les objectifs du développement et les options sociales préservant notre avenir.

En constatant cela, ceux qui, comme moi, appartiennent à la génération des anciens, sont pleins de confiance dans notre jeunesse qui, après les pionniers de l'Indépendance, permettra à notre société de prendre un second souffle. Les membres de notre Institution sont dans leur plus grande majorité plongés, en exerçant leur profession, dans l'univers des sciences exactes, dans la recherche de solutions techniques aux problèmes dont ils ont la gestion. Ils ont l'occasion d'exercer au sein du Conseil Economique et Social, une deuxième dimension de leur talent qui est celle d'une réflexion globale dépassant, surplombant même leurs connaissances techniques.

La différence d'échelle entre ces deux domaines d'action

va me permettre de vous confier, une fois encore, mon souci de faire bien comprendre le rôle que peut jouer cette Institution. Ma vocation de pédagogue ainsi que l'analyse d'un certain nombre de réactions face à notre façon d'envisager l'étude des saisines du Gouvernement m'incitent à préciser quelques points : les Institutions de notre pays doivent constituer, à mon sens, une sorte de mosaïque harmonieusement distribuée, exempte de toute aspérité qui ralentirait la marche de notre développement. Il ne peut s'agir pour chacune de faire preuve d'une originalité totale.

Le bien des Ivoiriens est la préoccupation de tous et les hommes de bonne volonté s'emploient à son avènement, dans chacun des secteurs qui leur sont propres.

Il est tout à l'honneur de Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, M. Henri KONAN BEDIE, de réunir nos Députés afin de se pencher sur des sujets d'intérêts économiques et sociaux non forcément soumis à son appréciation par le Gouvernement ; cela relève de ses prérogatives.

Il est de même, dans la vocation de notre Institution, de réfléchir à l'esprit dans lequel doivent se situer nos réformes et notre règlement sans que quiconque puisse dire qu'il y ait chevauchement, ou même pour les plus mal intentionnés, contradiction des fonctions. Ceci étant clair, il me semble que je devrais également redéfinir dans quel domaine les avis que nous émettons peuvent exercer une influence bénéfique sur l'évolution de notre pays.

L'option de modernité est une des constantes de notre politique depuis l'indépendance qui vise, dans l'esprit de son génial initiateur, Son Excellence le Président Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, à faire de la Côte d'Ivoire un interlocuteur crédible des nations développées dont il faut que nous nous assurions le concours tout en préservant un bien qui, à nos yeux, a une importance vitale : le respect de notre souveraineté et la prise en considération de nos options. Tout système de collaboration internationale ne peut en effet être efficace qu'autant qu'il met en contact des partenaires s'exprimant de façon libre et responsable. Cette modernité est également un facteur de promotion interne dans la mesure où elle ne crée aucune déchirure importante dans le tissu social et qu'elle permet, par un consensus populaire, aux responsables de mettre en œuvre leur vision du progrès et du développement. Ce processus ne peut être généré que par des hommes capables d'en maîtriser les éléments, ayant à leur disposition un arsenal scientifique et technique propre à résoudre des problèmes concrets.

En termes plus simples, il faut que nos cadres ivoiriens aient non seulement fait des études solides, mais qu'ils aient la formation qui leur permet d'appliquer leurs connaissances. C'est bien ce mouvement qui a été imprimé à notre

politique de formation des jeunes. Ce pragmatisme ivoirien est maintenant bien connu à travers l'Afrique et le monde. Nous avons favorisé progressivement un changement de la nature des études entreprises par nos jeunes en direction de la vie économique. Cette politique a produit des effets bénéfiques puisque nous pouvons raisonnablement envisager un redéploiement de l'assistance technique dans l'ensemble des secteurs, même si elle reste encore nécessaire et souhaitable dans les domaines de la haute spécialisation.

Cette nécessité de prise en main par les nationaux de leurs responsabilités, est maintenant largement ressentie. Pourtant, cette faveur systématique accordée aux études scientifiques ne doit pas masquer un niveau d'appréhension où nous accusons un retard certain c'est celui de la mise en mouvement, surtout par la participation du plus grand nombre, d'une philosophie de notre développement. Je voudrais bien vous faire comprendre cette double démarche qu'il faut considérer nécessairement lorsqu'on raisonne de façon prospective d'une part, la recherche de solutions techniques à des problèmes concrets; d'autre part, l'insertion de ces solutions dans une dynamique générale du devenir de notre société.

Je reviendrai sur cette idée, mais je vais illustrer à votre intention le manque de compréhension de ces deux niveaux, que j'ai pu constater : prenons par exemple la saisine soumise par le Gouvernement concernant la réforme de la Fonction publique.

Je ne vais pas reprendre l'argumentaire présenté lors de l'ouverture de la 2^e Session de 1986. Je disais en substance que la réforme ne pouvait être conçue indépendamment d'une conscience aiguë chez le fonctionnaire de la notion de service public à charge pour la tutelle d'envisager les conditions d'un rendement meilleur du travail des employés de l'État.

Quel ne fut pas mon étonnement au lendemain de l'ouverture de notre précédente Session, de constater que, d'une part pour certains, il était évident que nous réclamions l'augmentation des salaires, et que pour d'autres, nous nous mêlions d'affaires pour lesquelles notre compétence était insuffisante.

Le Conseil Économique n'a en effet de conseil, ni d'avis à donner à des spécialistes qui consacrent leur carrière et leur talent à accomplir au mieux leurs tâches dans un domaine spécifique. Il ne veut en aucune manière se substituer aux processus d'élaboration des décisions finales qui relèvent du domaine technique.

En revanche, la moralité collective, le service du pays, le progrès de notre peuple, c'est notre affaire ! Nous exercerons le mandat qui nous a été confié sans mollesse, sachant bien qu'un avis peut être retenu ou laissé de côté mais que de la confrontation pacifique, du choc des options

naît la véritable vie démocratique d'une nation. Nous n'avons jamais- et c'est un hommage vibrant que je voudrais rendre au père de la Nation - nous n'avons jamais prononcé la condamnation d'aucune option. Que l'on cesse donc de faire des procès d'intention aux uns et aux autres. Autant dire que de l'Assemblée Nationale, du Conseil Economique et Social ou de toutes instances à caractère consultatif, il serait heureux que des initiatives d'études, même concomitantes, se fassent nombreuses sans qu'elles créent quelque antagonisme que ce soit au niveau de nos Institutions. Le père de la Nation n'en serait que très heureux dans sa conception très libérale de la marche de notre société, le bien des Ivoiriens étant assurément sa préoccupation première.

Je crois que par cette illustration, vous pouvez appréhender cette double dimension que je voulais vous faire percevoir. D'une part, la recherche du possible, de l'autre, l'énoncé du souhaitable dans le cadre d'une vision d'ensemble du devenir de notre Nation.

Néanmoins, je le reconnais, au niveau le plus abstrait, le problème n'est pas facile à appréhender puisque nous voulons nous situer en dehors des grandes chapelles idéologiques et nous fonctionnons à partir d'idées forces qui nous semblent, même si nous ne les inscrivons pas dans un système culturel bien défini, compatibles avec notre nature d'Africain.

La liberté individuelle, la tolérance, le libéralisme, autant de vertus que nous voulons promouvoir dans le cadre d'une discipline du citoyen et d'une hiérarchie basée sur la répartition des responsabilités. Il est vrai que cet esprit d'ouverture est plus difficile à inculquer qu'une philosophie totalitaire et on adhère, quand on est jeune, plus facilement à l'excès qu'à l'équilibre bien compris de toutes les forces.

Je ne veux pas ici prolonger au-delà, un exposé théorique, mais je souhaiterais que l'on comprenne que notre rôle ne consiste pas, dans la critique négative des situations soumises à notre appréciation, mais dans l'orientation des problèmes à résoudre vers l'intérêt collectif par comparaison des différents facteurs qui s'y rattachent : nous avons la vocation des synthèses.

Enfin permettez-moi de dire bien haut que si la science, la technique apportent des solutions à des problèmes ponctuels, ces solutions ne peuvent être durables que si elles s'inscrivent dans un élan collectif qui relève de la seule identité culturelle.

La Session qui vient de s'achever nous a permis de porter nos efforts de réflexion sur la réforme de la Fonction publique que j'ai évoquée tout à l'heure et qui fait l'objet d'un avis déjà rédigé mais dont l'examen définitif n'est pas encore totalement achevé. Pour caractériser ce travail, en quelques phrases, je dirais qu'il se fonde sur le souci d'une meilleure adéquation du système en place

face aux évolutions de la Côte d'Ivoire et une gestion plus appropriée des ressources humaines. La protection de l'agent face aux diverses pressions et tentations qui peuvent s'exercer sur lui a été évoquée comme un facteur important de son efficacité. C'est donc dans le cadre d'une invitation à réexaminer l'appareil réglementaire, le système de promotion et la création de nouvelles fonctions, que s'est situé le travail de la Commission dont je ne fais ici qu'évoquer certains aspects.

La création de l'Ordre des Experts Comptables a donné lieu à des débats intéressants dont il vous sera fait état. Je voudrais relever pour ma part que nos recommandations s'exercent dans le sens de la permanence des acquis du passé, en évitant de jeter l'exclusive sur certains intervenants honnêtes et efficaces, et qu'elles préservent l'avenir en en mettant aux Ivoiriens d'assumer progressivement leurs responsabilités totales dans ce secteur d'intervention.

En marge des réunions de commission qui se sont succédé à périodicités courtes et régulières, le Conseil Economique et Social a reçu de nombreux visiteurs de marque désirant connaître notre point de vue sur les évolutions de la situation économique. Tous les amis étrangers qui sont passés nous voir ont souhaité que s'établissent des contacts étroits entre notre Institution et ses homologues dans leur pays.

Nous avons fait l'objet de plusieurs invitations en Europe du Nord et en Allemagne.

La Session que nous ouvrons aujourd'hui a déjà inscrit dans son projet de programme deux saisines internes, aucune nouvelle demande d'avis n'ayant encore été soumise par les autorités gouvernementales. Les Conseillers et notamment leur bureau ont souhaité un examen de deux questions particulièrement à l'ordre du jour. Il s'agit de l'éducation sanitaire et de l'introduction de l'informatique dans nos programmes de formation. Là encore, je voudrais lever toute ambiguïté. Il ne s'agit pas pour nous d'un travail faisant double emploi avec celui entrepris par le Ministre de la Santé M. DJEDJE MADY et le Ministre d'Etat M. Mathieu EKRA.

Pour le premier sujet, celui ayant trait à la Santé, nous voulons emboîter le pas des responsables en examinant, de façon réaliste, la part respective d'efforts qui doivent être consentis par les citoyens et par les autorités de tutelle, non pas en chiffrant en milliards ce que doit donner le Gouvernement ou ce qu'on peut attendre des populations, mais il s'agit pour nous, dans le cadre du possible, de voir comment en dehors d'une solution purement économique, nous sommes en mesure de motiver les populations, grâce à des actions de formation non formelles.

L'irruption de l'informatique dans notre vie quotidienne n'est pas un événement banal et il importe de mesurer clairement les immenses effets induits que l'introduction

de cette technique va provoquer sur les habitudes professionnelles de nos concitoyens.

Certes, hormis les secteurs où des programmes particulièrement sophistiqués sont nécessaires, on peut penser que l'utilisation de cet instrument sera encore limitée pendant quelque temps. Néanmoins il ne faut pas se tromper, la maîtrise de cette technique par nos jeunes aura des incidences certaines sur des domaines aussi importants que la gestion du temps, la répartition du travail et la créativité personnelle par le moyen de l'ordinateur domestique.

L'informatique va devenir, pour reprendre le mot d'un auteur, une deuxième langue obligatoire qui requiert un apprentissage intellectuel différent.

Dans une société moderne où les incertitudes nous envahissent, où la maîtrise du réel est tellement aléatoire, cette technique a un côté rassurant par le pouvoir qu'elle donne à ceux qui la pratiquent.

Permettez que je n'étende pas davantage mon propos sur ces problèmes avant que des concertations puissent être établies avec les spécialistes et le travail que nous allons entreprendre clairement déterminé.

Nous ne pouvons en effet valablement accomplir notre mission sans établir des liaisons permanentes avec ceux qui sont en mesure de nous fournir les éléments d'une

réflexion commune.

Ce n'est qu'au travers d'une concertation, d'un dialogue, comme nous le disons souvent, que nous pourrions exploiter les moyens intellectuels rassemblés dans notre Institution. La période que nous vivons est précisément de celles qui nous interpellent, qui nous font comprendre qu'il est nécessaire, pour le maintien de nos acquis, que nous restions totalement unis.

Même si, comme c'est aujourd'hui le cas, les effets des désordres monétaires et des spéculations de toute nature pèsent gravement sur notre économie, notre force réside avant tout dans notre cohésion, dans notre pouvoir de sacrifice commun.

Dans cette tourmente, notre Côte d'Ivoire a une chance : c'est celle d'avoir à sa tête un homme hors du commun, reconnu à travers le monde entier comme un être d'exception.

Le deuil cruel qui a récemment éprouvé sa famille a montré une fois encore si besoin en était, l'élan porteur de la solidarité indéfectible de tous les Ivoiriens. Et c'est sur cette union, sur cet esprit de famille qui caractérise si bien nos concitoyens que repose l'espoir d'une vie meilleure pour les générations à venir.

Je vous remercie ■

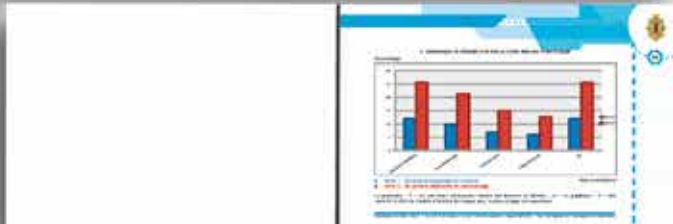
LES AVIS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DURANT LA MANDATURE DU PRÉSIDENT YACÉ (1986-1998)

- 1986 Avis ordre des experts comptables et organisation de la profession
- 1987 Avis ordre des experts comptables et organisation de la profession
- 1987 Avis Projet de Décret groupement à vocation coopérative
- 1987 Avis projet de plan informatique national 86-90
- 1989 Avis Entreprise ivoirienne et reconversion des mentalités
- 1989 Avis Projet de Loi Obligation d'assurance + Projet de Loi règlement des sinistres
- 1989 Avis Réflexion sur la réforme du droit des sociétés commerciales
- 1990 Avis Projet de Décret Attribution et organisation des Chambres de métiers
- 1990 Avis Valorisation du secteur Informel
- 1993 Avis de Projet de Loi minière en Côte d'Ivoire
- 1993 Avis Projet de Loi ordre National des Urbanistes de CI
- 1993 Avis Projet de Loi protection des œuvres de l'esprit et droit des auteurs
- 1994 Avis Enfance en danger en Côte d'Ivoire
- 1994 Avis Projet de Loi Relatif à l'enseignement
- 1994 Avis Projet de Loi Relative à la pharmacie vétérinaire
- 1995 Avis La promotion des jeunes agriculteurs
- 1995 Avis proposition de charte du consommateur
- 1997 Avis Amélioration des prestations du système des pensions
- 1997 Avis Projet de Loi Relative au domaine foncier rural
- 1997 Avis Projet de Loi Relative aux sociétés coopératives
- 1998 Avis l'Immigration en Côte d'Ivoire



Conseil Economique Social
Environnemental et Culturel

Plan Stratégique de développement 2016 -2020



Entretien réalisé par Félicien YEDE N'GUESSAN, Conseiller Technique
& Adolphe KOUAMÉ Brou, Assistant du Secrétaire Général

Mariage, succession, filiation, minorité

«...Le Ceseec a permis au Gouvernement de réajuster certaines dispositions des projets de loi...»

Sansan KAMBILÉ, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme

Dans le cadre de ses attributions, le Conseil économique, social, environnemental et culturel a été saisi le 23 avril 2019, par voie de courrier du Président de la République, à l'effet d'examiner pour Avis, quatre (4) projets de loi sur la famille. Après analyse par les Conseillers économiques des textes issus des officines du Gouvernement, le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Monsieur Sansan Kambilé, porteur desdits Projets, a été l'invité des membres de l'Assemblée consultative le 6 mai 2019 à l'occasion de la séance plénière dédiée à l'adoption de l'Avis sur ces projets. Afin de mieux cerner les contours de ces projets de loi, connaître les principales motivations du Gouvernement et appréhender les enjeux qui y sont liés, CESEC Magazine a ouvert ses colonnes au Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, Sansan Kambilé pour partager ses convictions et ses espoirs au lendemain des recommandations du CESEC sur ces grandes questions de Société.

CESEC Magazine : *Monsieur le Ministre, vous avez participé à une séance plénière organisée par le CESEC, à l'issue de laquelle plusieurs avis ont été adoptés sur les projets de loi relatifs à la Famille que l'Exécutif a soumis à l'Assemblée consultative. En tant que Commissaire du Gouvernement, quelle est votre impression sur le déroulement de cette séance plénière ?*

Sansan Kambilé : *J'ai été très heureux de participer à cette rencontre avec le Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel et de l'intérêt que les membres de cette auguste assemblée ont accordé à la présentation des projets de lois relatifs à la filiation, au mariage, aux successions et à la minorité. Je tiens à remercier cette institution pour la qualité de ses contributions écrites préalablement adressées à mon cabinet et celles, orales, faites lors de la session plénière. Le Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel joue ainsi pleinement son rôle en donnant son avis sur les projets de loi qui lui sont soumis, conformément aux dispositions de l'article 163 de la Constitution.*

CESEC Magazine : *Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous éclairer sur les motivations du Gouvernement à introduire ces nouveaux textes sur la Famille dans la législation ivoirienne ?*



S.K. : Le Gouvernement ivoirien a introduit ces réformes sur la Famille pour diverses raisons. Outre la nécessité d'adapter le dispositif légal aux évolutions de la société, il s'est agi de conformer la législation ivoirienne aux dispositions constitutionnelles et aux engagements internationaux pris par la Côte d'Ivoire en matière de Droits de l'Homme. Ces motivations se traduisent :

Au niveau du projet de loi relatif à la filiation, à travers les réformes suivantes :

- **l'égalité des droits de tous les enfants en matière d'établissement de la filiation paternelle à travers la suppression de la différence de régime qui existe entre les enfants adultérins, incestueux et les autres enfants;**
- **l'admission d'un nouveau cas d'ouverture de l'action en désaveu de paternité (désormais, le mari peut désavouer l'enfant né dans le mariage s'il prouve qu'il ne peut en être le père en se fondant sur les données acquises de la science médicale);**
- **la suppression du délai d'exercice de l'action en recherche de paternité naturelle (l'enfant né hors mariage disposait d'un délai d'un an à compter de sa majorité pour exercer l'action en recherche de paternité. Cette disposition a été supprimée, de sorte que désormais, l'enfant pourra exercer cette action à tout moment, sous réserve de la prescription trentenaire fixée par le droit commun).**

En ce qui concerne le projet de loi relatif au mariage, par les innovations suivantes :

- **le renforcement de l'égalité entre l'homme et la femme dans le mariage à travers :**
 - **l'uniformisation de l'âge matrimonial fixé à 18 ans révolus pour l'homme et la femme;**
 - **la suppression de la dispense d'âge**

en vue du mariage aussi bien pour l'homme que pour la femme.

- **la réforme du délai de viduité qui permet à la femme divorcée de se remarier immédiatement si elle justifie par un acte médical qu'elle n'est pas en état de grossesse.**

• **la prise en compte effective de l'intérêt supérieur de la Famille à travers notamment:**

- **l'insertion d'une nouvelle cause de nullité relative du mariage qui est l'incapacité physique de consommer le mariage ou l'impossibilité de procréer de l'autre époux, lorsque cette cause était connue par ce dernier avant le mariage ;**

- **l'obligation d'obtenir le consentement des deux époux pour l'accomplissement de tout acte de disposition portant sur le logement de la famille et les meubles meublants dont il est garni ;**

• **le renforcement de la protection de l'ordre public dans les formalités du mariage (obligation de publier les bans par voie d'affichage un mois avant la célébration du mariage ; au moment de la célébration du mariage, seuls les consentements des futurs conjoints sont exigés).**

En ce qui concerne le projet de loi relatif à la minorité, par :

• **la reformulation de certaines dispositions relatives aux mesures de protection ou d'assistance éducative et aux hypothèses de déchéance de plein droit de l'autorité parentale ;**

• **l'harmonisation de l'âge de la minorité avec les textes nationaux et internationaux (désormais est mineur la personne qui n'a pas encore 18 ans révolus) ;**

• **le renforcement des mesures de**

«**Outre la nécessité d'adapter le dispositif légal aux évolutions de la société, il s'est agi de conformer la législation ivoirienne aux dispositions constitutionnelles et aux engagements internationaux pris par la Côte d'Ivoire en matière de Droits de l'Homme.**»



«Les textes sur la filiation, la minorité, le mariage et les successions existants en la matière, constituaient déjà en 1964 une révolution par rapport à nos coutumes. Tel a été le choix du législateur dès notre accession à l'indépendance. Nous ne faisons que nous inscrire dans cette dynamique.»

protection de l'enfant ou d'assistance éducative afin de permettre au Juge des Tutelles de prendre effectivement lesdites mesures en tenant compte de l'intérêt de l'enfant ;

- la prise en compte de l'intérêt de l'enfant dans les règles de procédure (le mineur est obligatoirement assisté d'un défenseur lorsqu'une mesure d'assistance éducative doit être prise).

Au niveau du projet de loi relatif aux successions, à travers les innovations suivantes :

- l'amélioration du rang successoral du conjoint survivant qui vient désormais en concours avec les enfants du défunt pour le quart des biens successoraux ;
- la réduction du délai pour accepter ou répudier une succession qui est désormais de un an, en vue de clarifier rapidement l'intention des héritiers quant à l'acceptation ou non de la succession et permettre aux tiers y ayant intérêt de faire valoir leurs droits dans un délai raisonnable;
- l'administration de la succession qui

n'est plus de droit confiée à l'héritier bénéficiaire, mais à celui choisi parmi les héritiers, ou, en cas de désaccord, désigné par le Président du tribunal.

- la détermination de la qualité d'héritier qui incombe désormais au seul tribunal.

CESEC Magazine : *Après lecture des avis émis par le CESEC, que pensez-vous de la contribution, Monsieur le Ministre, de l'Institution et quelle appréciation faites-vous de cette contribution dans l'élaboration de cette nouvelles loi ?*

S.K. : La contribution du Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel est très enrichissante et appréciable. Elle a permis au Gouvernement de réajuster certaines dispositions des projets de loi en vue d'une meilleure protection des populations.

CESEC Magazine : *Monsieur le Ministre, au regard de la pluralité des conceptions, codes et pratiques sur la question de la famille en Côte d'Ivoire, ne pensez-vous pas que cette loi dans son application pourrait entraîner un choc entre les différentes cultures qui composent notre société ?*

S.K. : Les textes sur la filiation, la minorité, le mariage et les successions existants en la matière, constituaient déjà en 1964 une révolution par rapport à nos coutumes. Tel a été le choix du législateur dès notre accession à l'indépendance. Nous ne faisons que nous inscrire dans cette dynamique.

Nous ne voyons pas de pluralité de conceptions, de codes et de pratiques sur la question de la Famille en Côte d'Ivoire. Les quatre projets de loi ont été élaborés en tenant compte du respect des instruments internationaux en la matière, que la Côte d'Ivoire moderne a librement ratifiés ainsi que des grands principes, notamment l'intérêt supérieur de l'Enfant et de la Famille À cet égard, on

«Le Gouvernement ivoirien a, depuis quelque temps, entrepris des réformes pour permettre à notre pays de prendre en compte le bien-être de sa population et de se conformer aux standards internationaux. C'est dans ce cadre que s'inscrivent ces quatre projets de textes. J'invite les Ivoiriens à se les approprier dès leur publication.»



ne peut pas entrevoir de choc entre les différentes cultures.

Au surplus l'élaboration de ces textes a vu la participation de toutes les composantes de la société ivoirienne.

CESEC Magazine : Monsieur le Ministre, nous sommes au terme de notre entretien. À l'adresse des lecteurs de CESEC, quel est votre mot de fin sur la question de la Famille en Côte d'Ivoire ?

S.K. : Je remercie le Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel, en particulier son Président pour l'accueil chaleureux qui m'a

été réservé à l'occasion de la présentation des projets de loi sur la Famille.

Le Gouvernement ivoirien a, depuis quelque temps, entrepris des réformes pour permettre à notre pays de prendre en compte le bien-être de sa population et de se conformer aux standards internationaux.

C'est dans ce cadre que s'inscrivent ces quatre projets de textes.

J'invite les Ivoiriens à se les approprier dès leur publication ■

QUI EST MONSIEUR SANSAN KAMBILÉ

Monsieur Sansan KAMBILÉ a été nommé Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme en janvier 2016, reconduit le 19 juillet 2017 suite à un léger remaniement ministériel fait par SEM. Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire. Issu des rangs de l'ENA (Promotion 92-93), ce Magistrat, sorti deuxième de sa promotion est marié et père de cinq enfants. Il a occupé successivement de nombreuses fonctions : Juge des enfants de 1994 à 1996; Juge d'Instruction de 1996 à 2000; Juge de 2000 à 2003; Conseiller Technique du Premier Ministre de 2003 à 2005; Directeur des affaires juridiques et contentieuses au Ministère de la Construction Urbaine et de l'Habitat de 2006 à 2007; Directeur du Département Administratif et Juridique de la Primature de 2007 à avril 2010; Secrétaire National à la Gouvernance et au Renforcement des capacités d'avril 2010 à décembre 2010. Avant d'accéder à la fonction de Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de Droits de l'homme, Monsieur Sansan KAMBILÉ a assuré la fonction de Secrétaire Général du Gouvernement de Côte d'Ivoire de décembre 2010 au 12 janvier 2016, date de sa nomination en tant que Ministre ■



Le service public de la justice au service des citoyens



Par Adolphe **KOUAMÉ**, Assistant SG

Les Cahiers du Cese,

Le document scientifique qui fixe le bilan à mi-parcours de la 11^e mandature (2016-2020) du CESEC

Réunis en séance plénière le 6 Mai 2019, les Conseillers économiques, sociaux, environnementaux et culturels ont à l'unanimité, validé un document considéré comme un des principaux supports de référence, conçu et confectionné par l'Assemblée consultative pour sa mandature en cours (2016 -2020). Ce Document dénommé "les Cahiers du CESEC" rassemble des informations relatives aux réflexions et études menées par l'Institution.

Réaliser ce document relevait de l'engagement pris par le Président Charles Koffi Diby, dès sa prise de fonction en Juin 2016, de faire du CESEC un instrument parmi les plus performants en termes d'appuis technique et scientifique aux politiques publiques de notre pays. A cette fin, un Plan Stratégique de Développement (PSD) 2016-2020 a été élaboré, qui fixe **cinq (5) axes stratégiques et quarante-sept (47) actions concrètes**.

Composante d'une vision stratégique bien ficellée

C'est au titre de l'**axe stratégique 1** dédié au **repositionnement national et international**, que la publication de « **Les Cahiers du CESEC** » (action N°8 du PSD) trouve sa raison d'être. Il s'agit, en effet, par

ce moyen, de mettre en lumière l'étendue du champ des thématiques évoquées, ainsi que les angles sous lesquelles les réflexions ont été menées.

La méthodologie et les matières traitées

Revue inédite et novatrice pour la Chambre consultative ivoirienne, « **Les Cahiers du CESEC** », offre à chaque utilisateur la possibilité d'apprécier la substance des approches, des analyses, et des échanges qui ont cours tout au long de douze mois, périodicité de son édition. Sans prétendre avoir épuisé tous les aspects de chacune des problématiques énoncées, la présente édition de « **Les Cahiers du CESEC** » a l'avantage de présenter plusieurs pistes de réflexions et de solutions face aux questions existentielles de notre époque en



Les conseillers en séance plénière de validation de "les Cahiers du CESEC"

pleine mutation, et qui engage indéniablement notre avenir.

Ce sont entre autres :

- **la question de l'immigration ;**
- **les défis du dialogue social ;**
- **les questions relatives à l'environnement et aux enjeux climatiques ;**
- **la révolution numérique et son impact sur l'avenir de l'humanité ;**
- **la question de la protection sociale ;**
- **les enjeux de l'emploi jeune et du travail décent.**

En plus de ces questions figurent les rapports des Avis émis par l'Institution, dans le cadre des auto saisines. Il s'agit des rapports sur :

- **le financement des PME/Pmi ;**
- **le foncier rural et l'immatriculation des terres ;**

- **la cybercriminalité et l'éthique ;**
- **la lutte contre un phénomène nouveau de délinquance juvénile : les enfants en conflit avec la loi ou microbes ;**
- **la promotion de l'éducation environnementale et l'éducation au développement durable ;**
- **Sur l'affichage de la mention Côte d'Ivoire sur les cartels des objets d'art ivoirien exposés dans les musées du monde.**

Les Cahiers du CESEC au-delà de ses publics cibles (étudiants, enseignants, organismes publics et privés organisations internationales etc...) peut constituer, une véritable source de connaissance et de compréhension des défis auxquels la société ivoirienne est aujourd'hui confrontée ■

L'ÉLABORATION DE «LES CAHIERS DU CESEC», LES DESSOUS D'UN MODE OPÉRATOIRE PARTICULIER

Destiné d'abord aux membres de l'Administration du CESEC, aux structures du Service public, aux opérateurs économiques, aux étudiants et plus généralement aux personnes désireuses d'enrichir leurs connaissances et améliorer leur compréhension des défis auxquels est confrontée la société ivoirienne, « les Cahiers du CESEC » a été conçu et élaboré selon des procédures et une méthode qui méritent que l'on s'y intéresse. Comment les Conseillers économiques aidés de la Direction des Études du CESEC s'y sont réellement pris.

En ce qui concerne les études, elles sont le fruit des travaux effectués par les Conseillers dans le cadre de la participation du Conseil à une rencontre aussi bien au niveau national qu'international.

Lorsque les thématiques ou les termes de références, relatifs aux travaux de ladite rencontre sont identifiées, elles font l'objet de la rédaction d'une note technique élaborée par la Direction des études et mise à la disposition des représentants du CESEC. Ce document de travail donne les éléments d'appréciation et des pistes de développement aux Conseillers en vue de leur intervention.

Le retour d'expérience demeure, par conséquent, la valeur ajoutée induite de la participation du CESEC à toute activité à caractère scientifique. Aussi, un Conseiller (ou une commission) peut être amené(e) à approfondir la réflexion en poursuivant des recherches sur la thématique abordée, avec l'appui et l'assistance des Directions opérationnelles.

C'est la promotion des conclusions de ces rencontres auprès des membres qui peut éventuellement susciter des travaux complémentaires sur la thématique traitée au cours des travaux auquel le CESEC participe.

C'est à ce niveau, qu'intervient la Direction des Commissions qui accompagne, les Conseillers dans leurs réflexions en commissions techniques, en vue de la formulation des préconisations contenues dans les Avis émis par le Chambre consultative et qui sont dans la plupart du temps adossés à des Rapports.

En conclusion, « les Cahiers du CESEC » constitue le condensé de tous ces documents (Note Technique, Rapports et Etudes) qui auraient permis de façon individuelle de porter la réflexion sur un sujet donné, sur lequel le Conseil a eu à se prononcer ■



**LE CESEC DONNE SON AVIS SUR
DES PROJETS DE LOI APRÈS
SAISINE DU PRÉSIDENT DE LA
RÉPUBLIQUE**

Par Adolphe KOUAMÉ Brou, Assistant du Secrétaire Général

Loi sur la famille

Le CESEC donne son avis sur quatre (4) projets après saisine du Président de la République

Le Conseil économique, social, environnemental et culturel a adopté au cours d'une séance plénière un important Avis sur des projets de loi relatifs au mariage, à la succession, à la filiation et à la minorité. Cette séance s'est déroulée en présence du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme Monsieur Sansan Kambilé qui n'a pas manqué, au terme des débats, de féliciter les Conseillers économiques pour la qualité des recommandations qu'ils ont faites au gouvernement à l'issue de leurs travaux.



Le Président Charles Koffi Diby prononçant le discours d'ouverture de la séance plénière

Saisi le 23 mars dernier par le Président de la République à l'effet de donner un Avis sur les projets de loi relatif à la famille, le Président Charles Koffi Diby a, dès le 24 mars, mis en place un comité Ad'hoc présidé par Mme Richmond Stéphane Rose Agnès, avec pour Rapporteur Bernard Ouréga et comme membres Dr Traoré Fatoumata Diop et Me Samassi.

« Chacun dans sa spécialité a donné le meilleur de lui-même par des propositions ambitieuses et réalistes » a

indiqué la Présidente du Comité Ad'hoc. Le président Charles Koffi Diby, quant à lui, a reconnu la rude épreuve à laquelle « le comité ad 'hoc » a été soumis.

Ce comité a rendu son rapport et un projet d'Avis après 72 heures de travaux.

Il faut saluer et souligner la célérité avec laquelle les textes ont été examinés. Ces quatre projets de loi tiennent compte de la volonté des populations à voir leurs droits

Plan national

suffisamment protégés et conformes aux normes et conventions internationales ratifiées par la Côte d'Ivoire notamment sur le droit des enfants et des femmes.

La Convention sur le droit des enfants institue le principe du droit de l'enfant d'avoir une filiation établie à l'égard de ses auteurs.

Mais aujourd'hui ce qui prime et qui paraît le plus important, c'est la sauvegarde des droits de l'enfant.

« ... Certains diront qu'on risque de mettre à mal la cohésion familiale, je ne pense pas. Quand deux personnes décident de se marier, c'est parce qu'elles s'aiment et ont décidé de se respecter. Si on arrive à ce genre de situation, c'est une exception qu'il faut pallier. L'adultère est certes une faute, grave et cause de divorce mais ce n'est pas la faute à l'enfant de subir l'auteur de celui qui a commis l'adultère.

On ira loin» a soutenu Mme Richmond Stéphane Rose Agnès, présidente du Comité ad 'hoc.

Après avoir parcouru les 292 articles des projets de loi, les groupes de travail ont validé le travail abattu par le Comité ad 'hoc et donné un Avis favorable.

Le Président du CESEC, Charles Koffi Diby, a pour sa part rappelé à ses pairs que leur mission est de conforter les Avis du Gouvernement pour faciliter le vote du projet par le Parlement ; ce qui explique l'invitation adressée au Ministre de la Justice, Sansan Kambilé en vue d'apporter des éclairages nécessaires à la compréhension des articles et des textes de loi.

Afin d'aboutir aux 11 amendements enregistrés, le Comité Ad'hoc a fait du droit comparé ■



Les Conseillers économiques debout pour une minute de silence en la mémoire de l'ancien Président du CES Sery Gnoléba, avant l'adoption de l'Avis sur les projets de loi

Adoption de l'Avis sur des projets de Loi Le Ceseec montre les signes d'une crédibilité retrouvée

L'Avis sollicité par le gouvernement est un signe réel de réussite de l'action de Charles Diby Koffi qui, depuis sa prise de fonction en tant que Président du CESEC a tout mis en œuvre pour redonner à l'institution ses lettres de noblesse. En témoignent ces quelques mots du Président : « Ainsi, avec courage, détermination et abnégation, nous nous sommes mis à la tâche, pour accomplir, en synergie d'actions et d'idées, les devoirs de notre charge de conseil aux pouvoirs publics. Une charge qui, à la vérité, consiste à accompagner le Gouvernement, en rendant lisible ses actions et en les justifiant, si besoin en était », a-t-il rappelé à ses pairs.

Si depuis sa prise de fonction, les six Avis soumis au gouvernement sur d'importants sujets socio-économiques, résultent d'auto-saisine, ils ont permis justement de mettre en lumière sur cette institution dont les Ivoiriens avaient une piètre opinion.

Ces six Avis ont porté sur le « Financement des Petites et Moyennes Entreprises et des Petites et Moyennes Industries (PME/PMI) » ; le « Foncier rural et immatriculation des terres » ; la « Lutte contre un phénomène nouveau de délinquance juvénile : les enfants en conflit avec la loi ou « microbes » » ; la « Promotion de l'Education Environnementale et de l'Éducation au Développement Durable » ;

« Cybercriminalité et Ethique et « l'Affichage de la mention "Côte d'Ivoire" sur les Cartels des objets d'art ivoirien exposés dans les musées européens ».

L'on pourrait mettre cet acquis « sous le prisme de l'Axe n°1 du Plan Stratégique de Développement qui porte sur "Le repositionnement de l'Institution, au plan national et au plan international" » comme l'a rappelé à juste titre le Président du CESEC.

Si les lauriers ont été glanés au plan international, ce recours au CESEC opéré par le gouvernement est le signe tangible d'un tournant décisif dans les rapports entre l'exécutif et l'assemblée consultative.

« Dès lors, vous comprendrez, pourquoi, en aucun moment, j'ai été surpris par votre enthousiasme républicain, lorsque le 23 avril 2019, par lettre n°0822/PM/SGG, le Conseil a été saisi, par le Gouvernement, aux fins de recueillir son avis sur les projets de textes relatifs à la famille » s'est réjoui Charles Koffi Diby.

« Eh bien, la question de la Famille, dont la portée socio-économique est indéniable, se trouve au cœur des préoccupations du Gouvernement, qui y attache du prix » a-t-il soutenu. Le travail effectué et adopté par l'assemblée consultative l'a démontré ■





**Conseil Economique Social
Environnemental et Culturel**

AVIS du Conseil Economique Social Environnemental et Culturel



AVIS

N°2018-05 du 13 mars 2018

**LUTTE CONTRE UN PHÉNOMÈNE
NOUVEAU DE DÉLINQUANCE
JUVÉNILE : LES ENFANTS EN
CONFLIT AVEC LA LOI OU
« MICROBES »**



AVIS

N°2018-04 du 13 mars 2018

**FINANCEMENT DES PETITES ET
MOYENNES ENTREPRISES/PETITES
ET MOYENNES INDUSTRIES
(PME/PMI)**



AVIS

N°2018-06 du 3 septembre 2018

**AFFICHAGE DE LA MENTION
« CÔTE D'IVOIRE » SUR LES
CARTELS DES OBJETS D'ART
IVOIRIEN EXPOSÉS DANS LES
MUSÉES DU MONDE**



AVIS

N°2018-03 du 12 mars 2018

CYBERCRIMINALITÉ ET ÉTHIQUE



AVIS

N°2018-01 du 12 mars 2018

**FONCIER RURAL ET
IMMATRICULATION DES TERRES**



AVIS

N°2018-02 du 12 mars 2018

**LA PROMOTION DE L'ÉDUCATION
ENVIRONNEMENTALE ET
DE L'ÉDUCATION AU
DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Conseil Economique Social Environnemental et Culturel

Avenue Terrasson de Fougères

04 BP 301 Abidjan 04 - Tél.: 20 25 02 00 - Fax : 20 22 12 88

site : www.lecesec.ci

Par **YOBUE**T Djeh Pyco, Chargé de Commissions
& Martial **LANGUI**, Chargé d'Etudes Stagiaire

Les grandes étapes de la politique familiale de la Côte d'Ivoire moderne (1960-2019)

Dès son accession à l'indépendance en 1960, la Côte d'Ivoire fait de la famille un des piliers de son développement social, en adoptant conformément au contexte et aux réalités de l'époque, des mesures qui militent en faveur de la modernisation et de la cohésion de la société. Cependant, face aux mutations socio-économiques et les nouvelles exigences qui en découlent, la famille s'est trouvée tout au long de l'histoire confrontée à de nombreux défis que les dirigeants politiques s'évertuent aujourd'hui encore à relever. Pour y parvenir, différentes mesures législatives sont prises aussi bien au niveau du mariage, de la filiation, de la succession que de l'adoption.



11^{ème} gouvernement de la République de Côte d'Ivoire 16 Février 1978

L'étape de 1960 à 1983

Lorsque le 7 août 1960, la Côte d'Ivoire acquiert le statut d'Etat souverain, le législateur se trouve confronté à une situation juridique délicate : Les habitants du

jeune Etat sont justiciables du droit civil français et du droit coutumier. Quatre années plus tard, précisément en 1964, le pays se dote, entre autres textes, des lois touchant directement à l'organisation de la famille, à travers un code civil. Ce code consacre la monogamie et interdit la dot.

Cette loi sur le mariage prône un seul régime, celui de la communauté des biens, qui stipule que c'est au mari, chef de famille, qu'il revient d'administrer les biens communs et les biens personnels des époux (art. 74). Ce régime met en exergue les biens mis en commun : les salaires et revenus des époux et tous les biens acquis par eux, à titre onéreux, pendant le mariage et les biens donnés ou légués conjointement aux deux époux (art. 71).

Concernant l'âge du mariage entre deux personnes de sexes opposés, la loi n°64-375 du 7 octobre 1964 stipule que l'âge requis est de 20 ans révolus pour l'homme et 18 ans révolus pour la femme (art. 1). Toutefois, des dispenses ou autorisations spéciales peuvent être accordées par le Procureur de la République pour motifs graves (grossesse, etc...). La dot est interdite et sévèrement réprimée en Côte d'Ivoire (emprisonnement et amende). Cette loi de 1964 consacre donc la famille nucléaire de type occidental.

Au niveau de la succession, la loi de 1964 stipule que seuls les enfants des deux époux peuvent hériter de biens mettant fin ainsi au droit coutumier qui spoliait le plus souvent les ayants droits.

Pendant le 2 août 1983, l'on assistera à la réforme de la loi de 1964 en son article 71. Cette réforme institue un second régime, celui de la séparation des biens. A la dissolution du mariage sous ce régime, aucune liquidation

ou partage n'a lieu, chacun reprenant ses biens personnels. Dans ce cas, chacun des époux conserve l'administration, la jouissance et la libre disposition de ses biens personnels et est propriétaire du bien acquis par lui pendant le mariage.

De 1983 à nos jours

La loi sur la famille au cours de l'histoire a fait l'objet de deux révisions ; d'abord par la loi n°83-800 du 02 août 1983, puis celle n°2013-33 du 25 janvier 2013. Ces différentes modifications ont eu pour effet principal d'intégrer les principes de non-discrimination et d'égalité de droits et de responsabilité des époux dans le mariage, principes portés par les conventions internationales ratifiées par la Côte d'Ivoire et qui participent à la stabilité de la cellule familiale.

Ces lois dont il s'agit seront probablement remplacées par quatre (4) projets de loi en instance d'examen par le Parlement, à savoir le projet de loi relatif :

- au mariage (qui se rapporte à l'union entre un homme et une femme) ;
- à la succession (qui se rapporte au partage des biens du défunt) ;
- à la minorité (se rapportant à l'ensemble des droits protégeant le mineur) ;
- à la filiation (qui est le lien de droit qui existe entre le père ou la mère et l'enfant).



1^{er} Gouvernement de la 3^{ième} République de Côte d'Ivoire de Amadou GON (Juillet 2017)

Au niveau du projet de loi sur le mariage

Concernant les conditions pour contracter mariage, le projet de loi fixe désormais l'âge requis pour le mariage à dix-huit (18) ans révolus pour l'homme et la femme, contrairement à la loi n° 83-800 du 2 août 1983 qui fixait l'âge du mariage pour l'homme à vingt (20) ans et dix-huit (18) ans pour la femme. Ce projet de loi intègre la volonté du Gouvernement de lutter contre le mariage précoce puis qu'il interdit toute dispense.

Par ailleurs, la femme divorcée peut se remarier immédiatement si elle justifie par un acte médical qu'elle n'est pas en état de grossesse.

Le projet de loi prévoit également que l'incapacité physique de consommer le mariage ou l'impossibilité de procréer de l'autre époux, connue par ce dernier avant le mariage, peut constituer une cause de nullité relative au mariage (Article 4).

De plus, l'une des innovations majeures réside dans la possibilité qui est donnée aux époux de conclure un contrat de mariage.

Au niveau du projet de loi sur la succession

Désormais le conjoint tout comme les enfants, est un héritier réservataire (héritier qui a nécessairement droit à une part de la succession). Il hérite du quart de la masse successorale en concours avec les enfants. Le nouveau texte ajoute qu'à défaut d'enfants, le conjoint survivant recueille la moitié de la succession en présence, soit des père et mère, soit des frères et sœurs. Et que lorsqu'il n'y a ni enfant, ni père et mère, ni frères et sœurs du défunt, le conjoint survivant recueille la totalité de la succession. Dorénavant seul le tribunal détermine la qualité d'héritier. Le projet de loi réduit aussi le délai pour accepter ou répudier une succession à un an au lieu de 30 ans afin de clarifier rapidement l'intention des héritiers de sorte à permettre aux tiers qui ont un intérêt de faire valoir leurs droits dans un délai raisonnable.

Au niveau de la loi sur la minorité et de la filiation

- L'égalité de droits des enfants :

La loi met fin à l'usage des notions «d'enfant adultérin» et «d'enfant incestueux ». Elle dispose ainsi que tout enfant a droit à l'établissement de sa filiation à l'égard de ses auteurs (article 4).

En conséquence de ce principe, le projet de loi institue l'information préalable de l'épouse au lieu du consentement préalable de l'épouse comme le prévoyait l'ancien texte de loi. L'acte de reconnaissance doit, à peine de nullité, contenir la mention de l'information donnée à l'épouse par acte de commissaire de justice.

- Admission d'un nouveau cas d'ouverture de l'action en désaveu de paternité :

Outre les causes traditionnelles d'ouverture de l'action en désaveu de paternité (impossibilité physique de cohabiter avec sa femme pendant la période légale de conception) le mari peut désormais désavouer l'enfant né de son épouse, s'il prouve en se fondant sur les données acquises de la science médicale (test ADN) qu'il ne peut en être le père (article 4).

- Simplification et clarification de la procédure de reconnaissance de l'enfant né hors mariage

Le projet de loi prévoit que la reconnaissance de l'enfant né hors mariage peut être faite par acte authentique (article 20 alinéa 3). Cet acte sera reçu par l'officier de l'état civil au moment de l'établissement de l'acte de naissance pour mention (article 20 alinéa 3). L'autorisation du Procureur de la République est requise lorsque la reconnaissance est faite après la déclaration de naissance.

- Suppression du délai d'exercice de l'action en recherche de paternité naturelle

Désormais, l'enfant né hors mariage peut agir à tout moment, sous réserve du délai de prescription de droit commun qui est de trente ans (article 2262 du code civil), pour obtenir l'établissement de sa filiation paternelle ■

VISITEZ le site web du CESEC : www.lecesec.ci
DÉCOUVREZ

LES ACTIVITÉS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL

CESEC EN BRIEF

WEBMAIL

f

g+



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL,
ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL



#

L'INSTITUTION ▾

LE PRÉSIDENT ▾

LE BUREAU DU CESEC ▾

TEXTES ET LOIS ▾

ACTUALITES ▾

SAISINES ET AVIS

CONTACTS

Figures emblématiques (initiateurs et porteurs) de la politique familiale en Côte d'Ivoire de 1960 à nos jours

S.E.M. Félix HOUPHOUËT-BOIGNY,
Premier Président de la République de Côte d'Ivoire
(1960-1993)

Premier président de la République de Côte d'Ivoire, homme de vision et grand stratège politique, le « père » de la Côte d'Ivoire moderne, Félix Houphouët-

Boigny a été le principal architecte de la politique familiale du pays, en dotant celui-ci en 1964, soit quatre ans après l'indépendance, d'un Code civil sur la famille ■



S.E.M. Alassane OUATTARA,
Président de la République de Côte d'Ivoire

S'inscrivant dans la même vision que le Premier Président de la République de Côte d'Ivoire, Son Excellence Félix HOUPHOUËT BOIGNY, le Président Alassane OUATTARA a entrepris des actions en vue d'harmoniser les textes de lois ivoiriens aux Conventions Internationales ratifiées par notre pays et de promouvoir l'Etat de droit au sein de notre société. Ainsi, la vision du Président

de la République relativement aux projets de loi sur la famille est d'équilibrer et d'améliorer les rapports entre conjoints conformément au principe de non-discrimination et d'égalité. Cette vision se caractérise entre autres par l'amélioration des droits successoraux du conjoint survivant et entourent le mineur d'une protection plus accrue qui priorise son intérêt en matière de filiation ■





M. Nanlo BAMBA,

Garde des sceaux, Ministre de la justice de la République de Côte d'Ivoire en 1964

Nanlo Bamba , éminent juriste, devient Garde des Sceaux, Ministre de la justice le 15 février 1963. Dans le cadre de sa fonction de Ministre de la Justice, il a porté au nom du Gouvernement

les projets de loi de 1964 relatifs à la famille. En outre, après l'adoption desdits projets de loi en plénière à l'assemblée nationale, Nanlo Bamba veillera à la mise en œuvre de ces lois. ■



M. Lazéni Namogo Poto COULIBALY,

Garde des sceaux, Ministre de la justice de la République de Côte d'Ivoire en 1983

Magistrat Hors Hiérarchie, Lanzéni Namogo Poto Coulibaly sera nommé Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la justice le 18 Novembre 1983. Il fut chargé par le Président Félix Houphouët-Boigny de conduire la politique

gouvernementale sur la famille. Il défendra la réforme de la loi de 1964 auprès du parlement ivoirien en son article 71, permettant ainsi d'obtenir en plus du régime de la communauté de biens, celui de la séparation de biens ■



M. Sansan KAMBILÉ,

Garde des sceaux, Ministre de la justice et des droits de l'homme de la République de Côte d'Ivoire

Magistrat Hors Hiérarchie, M. Sansan KAMBILÉ est Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme depuis 2017. Conformément à ses attributions, M. Sansan Kambilé est chargé de promouvoir la vision du Président de la République sur les questions en rapport avec la famille (le mariage, les successions, la minorité et l'adoption). C'est dans cette optique qu'il a entrepris des actions auprès

des Institutions de la République, notamment le CESEC où son passage le 24 mars 2019, a permis d'informer les Conseillers économiques sur la portée et les enjeux de ces projets de loi.

En outre, il est chargé de défendre lesdits projets de loi au niveau du Parlement pour son adoption afin de permettre à la Côte d'Ivoire de se doter de textes conformes à l'évolution de la société ■

Par Jean François YAO, Chargé d'Etudes

Perspectives 2040

Le Cesec s'instruit des enjeux de l'étude nationale prospective « Côte d'Ivoire 2040 »

Mardi 21 mai 2019, les membres du Conseil économique social, environnemental et culturel ont reçu en séance d'information, le Bureau National de la Prospective et de la veille stratégique (BNPVS). La rencontre avait pour objet d'instruire les Conseillers économiques des résultats de la quatrième (4ème) Etude Nationale Prospective « Côte d'Ivoire 2040 ».

Cette rencontre, présidée par Madame Fatoumata Coty épouse Kanaté, représentant le Président du CESEC Charles Koffi Diby, a eu lieu dans la salle des Pas perdus du CESEC à 10h, en présence de plusieurs dizaines de Conseillers économiques. La délégation du BNPVS conduite par le Directeur de Cabinet Adjoint du Ministre du Plan et du Développement, Monsieur Tano N'Grouma Joseph, comprenait Dr Pokou Koffi, Secrétaire Général du BNPVS, principal animateur de la réunion et ses collaborateurs.

La visite du BNPVS au CESEC s'inscrit dans le cadre d'une large campagne d'information nationale initiée par le Ministère du Plan et du Développement pour recueillir des contributions.

Dr Pokou Koffi, avant d'aborder le sujet, a présenté son service qui est une structure sous tutelle du Ministère du Plan et du Développement, chargée de la Veille Stratégique. Quant à l'étude proprement dite, élément central de cette séance d'information, elle a été décrite par l'animateur comme l'instrument qui « projette la Côte d'Ivoire dans le futur sous trois hypothèses sociétales



Une vue de l'assistance dans la salle des Pas perdus lors de la présentation de l'Etude nationale prospective "Côte d'Ivoire 2040"

virtuelles » : une hypothèse optimiste, une intermédiaire et une autre pessimiste.

Ces recherches anticipatrices, selon lui, se sont appuyées sur les études précédentes, élaborées par la Côte d'Ivoire depuis les années 70 et sur des indicateurs objectifs et scientifiques à partir de l'observation de notre société. Il a tenu à préciser que les études prospectives constituent un outil de gouvernance, source de prospérité pour peu qu'on en observe à la lettre les prescriptions des scénarios élaborés.

Après avoir donné des assurances sur quelques appréhensions des Conseillers économiques portant sur les problématiques de l'éducation, de l'application effective des résultats de ces réflexions prospectives et de la prise en compte de la politique extérieure du Gouvernement, Dr Pokou Koffi a indiqué que le but fondamental de la présentation est la capitalisation des suggestions recueillies.

Pour conclure, le conférencier a affirmé la disponibilité de son service à offrir sa compétence pour le renforcement des capacités en matière de prospective aux Conseillers économiques, sociaux, environnementaux et culturels ■



Les Conseillers économiques Mme Kanaté et M. Ondomat aux côtés de M. Tano N'Grouma Joseph, était aux côtés de Dr Pokou Koffi,



L'UCESA ÉVALUE SA FEUILLE DE ROUTE À ABIDJAN

Par Casimir **ANGO**H, Chargé de Communication

Troisième réunion du Bureau de l'UCESA

Le CESEC accueille les Conseils économiques et sociaux d'Afrique

Dans le cadre de ses activités statutaires, le Bureau de l'Union des Conseils économiques et sociaux d'Afrique (UCESA) s'est réuni, pour la troisième édition de son histoire, à Abidjan le mercredi 03 avril 2019 au siège du Conseil économique, social, environnemental et culturel (CESEC). Pour la circonstance, les participants avec à leur tête le Président Boulkassoum HAIDARA, Président en exercice de l'UCESA, président de séance et le Président Charles Koffi DIBY, Vice-président, hôte accueillant, ont mis un point d'honneur, par la qualité de l'organisation et la profondeur des débats, à faire dire aux participants tout l'espoir qu'ils placent dans l'avenir de l'Union.



De g.à d. le Président Diby, lors de son discours d'ouverture de la réunion du Bureau, le Président Boulkassoum et le Ministre Koné Kafana

En présence des cinq (5) délégations représentant le Mali, le Sénégal, le Gabon le Maroc et la Côte d'Ivoire, la cérémonie d'ouverture des travaux a été ponctuée par une série d'allocutions dont la plus attendue, celle du représentant du Gouvernement ivoirien, Monsieur Gilbert Kafana Koné, a apporté un cachet spécial à la rencontre.

- **Les participants expriment leur fierté pour la présence du continent africain à la tête de l'AICESIS**

Dans son adresse, Monsieur Kafana Koné, Ministre Chargé des Relations avec les Institutions de la République a, au nom du Président de la République souhaité la bienvenue aux hôtes de marque. Après s'être félicité du choix porté sur la ville d'Abidjan, il a exprimé la gratitude du Gouvernement à l'ensemble des pays membres de l'UCESA dont le soutien aura permis au Président du CESEC, Charles Koffi Diby d'être élu unanimement à la présidence de l'AICESIS.

Abordant la question des travaux proprement dits, les membres du Bureau ont à leur tour félicité le Président Charles Koffi Diby et Monsieur Ahmed Reda Chiami pour

leurs élections respectives à la présidence de l'AICESIS et du CESE du Maroc. Ils ont ensuite procédé à l'adoption de l'ordre du jour avant d'examiner la feuille de route de la mandature 2017-2019 élaboré les 10 et 11 octobre 2017 à Bamako.

- **Le Bureau satisfait du bilan à mi-parcours de la mandature 2017-2019**

L'examen de la feuille de route de l'UCESA, véritable bilan moral du Président Boulkassoum Haidara, a porté sur sept (7) points qui se déclinent comme suit :

- la traduction en anglais, en espagnol et en arabe des statuts et du règlement intérieur de l'UCESA ;
- la participation de l'UCESA à la réunion des groupes d'intérêts économiques et sociaux d'Europe et d'Afrique les 16 et 17 novembre 2017 à Abidjan ;
- la signature d'un protocole d'accord et de partenariat entre l'UCESA et le comité économique social européen (CESE) ;
- la visite de travail et d'amitié du président du CESE

du Gabon, vice-président de l'UCESA le 8 mars 2018, à Bamako au Mali ;

- la participation de l'UCESA au conseil d'administration et à l'assemblée générale de l'AICESIS les 8 mars 2018 à Abidjan et 7 mars 2019 à Curaçao ;
- l'élaboration d'un support de communication relatif à l'assemblée générale tenue les 10 et 11 octobre 2019 au Mali ;
- la cooptation de la Côte d'Ivoire, du Bénin, du Sénégal, du Gabon, du Mali, et de la République Démocratique du Congo sur proposition du Gabon, au Conseil d'Administration de l'AICESIS.

A l'issue de l'examen de la feuille de route, deux diligences majeures ont été relevées. Il s'agit du renforcement des systèmes d'information et de la validation des termes de référence du site web de l'UCESA, dont l'implémentation échoit respectivement à son Secrétaire Général et au Maroc, avec l'appui de deux autres pays que proposera le Bureau.

- **Le Président Diby se distingue par un altruisme très apprécié**

La réunion du Bureau a, par ailleurs, permis au Président Boulkassoum d'adresser ses félicitations et ses encouragements aux pays membres pour leurs efforts de contributions à l'autonomie financière de l'UCESA.

S'agissant de la gouvernance, c'est au Maroc qu'il reviendra, à la prochaine Assemblée Générale prévue dans ce pays au cours du dernier trimestre de l'année 2019, de tenir les rênes de l'Organisation, conformément à ses règles de fonctionnement. Quant à la Côte d'Ivoire, et dans la logique du respect rigoureux des principes de bonne gouvernance, le Président Charles Koffi Diby, en sa qualité de président de l'AICESIS nouvellement élu, et pour éviter le cumul de postes, a consenti passer la main au Gabon en 2021. Un acte d'altruisme que les membres du Bureau de l'UCESA n'ont pas manqué de saluer chaleureusement. Au titre des questions diverses, l'accent a été mis sur les défis sécuritaires et environnementaux qui figureront prioritairement à l'ordre du jour de la prochaine réunion de Bureau au Maroc.

Il est à noter que cette réunion a été sanctionnée par un communiqué final retraçant les grandes articulations de la séance de travail. Ce communiqué final a en outre traduit la gratitude des délégations au Président de la République et au peuple ivoirien pour la qualité de l'accueil qui leur a été réservé.

Cette troisième réunion du Bureau de l'UCESA, on peut l'affirmer, a tenu toutes ses promesses, car elle aura permis de renforcer la solidarité des membres du Bureau qui se retrouveront bientôt à Rabat, au Maroc ■

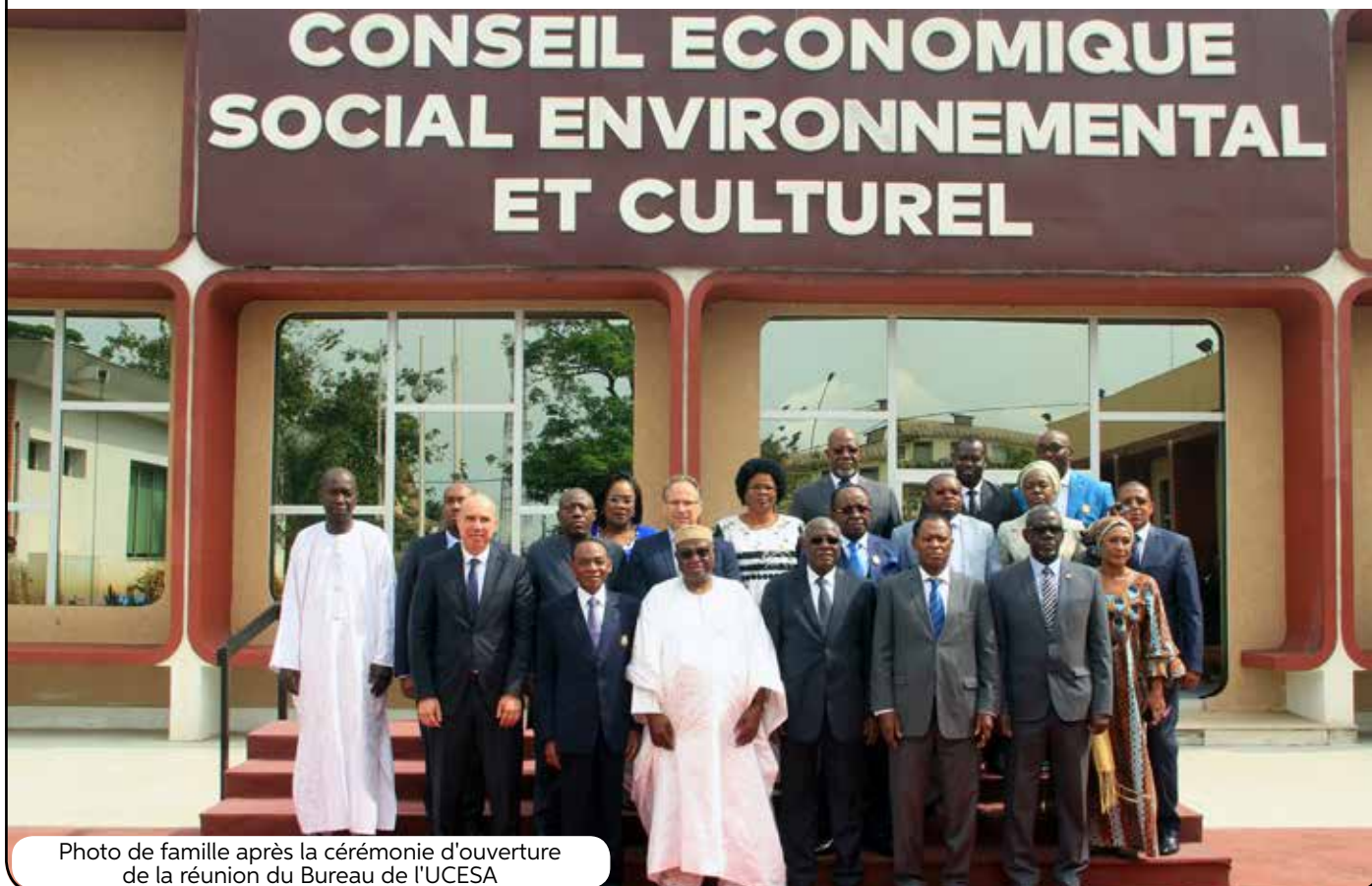


Photo de famille après la cérémonie d'ouverture de la réunion du Bureau de l'UCESA

Troisième réunion du Bureau de l'UCESA, Propos de...

Mme Stéphane Richmond épouse ESSO ESSIS

Conseiller économique, social, environnemental et culturel

CESEC Magazine : *Mme la Conseillère, vous venez de prendre part, en tant qu'invitée du Président Charles Koffi Diby, à la troisième réunion du Bureau de l'UCESA à Abidjan. Que retenir-vous de cette rencontre statutaire de l'Association panafricaine ?*

Je voudrais avant tout propos remercier Monsieur le Président Charles Koffi Diby ainsi que le Bureau de l'UCESA pour nous avoir permis d'assister à cette rencontre.

Je retiens de cette réunion que l'UCESA est une organisation qui fonctionne bien. Et les activités réalisées par cette « faïtière » attestent du dynamisme du Président



Haidara. L'UCESA est, selon moi, un véritable outil qui contribue à l'intégration du continent Africain.

CESEC Magazine : *Quel est votre sentiment suite à l'élection le 7 avril 2019 à Curaçao, du Président Charles Koffi Diby à l'unanimité des membres, Président de l'AICESIS ?*

Je pense que cette unanimité des membres de l'AICESIS en faveur de Monsieur Charles Koffi DIBY est non seulement une marque

de confiance pour l'homme dont les compétences sont reconnues de tous mais aussi et surtout pour les membres de l'UCESA, la preuve d'une réelle solidarité africaine ■

M. Emmanuel Léon OGA

Conseiller économique, social, environnemental et culturel

CESEC Magazine : *M. le Conseiller, l'UCESA vient de tenir sa troisième réunion de bureau à Abidjan, réunion à laquelle vous avez pris part. Quel est votre sentiment à l'issue de cette réunion ?*

Je voudrais d'abord remercier les Responsables de CESEC Magazine pour l'occasion qui m'est offerte d'exprimer mon sentiment sur la réunion de l'UCESA qui vient de se tenir ici à Abidjan dans les locaux du CESEC.

Il faut dire que le choix de la capitale ivoirienne pour cette réunion panafricaine est le signe de la confiance qu'inspire notre pays à l'international depuis quelques années. Mais c'est aussi grâce au capital crédit dont bénéficie le Président Charles Koffi Diby et par ricochet notre institution que de tels événements peuvent avoir lieu chez nous. Et le bénéfice que nous en tirons est grand surtout au regard de l'expérience acquise en matière d'organisation.

Il faut se réjouir de ce que le parcours de l'UCESA et sa longévité donnent raison à son principal initiateur, Feu le Président Philippe Grégoire Yacé, en 1994, a compris le bien-fondé de la création avec ses pairs de cet important organe de coopération.



CESEC Magazine : *M. le Conseiller, le 7 mars 2019, le Président du CESEC, Charles Koffi Diby a été élu, à Curaçao, dans les caraïbes, Président de l'AICESIS. Que vous inspire cette élection à l'unanimité du Président du CESEC ivoirien à la tête de l'Association mondiale des Conseils économiques et sociaux ?*

C'est avec une joie profonde et une fierté légitime que nous avons appris l'élection le 07 mars 2019 dernier du président Charles Koffi Diby, en qualité de premier

responsable de l'AICESIS à Curaçao. Cette promotion amplement méritée vient consacrer les éminentes qualités professionnelles et humaines du président Charles Koffi Diby qui, depuis sa nomination en 2016 à la présidence du CESEC, ne cesse d'œuvrer pour le rayonnement et le repositionnement de notre institution, avec le soutien du Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara. Et nous espérons avec le concours de chacun de mes pairs Conseillers que le rythme de travail imprimé par notre Assemblée soit maintenu voire accéléré qualitativement bien entendu pour le bien de nos populations qui sont les cibles finales de nos actions. Je vous remercie ■

Par Martial LANGUI, Chargé d'Etudes Stagiaire

Processus historique du développement de l'UCESA

Des origines à nos jours

La mise en place des premiers Conseils Economiques et Sociaux, dès l'accession à l'indépendance des premières colonies françaises d'Afrique, s'est faite dans les années 1959-1960, généralement sur le modèle du Conseil économique et social français. Créée en 1994 grâce à la vision éclairée de dirigeants d'Assemblées consultatives de la sous-région ouest africaine, dont le Président Philippe Grégoire Yacé, alors Président du CES de Côte d'Ivoire, l'UCESA a impulsé au cours des années 2000 la naissance de nouveaux Conseils économiques et sociaux.

Les grandes étapes de l'évolution de l'UCESA

Dans l'optique d'une mise en œuvre dynamique du processus d'intégration africaine, le rapprochement entre les pays du continent est apparu comme une nécessité pour impliquer plus fortement les Etats membres, afin de favoriser l'examen des sujets d'intérêts communs.

C'est fort de cette noble ambition que l'UCESA se dotera en octobre 2001 de ses statuts et règlements intérieurs. Au cours de son existence, la « faitière » panafricaine a fait preuve d'un dynamisme qui se confond avec le charisme et le leadership des différents dirigeants qui ont jusqu'ici animé l'Organisation. Pour mieux cerner le fil de l'évolution de l'UCESA, un regard sur les actions menées par les différents Présidents qui se sont succédé à la tête de l'Institution apparaît nécessaire ■



Assemblée Générale de l'UCESA Dakar-Sénégal, Février 2014

LES PRÉSIDENTS DE L'UCESA DE 2001 À NOS JOURS

M. Raphiou TOUKOUROU,

Premier Président de l'UCESA (2001-2005),

Ancien Président du Conseil Économique et Social de la République du Bénin



Durant la mandature du Président Raphiou TOUKOUROU, premier Président de l'UCESA, l'organisation panafricaine va connaître une ascension remarquable à travers ses différentes actions diplomatiques en faveur de l'intégration des peuples dans l'espace sous régional. Ainsi cette illustre personnalité axera ses activités sur la bonne gouvernance, la promotion et la réhabilitation des Conseils économiques et sociaux au sein des États africains. Cela s'est matérialisé par la visite qu'il a effectuée à Dakar au Sénégal, pays de

tradition démocratique, pour apporter un message de soutien et d'encouragement de l'UCESA aux autorités en faveur de la restauration de l'Assemblée consultative. En outre, l'UCESA sous l'impulsion du Président Raphiou TOUKOUROU a entrepris des actions de médiation en faveur de la résolution de crises comme celle survenue en Côte d'Ivoire en 2002, par exemple, en désignant le Président du CES ivoirien Monsieur Laurent Dona Fologo comme médiateur pour le compte de l'UCESA ■

M. Thomas SANON,

Deuxième Président de l'UCESA (2005-2007),

Ancien Président du Conseil Économique et Social de la République du Burkina Faso



La mandature du Président Thomas SANON (2007-2009), diplomate de carrière sera caractérisée par la consolidation des acquis de l'organisation de son prédécesseur. En outre, durant son mandat, il s'est

évertué à favoriser l'élargissement de l'organisation à de nouveaux membres et à établir des relations avec d'autres organes internationaux pour donner plus de visibilité à l'Union ■

M. Séghir BABES,

Troisième Président de l'UCESA (2007-2009),

Président du Conseil Économique et Social de la République d'Algérie



Mohamed Seghir Babès, politologue et économiste de formation, présidera aux destinées de l'UCESA de 2007 à 2009 à la suite de Thomas SANON. À la différence de son prédécesseur, sa mandature sera placée sous le signe du développement des partenariats extérieurs. On notera entre autres la 10^{ème} rencontre internationale de l'AICESIS à PÉKIN en Chine le 18 juin 2007. À cette rencontre le Président de l'UCESA fera entendre la voix de l'Afrique sur les questions diverses liées aux changements climatiques à travers les objectifs du millénaire à

l'horizon 2015. Il initiera également la rencontre de Ouagadougou tenue du 12 au 13 novembre 2007 pour statuer sur des thématiques mettant en exergue les accords de partenariats au développement.

En outre, il mènera des actions en faveur du processus d'intégration de l'union au sein des organisations régionales et continentales, notamment l'Union Africaine (UA) et aura permis à l'UCESA par ses travaux d'être perçue comme un véritable représentant des sociétés civiles africaines au sein de l'Association internationale des CES (AICESIS) ■

M. Michel KAMONO,

*Quatrième Président de l'UCESA (2009-2013),
Ancien Président du Conseil Économique, Social et Culturel de la République de Guinée*



Monsieur Michel KAMANO présidera aux destinées de l'UCESA de 2009 à 2013. Durant sa mandature il mettra l'accent sur l'implication de la société civile africaine gage d'une véritable intégration des peuples. Selon lui, les CES doivent contribuer à la

résolution de crises afin de permettre à nos populations de vivre dans un climat de paix et de stabilité. Ainsi les thématiques qui seront débattues sous son mandat porteront sur le renforcement des institutions consultatives et l'adhésion d'autres États africains ■



Mme Aminata TALL,

*Cinquième Présidente de l'UCESA (2013-2017)
Ancienne Présidente du Conseil Économique, Social et Environnemental de la République du Sénégal*

de l'Organisation, tenue en 2013 à Alger pour un mandat de deux ans (2013-2015). Elle sera reconduite par ses pairs pour la période 2015-2017. Durant ces deux mandats, l'on notera la mise en œuvre des principaux axes de la feuille de route déclinée comme suit :

- la mise en relief du choix d'une thématique majeure d'intérêt commun portant sur « la protection sociale pour une croissance économique inclusive en Afrique », qui a fait l'objet de plusieurs ateliers spécifiques avec un accent sur la protection sociale des groupes vulnérables (personnes atteintes de handicap, migrants, secteur

La Présidente du Conseil économique, social et environnemental du Sénégal (Cese) assurera la présidence de l'UCESA suite à l'Assemblée Générale

informel, personnes âgées, etc...), ainsi que sur les enjeux et défis liés au financement de cette protection sociale ;

- le positionnement de l'UCESA au sein de l'Union Africaine et des Organisations sous régionales (la CEDEAO et l'UEMOA), qui ne sera effectif que lorsque les représentants du Conseil Economique, Social et Culturel de l'UA (ECOSOC) seront désignés par l'UCESA et non par les ONG comme c'est le cas actuellement ;

- le développement de partenariat matérialisé par la signature de deux Protocoles d'accords pour le compte de l'UCESA , l'un avec l'AICESIS le 13 février 2014 dont l'objectif principal est de combiner les actions en vue de l'élargissement de la famille des CES et l'autre avec l'UCESIF signé le 11 juin 2015 avec pour objectifs principaux de permettre la vulgarisation de la Charte sociale de l'UCESIF et la préparation , la participation conjointe aux ateliers de sensibilisation relatifs aux réchauffements climatiques en prévision des COP21 et COP 22 ■



Dr Boukassoum HAÏDARA,

*Président de l'UCESA (depuis 2017)
Président du Conseil Économique Social et Culturel de la République du Mali*

Dr Boukassoum Haidara, président du Conseil économique, social et culturel du Mali a été élu Président de l'UCESA lors de l'Assemblée Générale tenue les 10 et 11 octobre 2017 à Bamako au Mali. Les postes de vice-présidence ont été confiés au Maroc, au Gabon et à la Côte d'Ivoire. Le nouveau Président ambitionne de faire de l'UCESA un puissant outil de

développement du Continent Africain. Pour y parvenir, le Président Boukassoum Haidara entend mener des actions dans les pays lusophones et anglophones pour leur adhésion à l'organisation. Il entend poursuivre les réflexions sur des thématiques diverses pouvant contribuer à la bonne marche de l'UCESA et renforcer la coopération internationale ■

**LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
AFFILIÉES À L'UCESA**



AICESIS
Association Internationale des
Conseils Economiques et
Institutions Similaires



UCESIF
Union des Conseils Economiques
et Sociaux et Institutions Similaires
Francophones



ECOSOC
Economic and Social Council
Union Africaine



ECOSOC
Economic and Social Council
Nations Unies

SAVOIR PLUS SUR L'UCESA

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

- Mettre en place une dynamique d'implication effective des Conseils économiques sociaux et des Institutions similaires dans le processus d'intégration africaine ;
- Promouvoir le dialogue social ;
- Organiser des réunions périodiques de réflexion et des ateliers de partage d'expériences ;
- Soutenir et promouvoir la création en Afrique de nouveaux Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires ;
- Établir des relations privilégiées et une coopération fructueuse avec l'AIRESIS, l'ECOSSOC de l'Union africaine, l'ECOSOC des Nations Unies et d'autres organisations.

ORGANISATION

Les organes de l'Union sont:

- L'Assemblée générale
L'Assemblée générale est l'organe suprême de l'UCESA. Il élit le Bureau, se réunit en session ordinaire chaque année et adopte l'ordre du jour présenté par le Bureau.
- Le Bureau de l'UCESA
Il est l'organe de gestion et se compose du président de l'Union et de quatre (4) vice-présidents. Il se réunit deux fois par an. Le secrétariat du Bureau assure la fonction administrative et est assuré par le CES-IS qui assure la présidence de l'Union.
- La présidence de l'UCESA

La présidence est tournante par sous-région, tandis que le mandat de vice-président est renouvelé par rotation à l'intérieur de chaque sous-région. L'ordre de renouvellement est fixé lors des élections précédentes. Pour chaque présidence, un groupe de travail est établi pour développer un sujet / thème identifié et adopté par l'Assemblée générale. Une présidence honoraire de deux (2) ans est offerte au président sortant à la fin de son mandat.

FONCTIONNEMENT

Au début de chaque présidence, le président en exercice de l'UCESA choisit un thème pour son mandat et présente son projet de feuille de route, qui est examiné et adopté par l'Assemblée générale. Pendant la présidence, l'UCESA organise une série d'ateliers thématiques faisant l'objet de rapports comprenant des avis et des recommandations à l'intention des Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires, ainsi que de toute organisation ou institution concernée par les questions économiques, sociales, culturelles, scientifiques et environnementales.

Les observateurs représentant des États sans les Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires (CES-IS) et des organisations de la société civile (en qualité d'invités) peuvent assister à l'Assemblée générale et aux débats et prendre la parole avec l'autorisation du président. Aucun d'entre eux n'a le droit de vote.

Les langues de travail de l'UCESA sont le français, l'anglais et l'arabe.

COMPOSITION

L'UCESA se compose de 16 Conseil économique et sociaux d'Afrique, tous sont membres de l'Assemblée générale. Cinq (5) présidents de CES sont élus par l'Assemblée générale pour faire partie du Bureau.

DUREE DU MANDAT

La durée du mandat est de 2 ans. Avant le terme de son mandat, chaque membre est libre de se retirer de l'UCESA en adressant une lettre de démission au président de l'Union. Le statut de membre peut être perdu par démission ou radiation.

ADHESION ET RADIATION

Tout Conseil Economique et Social africain qui veut adhérer à l'UCESA, soumet une demande d'adhésion au bureau. L'assemblée générale se prononce sur l'adhésion ainsi que la radiation d'un membre.

Par Félicien YEDE N'GUESSAN, Conseiller Technique
& Adolphe KOUAMÉ BROU, Assistant du Secrétaire Général

Interview

Le Président Boukassoum HAÏDARA à cœur ouvert

«...L'UCESA (...) veut participer amplement aux efforts d'intégration africaine en partageant avec les Etats membres de l'UA...»

Elu en Octobre 2017 à la tête de l'Union des Conseils économiques et sociaux d'Afrique et Institutions Similaires (UCESA), Docteur Haïdara Boukassoum avait à cœur d'insuffler une nouvelle dynamique à la Faitière panafricaine en lui donnant tous les moyens, dans certains cas de poursuivre, et dans d'autres, d'améliorer les nombreuses actions entreprises par ses prédécesseurs. Un peu plus d'une année après sa prise de fonction, à mi-parcours de sa mandature, l'heure était venue pour le Numéro 1 de l'Union des Assemblées consultatives d'Afrique de présenter le bilan de la feuille de route adoptée le 12 Octobre 2017 à Bamako à l'occasion de l'Assemblée Générale de l'Union. A l'issue de la troisième Réunion du Bureau, tenue le 16 Mars 2019 à Abidjan, le Président en exercice de l'UCESA, Docteur Haïdara Boukassoum nous fait l'honneur d'un entretien pour livrer à travers les colonnes de CESEC Magazine, ses espoirs et les pistes à explorer pour permettre à la faitière continentale d'atteindre ses objectifs.

CESEC Magazine : Monsieur le Président, je voudrais, à l'entame de cet entretien, au nom du Président Charles Koffi Diby et de l'ensemble des membres de l'Assemblée consultative de Côte d'Ivoire, vous témoigner toute notre gratitude pour l'honneur que vous nous faites d'avoir bien voulu vous soumettre à ces échanges avec CESEC Magazine.

Monsieur le Président, pouvez-vous, à l'issue de la 3^{ème} réunion du Bureau de l'UCESA qui s'est tenue le 3 avril 2019 à Abidjan, en tant que premier Responsable de l'organisation panafricaine, et après avoir présidé cette importante réunion, nous partager vos premières impressions ?

Boukassoum HAÏDARA : *Merci mes chers frères. Aujourd'hui, c'est un sentiment de légitime fierté qui m'anime tant par la chaleur de l'accueil que par la qualité de l'organisation. Nous avons été profondément touchés pour l'honneur que SEM Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, Chef de l'Etat a fait au Président Charles Diby en acceptant la tenue de la présente réunion de notre faitière panafricaine ici à Abidjan.*

Aussi, depuis notre arrivée en terre africaine d'hospitalité légendaire de Côte d'Ivoire, de l'Aéroport au magnifique Hôtel où le Président DIBY nous a fait l'honneur de nous loger, rien ne nous a manqués.



Enfin, nous avons beaucoup apprécié l'expertise et la compétence des organisateurs de cette réunion au cours de laquelle, aucune défaillance technique et administrative, n'a été enregistrée. Ce qui m'amène à réitérer à mon frère et ami Charles Koffi DIBY, l'expression de mes sincères remerciements et l'assurance de ma profonde gratitude.

«Nous avons beaucoup apprécié l'expertise et la compétence des organisateurs de cette réunion au cours de laquelle, aucune défaillance technique et administrative, n'a été enregistrée.»

CESEC Magazine : Monsieur le Président, vous êtes à la tête de l'Union des Conseils Économiques et Sociaux d'Afrique depuis avril 2017. Aujourd'hui, que peut-on retenir de votre bilan à mi-parcours, un an jour pour jour après votre entrée en fonction? En d'autres termes, quel est le niveau d'exécution de la feuille de route que vous avez élaborée pour votre mandature ?

B. H. : Je dirais plutôt depuis notre entrée en fonction parce qu'il s'agit du bilan à mi-parcours du Bureau mis en place lors de l'Assemblée Générale ordinaire de l'Union des Conseils Economiques, Sociaux et Institutions Similaires d'Afrique (UCESA) tenue les 10 et 11 Octobre 2017 à Bamako. Ce Bureau composé du CESC du Mali assurant la présidence en exercice et le CESEC de la Côte d'Ivoire, les CESE du Gabon et du Maroc assurant la vice-présidence. À ses travaux, le Bureau a toujours associé le CESE du Sénégal au titre de la présidence d'honneur de l'institution continentale.

Pour un bilan à mi-parcours, il importe de rappeler qu'à l'issue de l'Assemblée Générale de Bamako sus rappelée, une feuille de route a été élaborée dont les points saillants constituent essentiellement :

1. L'élargissement de l'Union, par la création de nouveaux CES et Institutions similaires;
2. L'amélioration des ressources financières de l'Union ;
3. Le positionnement de l'UCESA dans les organes de l'Union Africaine et d'autres Institutions Internationales consultatives comme la CEDEAO et l'UEMOA;

Le renforcement du système d'information et la création d'un réseau entre les CES membres.

Parmi les principaux points relevés au titre de l'état de réalisation de la feuille de route, on peut noter, entre autres :

1. La réintégration au sein de l'UCESA, du CES de la République



démocratique de Congo lors de l'Assemblée générale de Bamako, de la République centrafricaine à l'Assemblée générale de Libreville. La proposition du Président du CESE du Gabon de rencontrer les Autorités de la Guinée équatoriale, de l'Angola et de Sao tomé et Principe en vue de leur adhésion à l'Union continentale. Au séminaire international de Rabat, les contacts ont été pris avec le Président de l'Assemblée Nationale de la Guinée Bissau en vue de l'adhésion de ce pays à l'Union. Des efforts sont également en cours en vue de la réintégration du CES-IS de la République Sud-africaine et du Kenya.

2. Aussi, outre ces deux pays, des contacts sont également établis pour la réintégration d'autres pays qui avaient ajourné momentanément leur adhésion comme la Tunisie, Maurice et Burundi.
3. Le courriel de demande d'adhésion du Président de l'UCESA adressé à la Présidente du Conseil pour le Travail et le Dialogue Social (CTDS)

de l'UEMOA est en bonne voie, cette organisation ayant inscrit sa décision d'adhésion à l'Union continentale comme l'un des points de l'ordre du jour de sa prochaine AG.

Enfin, des prises de contacts du Président de l'UCESA sont très avancées avec le Président de la Commission de l'Union Africaine, lui-même ancien Président du CES du Tchad. Il est à souligner, que pour atteindre le maximum des États membres de l'Union Africaine, nous avons procédé à la traduction des Statuts et Règlement Intérieur de l'Union en anglais, en espagnol, en portugais et en arabe afin de minimiser la barrière linguistique.

4. Des lettres de rappel pour le paiement des cotisations, sont récurrentes au niveau du Secrétariat Général de l'UCESA mais, il est à souligner sur ce point, que les paiements sont timides, d'où la nécessité de fournir beaucoup



d'effort pour ce faire. Il convient également d'approfondir l'initiative du Bureau lors de l'AG tenue à Libreville en novembre 2018 et les propositions concrètes faites au cours de la Réunion du Bureau tenue ici à

Abidjan en avril 2019, dont l'objectif visait à trouver d'autres sources de financement à travers des plans d'action et programmes innovants.

5. La médiatisation par les chaînes nationales et internationales des activités suivantes : Rencontre des acteurs socio-économiques d'Europe et d'Afrique, en Côte d'Ivoire, en prélude au Sommet des Chefs d'État d'Europe et d'Afrique, au cours de laquelle un Protocole de coopération et de partenariat a été signé entre le Comité Économique Européen (CEE) et l'UCESA ; les réunions du Bureau (Maroc, Gabon et Côte d'Ivoire); le Séminaire International sur la Migration organisé par l'UCESA conjointement avec la Chambre des Représentants et le CESE du Royaume du Maroc ; la visite de travail et d'amitié effectuée à Bamako par le Président du CESE du Gabon au Président de l'UCESA, la participation ou la représentation de l'UCESA à tous les Conseils d'Administration de l'ACESIS (Abidjan ; Curaçao); participation sur invitation du Président du CES de la République populaire de Chine, de certains Présidents et Chefs de Délégation des États membres de l'Union panafricaine à la visite et à la table ronde organisée en Chine sur le thème « Co-construction sino-africaine à travers l'initiative la Ceinture et la Route ».

Notons que les activités au sein du Bureau n'ont jamais été mises en veilleuse ni dans le cadre d'échanges ou à travers de revues des CES-IS membres ainsi qu'au titre des contacts permanents entre les pays membres du Bureau ou entre leurs Secrétaires Généraux respectifs.

Les dispositions prises quand la mise en place d'un site WEB de l'Union évolue. Lors de l'Assemblée Générale de Libreville et de la réunion d'Abidjan du Bureau, le dossier a connu un progrès notable quant à sa mise en œuvre.

Aussi, l'idée de la mise en place d'un bureau virtuel au niveau de chaque CES-IS a été retenue.

« Il est à souligner, que pour atteindre le maximum des états membres de l'Union Africaine, nous avons procédé à la traduction des Statuts et Règlement Intérieur de l'Union en anglais, en espagnol, en portugais et en arabe afin de minimiser la barrière linguistique. »

Cette disposition permettra d'assurer le dispatching des informations. L'archivage des données de l'Union a aussi constitué un grand sujet d'échanges compte tenu de son importance avérée.

CESEC Magazine : Monsieur le Président, parmi les missions de l'UCESA, figure en bonne place la contribution de l'organisation à l'intégration africaine. A ce stade de son évolution, pouvez-vous nous dire ce que l'Union a pu apporter pour renforcer le processus, et dans quel domaine précis ?

«L'UCESA s'est attelée à des thématiques d'intérêt continental voire planétaire pour mieux jouer ses missions de force de proposition et d'orientation des plus hautes Autorités de nos états respectifs.»

B. H. : Sur ce point, je pense que l'UCESA s'est attelée à des thématiques d'intérêt continental voire planétaire pour mieux jouer ses missions de force de proposition et d'orientation des plus hautes Autorités de nos États respectifs. C'est ainsi que des actes importants ont été posés. Il s'agit, entre autres :

- Le choix du thème développé lors de l'Assemblée Générale d'Octobre 2017, portait sur l'épineux problème de : «Environnement et Sécurité».

Aux termes de travaux de cette Assemblée, le Président en exercice de l'UCESA, nouvellement élu, a demandé à ses pairs de bien vouloir transmettre les recommandations pertinentes aux plus hautes autorités de leurs pays respectifs. Chaque pays en fonction de ses réalités propres, pourrait l'inscrire dans la mise en œuvre de sa politique publique.

- Des démarches du Président de l'UCESA auprès du Président de la Commission de l'Union Africaine afin que notre faitière puisse participer amplement aux efforts entrepris en matière d'intégration africaine en partageant avec les Etats membres de l'UA :

- Les pertinentes décisions contenues dans l'Appel de Rabat issu du Séminaire International sur : « Le rôle des Parlements et CES-IS face aux nouveaux défis de la Migration », tenu au Maroc et organisé par l'UCESA conjointement avec le Parlement et le CESE du Royaume Chérifien.

- La table ronde organisée à propos de la fameuse Route de la soie, juste après le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement africains tenu en Chine sur invitation du Président XI JINPING. Ce fut une heureuse opportunité de faire un tour d'horizon des liens de coopération entre les pays africains (membres de l'UCESA) et la Chine. Ainsi des recommandations pertinentes ont été formulées à l'issue de ladite table ronde et consignées dans une déclaration dite déclaration de Beijing dont la teneur (bien que non encore adoptée par les deux parties), devrait être partagée avec les plus hautes autorités des pays membres de l'UCESA.

- Le défi du financement à l'adaptation au Changement climatique a été examiné par notre Union continentale. C'était à la faveur d'un atelier de haut niveau que nous avons traité au cours des travaux de notre Assemblée générale de Libreville, (au Gabon) les 28 et 29 novembre 2018.

À la lumière des communications des experts venus des différents pays, nous avons également fait une déclaration (déclaration de Libreville) dont la mise en œuvre par nos Autorités, aurait largement contribué à la concrétisation de nos politiques nationales de lutte contre les effets dévastateurs du dérèglement climatique.

CESEC Magazine : Monsieur le Président, un autre volet des missions dévolues à l'UCESA concerne l'encouragement à la création d'assemblées consultatives dans les pays où il n'en existe pas. Sur cette question, quel point pouvez-vous nous faire ?

B. H. : Comme il a été largement évoqué plus loin, il s'agit d'une tâche permanente qui va certainement occuper plusieurs générations de Bureaux. Dans tous les cas, le Secrétariat général de l'UCESA dispose de la liste complète des CES-IS d'Afrique et par zone géographique.

Ainsi, à travers cette donnée, la liste des pays africains ne disposant pas de CES-IS est connue et leur mise en contact

avec L'UCESA par la bienveillante entremise de la Commission de l'UA, sera facilement exploitable.

CESEC Magazine : *Monsieur le Président, votre homologue Charles Koffi DIBY vient d'être élu à la tête de l'Association Internationale des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires (AICESIS). Que vous inspire ce choix porté sur un de vos pairs, ressortissant d'un pays africain ?*

B. H. : Je voudrais à ce niveau, rendre un vibrant hommage d'abord aux pays membres de l'UCESA pour leur solidarité agissante en faveur de la désignation de notre estimé et charismatique frère, M. Charles Koffi DIBY, Président du CESEC de la Côte d'Ivoire et non moins vice-président de l'UCESA, à la tête de l'AICESIS, notre faitière mondiale voire planétaire.

Cette consécration de l'un de nos émérites vices Présidents est aussi à l'actif de SEM. Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, et de notre Union. Cette désignation nous honore et nous reconforte à plus

d'un titre. Nous ne doutons point de la réussite de l'heureux élu eu égard à ses riches expériences dans la gestion de l'État, sa compétence avérée et son humilité qui force l'admiration.

CESEC Magazine : *Monsieur le Président, nous arrivons au terme de notre entretien. Avez-vous un message particulier à l'adresse de l'ensemble des Conseils économiques et sociaux membres de l'organisation panafricaine que vous dirigez, et des lecteurs de CESEC Magazine ?*

B. H. : D'abord à l'ensemble des pays membres de l'UCESA, je voudrais leur dire tout simplement : MERCI.

Merci pour la confiance dont ils ont bien voulu m'investir. L'honneur étant une charge exaltante comme l'on a coutume de le dire.

Pour terminer, tous mes remerciements aux responsables du CESEC.CI, aux cadres et techniciens de CESEC Magazine, pour cette opportunité d'expression qu'ils ont bien voulu nous offrir ■

«Je voudrais à ce niveau, rendre un vibrant hommage d'abord aux pays membres de l'UCESA pour leur solidarité agissante en faveur de la désignation de notre estimé et charismatique frère, M. Charles Koffi DIBY, Président du CESEC de la Côte d'Ivoire et non moins vice-président de l'UCESA, à la tête de l'AICESIS, notre faitière mondiale voire planétaire.»

Mieux connaître le Président de l'UCESA



Le Docteur Boukassoum HAÏDARA est un personnage emblématique dont le Mali et l'Afrique peuvent être fiers, tant pour son cursus académique que son parcours professionnel.

Au plan académique, Monsieur Boukassoum HAÏDARA est titulaire d'un Doctorat en Pharmacie obtenu en 1971 à la prestigieuse Université de Montpellier (France). En 1986, il obtient le Diplôme Supérieur Scientifique (DSS) en Pharmacie, après une formation à l'Institut Européen des Sciences pharmaceutiques Industrielles de Montpellier, suivi d'un Doctorat d'État en Science pharmaceutique dans la même Université.

En ce qui concerne son parcours professionnel, le Dr Boukassoum HAÏDARA a occupé le poste de Directeur général de la direction de la Pharmacie d'Apprivoisement du Mali (Pharmapro), puis celui de la Société Africa-Lab Mali SA de 1992 à 2010. Bien avant Monsieur HAÏDARA a été Maître de conférences à la Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odontostomatologie de Bamako (FMPOS).

Depuis 2002, il est Professeur honoraire de ladite faculté. De son parcours politique, on peut retenir son brillant passage à l'Assemblée nationale comme Député de l'ADEMA-PASJ de 1992 à 1997. Grande figure du microcosme politique malien, il est en 2015, élu Président du Conseil Économique Social et Culturel de la République du Mali. Le Président du Conseil économique, social et culturel de la République du Mali préside actuellement aux destinées de l'Union des conseils économiques, sociaux et institutions similaires d'Afrique (UCESA), élu à l'unanimité de ses pairs à la suite des élections de l'union tenue durant les travaux de l'assemblée générale octobre 2017 à Bamako. Son mandat d'une durée de deux (2) ans devrait prendre fin au mois d'octobre 2019 ■

Par Jean François YAO, Chargé d'Etudes

Le Ceseec au sommet de son repositionnement international

Le mois de mars 2019, un mois à inscrire en lettre d'or dans les annales du Conseil économique, social, environnemental et culturel. Et pour cause: le CESEC a connu une de ses plus belles consécration en termes de repositionnement à l'échelle internationale. De Willemstad (Curaçao) à Paris, le Président du CESEC, à travers son élection à la présidence de l'AICESIS, a, au cours de cette période, porté la Côte d'Ivoire et son Assemblée consultative au sommet de cette organisation internationale.

Le CESEC porté par le Continent africain

Tout commence à Willemstad, capitale de Curaçao où le 7 mars 2019 le Président Charles Koffi Diby a été élu à la tête de l'Association Internationale des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires (AICESIS), à l'unanimité des membres du Conseil d'Administration de l'Association mondiale des Conseils Economiques et Sociaux pour le mandat 2019-2021.

Au cours de ces assises, le Continent africain a fait preuve d'une solidarité exemplaire. C'est en effet, à travers l'Union des Conseils économiques et sociaux Africains (UCESA), que de façon solidaire et unanime, le continent a porté la candidature du CESEC et de la Côte d'Ivoire pour présider aux destinées de la faïtière mondiale.

Les relations CESEC – CESE davantage renforcées

A peine a-t-il été plébiscité par ses pairs que le Président Charles Koffi DIBY est appelé à participer, le mardi 12 mars 2019, à Paris, en qualité d'invité spécial de son homologue français, Monsieur Patrick BERNASCONI,



Le Président Charles Koffi DIBY et Patrick BERNASCONI, Président du Cese de France



Le Président Charles Koffi DIBY échangeant avec le Président en exercice de l'AICESIS, IACOB BACIU (Curaçao, Mars 2019)

à la plénière pour l'adoption de l'Avis « Fractures et transitions : réconcilier la France ». Cette thématique entendait répondre aux préoccupations soulevées par la crise des « gilets jaunes » en France. Outre le Président DIBY, cette plénière a enregistré la participation du Premier Ministre, Edouard PHILIPPE, de la Garde des Sceaux, Nicole BELLOUBET, de Monsieur Sébastien LECORNU, Ministre des Collectivités territoriales ainsi que des Garants du « Grand Débat » national Français.

Le Président DIBY entend tirer profit de sa participation à cette séance de travail pour apporter la contribution du CESEC au renforcement de la cohésion en Côte d'Ivoire. Cela, en vue de prévenir d'éventuelles crises susceptibles de constituer des facteurs bloquants à la marche du pays vers son développement sous la conduite du Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara.

Le CESEC s'instruit auprès de l'OCDE

Dans le cadre de cette mission à Paris, le Président du CESEC s'est rendu à Bruxelles pour nouer des relations avec l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) le lundi 19 mars 2019. La délégation conduite par le Président DIBY a évoqué, avec celle dirigée par Monsieur Andréas SCHAAL, Directeur des Relations Globales de l'OCDE, des pistes de collaboration, entre les deux Institutions, dans le cadre de l'appui aux réformes et de l'accompagnement du renforcement des capacités de la Chambre consultative ivoirienne.

Ce séjour fructueux s'est achevé par une importante contribution du CESEC aux travaux de l'Union des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions

Similaires Francophones (UCESIF), le 20 mars 2019 au siège du Cese de France, à l'occasion de la Journée internationale de la Francophonie. Le Président DIBY a saisi cette opportunité pour insister sur la place et le rôle des Conseils économiques et sociaux, en tant qu'Institutions jouissant d'une légitimité constitutionnelle au sein d'un espace francophone dynamique.

L'agenda international du Président Charles KOFFI DIBY de ces derniers mois (mars et avril 2019) reflète la détermination des membres de la 11ème mandature du CESEC à accompagner la politique conçue et mise en œuvre par le Gouvernement, conformément à la mission assignée par le Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA ■

VISITEZ

le site web du CESEC :

www.lecesec.ci

DÉCOUVREZ

LES ACTIVITÉS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL

CESEC EN BREF

WEBMAIL



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL,
ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL



L'INSTITUTION ▾

LE PRESIDENT ▾

LE BUREAU DU CESEC ▾

TEXTES ET LOIS ▾

ACTUALITES ▾

SAISINES ET AVIS

CONTACTS

FLASH INFOS >

RECHERCHE



Conseil Economique Social
Environnemental et Culturel

RAPPORTS du Conseil Economique Social Environnemental et Culturel



Conseil Economique Social Environnemental et Culturel
Avenue Terrasson de Fougères
04 BP 301 Abidjan 04 - Tél. : 20 25 02 00 - Fax : 20 22 12 88
site : www.lecesec.ci

Par Nadège **YEO**, Chargée de Communication du Président & **KOFFI** Parfait, Photographe

Ces images retracent les différentes activités nationales et internationales du CESEC au cours des derniers mois.

Réunion du Bureau de l'UCESA à Abidjan



Séance de travail avec les membres de la délégation marocaine avant la tenue de la réunion du Bureau l'UCESA



Remise de présents au secrétaire général du CES du Maroc



Les membres de la délégation marocaine en compagnie des cadres de l'administration du CESEC



Accueil du Ministre auprès du Président de la République chargé des Relations avec les Institutions de la République Kafana KONÉ par le P.CESEC Charles Koffi DIBY



Accueil du Président de l'UCESA Boulkassoum Haïdara par le Président du CESEC Charles Koffi DIBY



Accueil du Président du Conseil économique et Environnemental du Gabon René NDEME ZO' OBIANG

Réunion du Bureau de l'UCESA à Abidjan



Echange de civilités entre le Président Charles Koffi DIBY et le secrétaire général du CES du Maroc



Échange de civilités entre le Président Boukassoum Haïdara et le Ministre Gilbert Kafana KONÉ



Entretien entre le Président Charles Koffi DIBY et le Président Boukassoum Haïdara



Entretien entre les membres du bureau de l'UCESA et le Ministre Gilbert Kafana KONÉ



Les membres de la délégation gabonaise



Membres de la délégation malienne

Réunion du Bureau de l'UCESA à Abidjan



Allocution du Président Charles Koffi DIBY à l'ouverture de la 3^{ème} réunion du Bureau de l'UCESA



De gauche à droite le P.CESEC Charles Koffi DIBY, le Président Haïdara BOULKASSOUM et le Ministre Gilbert Kafana KONÉ



De gauche à droite le Président du CES du Gabon, René NDEMZO OBIANG et El HADJ MOMAR SAMBE, Président de Commission du CESEC du Sénégal



Des membres de la délégation sénégalaise



Quelques conseillers économiques et sociaux présents à la cérémonie d'ouverture de la réunion de Bureau de l'UCESA



Quelques membres de l'administration du CESEC pendant la cérémonie d'ouverture de Bureau de l'UCESA

Réunion du Bureau de l'UCESA à Abidjan



Vue de la salle lors de la cérémonie d'ouverture de la réunion du Bureau de l'UCESA

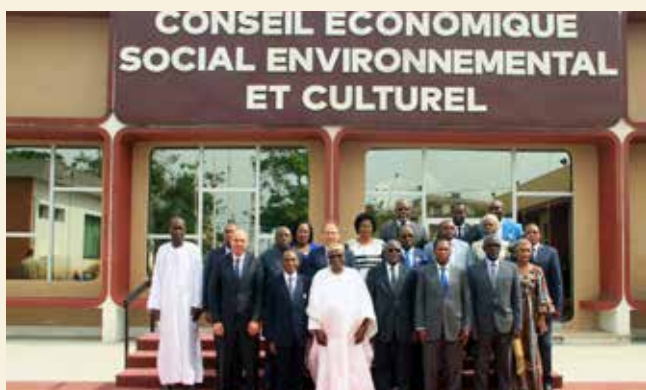


Photo de famille après la cérémonie d'ouverture de la réunion du Bureau de l'UCESA



Photo de famille après la réunion du Bureau de l'UCESA



Quelques membres de délégations étrangères autour du S.G du CESEC lors du diner gala offert par le Président du CESEC

Séance plénière d'adoption de l'Avis sur les Projets de loi relative à la famille



*M. Sansan Kambilé, Garde des sceaux,
Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme*



*Table de séance lors de l'adoption de l'avis sur les 4 projets
de loi relative à la famille*



Vue d'ensemble de la salle lors de l'adoption de l'avis



Vue d'ensemble de la salle des plénières



*Photo de famille après l'adoption du projet
de loi sur le mariage*



*Photo de famille après la présentation du Ministre s
ur les 4 projets de loi sur le mariage*

Conférence de presse de présentation de "LES CAHIERS DU CESEC"



Table de séance lors de la présentation du recueil "LES CAHIERS du CESEC"



M. Regnier ONDOMAT, conseiller économique et social, conférencier lors de la présentation de "LES CAHIERS du CESEC" aux journalistes



Mme Salimata PORQUET et M. Léon OGA, conseillers économiques et sociaux



Les journalistes présents lors de la conférence de presse



Quelques cadres de l'administration du CESEC prenant part à la conférence de presse pour la présentation du recueil "LES CAHIERS du CESEC"



Photo de famille avec les journaliste après la conférence de presse

Le Cesec rend hommage à l'ancien Président du CES Maurice SERY GnoIéba



Accueil de la dépouille mortelle de feu SERY GnoIéba par le Président Charles Koffi DIBY



Le Président Charles Koffi DIBY se recueillant devant le cercueil de l'illustre disparu



Piquet d'honneur du Président Charles Koffi Diby



Vue d'ensemble de la salle des pas perdus avec au 1er rang notamment (de g. à d. MM Dona Fologo, Cellou Dalein Diallo de Guinée et Charles Koffi DIBY)



Piquet d'honneur des Conseillers économiques et sociaux



Piquet d'honneur des Conseillers économiques et sociaux

Le Cesec rend hommage à l'ancien Président du CES Maurice SERY Gnoléba



Des personnalités dont l'ancien Ministre Djédjé Mady venus rendre un dernier hommage à feu SERY Gnoléba



Mme SERY Gnoléba



Les proches de feu SERY Gnoléba



Amis et connaissance de feu SERY Gnoléba



Départ de la dépouille mortelle du CESEC

Par Casimir ANGOH, Agent du Service Communication

Dix articles biographiques présentant dix conseillers économiques dans leurs parcours scolaires, leurs formations professionnelles, leurs expériences acquises, mais aussi et parfois dans leur vie familiale, sans omettre leurs centres d'intérêts extra professionnels pour certains.



Mme KOUAMÉ AMA CHRISTINE ÉPOUSE DADIÉ,
Conseiller économique, social, environnemental et culturel

Après l'obtention du baccalauréat série G1 au Lycée technique d'Abidjan, puis d'un BTS option Secrétariat en 1981, Christine DADIE a la chance de décrocher comme premier emploi le poste d'assistante de direction au Secrétariat du Comité Exécutif du PDCI-RDA. Elle travaillera donc en étroite collaboration avec ses illustres membres dirigeants, avec à leur tête, SEM. Félix HOUPHOUËT BOIGNY, Premier Président de la République de Côte d'Ivoire. Elle occupera cette fonction durant 11 années jusqu'en 1992, année durant laquelle elle décidera de voler de ses propres ailes, forte de cette expérience exceptionnellement enrichissante. C'est ainsi qu'elle créera dans la foulée, la société Côte d'Ivoire Maintenance, spécialisée dans la collecte et le traitement des déchets industriels et domestiques. Elle a été la première femme ivoirienne créatrice d'une entreprise dans ce secteur d'activité. Après dix années à la tête de sa société, Christine DADIE décide de se lancer dans l'agro-alimentaire en fondant l'Abidjanaise d'Alimentation. Cette entreprise regroupe non seulement plusieurs boulangeries à Abidjan et à l'intérieur du pays, mais exporte de l'attiéké de la Côte

d'Ivoire vers les États-Unis ; elle exportera ainsi 40 tonnes d'attiéké par mois, à destination du marché nord-américain. Tout au long de ce parcours, une passion a toujours été présente dans sa vie, la passion de l'art culinaire. C'est alors qu'après un parcours professionnel rempli de challenges et d'expériences enrichissantes, Christine DADIE décide de s'adonner pleinement à ce qui fait vibrer son cœur depuis toujours, la cuisine. Elle fonde donc en 2005 les Restaurants et Traiteur Banian. Cette idée est née de sa volonté de faire découvrir une cuisine « comme à la maison », à la fois inventive et raffinée, et surtout respectant les méthodes de cuisson chères à nos traditions. Depuis lors, elle fait le bonheur des papilles des fins gourmets ivoiriens et étrangers. Le Restaurant Banian a notamment représenté la Côte d'Ivoire au Festival International de l'Art Culinaire de Mougins en 2012, il a été le restaurateur officiel ivoirien, aux côtés de grands chefs internationaux, lors de plusieurs galas donnés par la Fondation Children of Africa ; et a également été le traiteur officiel des athlètes présents lors des Jeux de la Francophonie qui ont eu lieu à Abidjan en 2017. L'amour du travail bien fait et la passion de la cuisine ont été le cocktail à la base du succès des Restaurants Banian et ont valu à Christine DADIE de recevoir de nombreuses distinctions dont le Prix d'Excellence 2013 dans la catégorie Restauration. Son pays l'a aussi distinguée en tant que Chevalier du Mérite sportif en 1985 et Officier de l'Ordre du Mérite National en 2014 ■



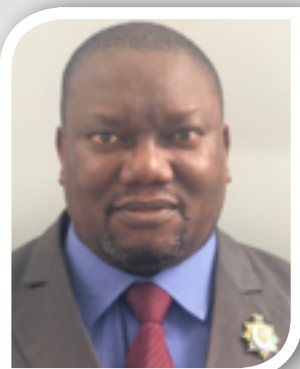
Mme NADINE BLA ÉPOUSE GUERET,
Conseiller économique, social, environnemental et culturel

Passionnée des Affaires, madame Nadine BLA est Directrice Générale de CAPITAL CONNECT, une agence spécialisée dans le transport, le tourisme et l'organisation de Forums économiques et sportifs. Elle est promotrice et commissaire générale des JNCE (Journée nationale

des Chefs d'Entreprises). Madame Nadine BLA, dans sa quête infatigable et perpétuelle de l'excellence, a parachevé une formation AMP (Advanced Management Program) de MDE IESE en 2016 et a participé à la Formation HEC MPL (Management Program for Leader) à HEC Paris en 2017. Administrateur au Fonds d'Entretien Routier (FER) et membre élue de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire, Madame Nadine BLA est, par ailleurs, auréolée de plusieurs distinctions. En 2018, elle décroche non seulement

le prix de la jeune entrepreneure féminin de la CGECI Business Plan Compétition mais aussi le prix national d'excellence de la meilleure agence de voyages et de structure de promotion. Aussi, en 2017, a-t-elle été le lauréat du Prix national d'excellence du meilleur chef d'entreprise catégorie femme. Du 13 au 14 juin 2019 à

Abidjan, elle a présidé le Comité de Pilotage de la 6ème édition de « AFRICALLIA », un forum Ouest Africain dédié au Développement des Entreprises. Madame Nadine BLAH est depuis 2014, Conseiller Économique Social Environnemental et Culturel de Côte d'Ivoire ■



M. ODJÉ TIAKORÉ JOSEPH,

Conseiller économique social, environnemental et culturel

ODJÉ TIAKORÉ JOSEPH est une icône dans l'histoire des syndicats estudiantins et scolaires de la Côte d'Ivoire. Pensionnaire du mythique lycée classique d'Abidjan, ce «caïman » décroche son BAC série

A en 1988. Nanti de son parchemin, ODJÉ frappe aux portes de l'Ecole Normale Supérieure (ENS) en lettres modernes. Il empile à tour de bras dans son escarcelle académique, son Certificat d'Aptitude Pédagogique pour l'intégration dans le Corps des Professeurs Licenciés (CAP /CPL) en 1990, et en 1992, le Certificat d'Aptitude Pédagogique pour l'Enseignement Secondaire (CAPES), avec les mentions « Assez Bien ». À l'issue de cette formation, ODJÉ TIAKORÉ fait ses premières armes professionnelles au lycée moderne de Toumodi dès 1992. Il s'en suit pour lui un bref mais

riche sacerdoce qui le conduit successivement au lycée moderne de Bongouanou, puis TIÉBISSOU et enfin au lycée moderne Harris d'ADJAMÉ en 2005. Ambitieux et convaincu que seul le mérite personnel paie, ODJÉ met à profit sa mutation dans la capitale économique, Abidjan, pour parachever sa formation d'enseignant par un master en administration et gestion d'entreprise, à l'Ecole de Commerce et de Gestion d'Abidjan, (ECG) en 2005. Syndicaliste, ODJÉ l'est au plus profond de son âme. Aussi milite-t-il dans les plus farouches syndicats estudiantins et d'enseignants qui ont donné le tournis aux différents gouvernements des années 90 à 2000. C'est donc le plus naturellement qu'il franchit le rubicond en adhérant à la formation politique dénommée RDR depuis 1994 où il s'affiche comme un membre très influent. Secrétaire général adjoint chargé des anciens élus et cadres du RDR, il est depuis le 26 janvier 2019 membre actif du RHDP. ODJÉ TIAKORÉ est marié et Conseiller Économique Social Environnemental et Culturel depuis 2012 ■



M. SILUÉ TIANGAZION,

Conseiller économique social, environnemental et culturel

Né il y a 46 saisons, Silué TIANGAZION, soucieux du développement de sa région a été président de l'Association générale des élèves et étudiants de Sinématiali en 1990. Il obtient son BAC série

D en 1994 au Collège Moderne Descartes, à Abidjan. Il opte pour une formation professionnelle et s'oriente dans la filière de la comptabilité à l'école supérieure technique Loko. Après son BTS option comptabilité obtenu en 1997, TIANGAZION décroche quatre ans plus tard son diplôme d'ingénieur des techniques commerciales en 2001, suivi en 2002 de celui d'ingénieur commercial option finances et contrôle de

gestion-audit à l'INSTEC- Abidjan. Technico-commercial et comptable à SOGEFIBAIL du groupe SGBCI, Silué fait ses premiers pas dans le monde des finances dès 1999. En 2005, il intègre la SGBCI en qualité de technico-commercial et comptable. Affinant son expertise au fil des ans, TIANGAZION fait valoir sa science à la COBACI courant 2008-2009 comme adjoint comptable en charge de la banque et du crédit-bail. De Juillet 2008 à septembre 2014, M. SILUÉ TIANGAZION est sollicité par la BACI pour assurer la fonction de Comptable en charge de la comptabilité générale et de la gestion du crédit-bail. Homme de rigueur et doté d'un esprit d'initiative hors-pair, Silué jouit de l'admiration et de la confiance de sa hiérarchie. Il sera pour une année soit de 2014 à 2015 et cumulativement, chargé de clientèle dans les agences BACI de la rue des banques et d'Angré huitième tranche. Il est depuis Novembre

2015, Exploitant Leasing et Adjoint département Leasing. Cette ascension fait de lui un financier rompu aux arcanes des de la comptabilité de l'audit et de la

fiscalité. Top manager de MDE Business School avec l'ISE de Barcelone monsieur Silué TIANGAZION totalise vingt années d'expérience en banque ■



Mme AMINATA DIOP,

Conseiller économique social, environnemental et culturel

DIOP Aminata porte allègrement le lourd tribut de sept décennies de vie académique, professionnelle, familiale et politique. Madame DIOP Aminata débute son parcours académique en France

entre 1951 et 1963 au pensionnat des jeunes filles de Versailles et au lycée mixte de CHALON sur marne. Elle obtient, en 1965, son baccalauréat série littéraire en Côte d'Ivoire. Titulaire d'une licence en anglais et diplômée de l'Ecole Normale Supérieure d'Abidjan(ENS), elle est engagée, dès 1969, en qualité de professeure d'anglais au lycée Sainte Marie de Cocody. Femme compétente

et dotée d'un sens aigu du devoir et pètrie de rigueur dans le travail bien fait, Madame DIOP est détachée de 1979 à 1984 au Centre National Des Œuvres Universitaires (CNOU) où elle occupe le poste de Chef de département et de l'environnement socio-culturel. Censeure au collège moderne de COCODY de 1984 à 1991, proviseure successivement au lycée municipal de Koumassi de 1991 à 1996 et au lycée des jeunes filles de Bouaké de 1996 à 1997, puis Directeur départemental de l'Education Nationale au Sud Comoé, jusqu'en 2000, date de son départ à la retraite, Madame DIOP est officier de l'ordre national et dans l'ordre du bélier et chevalier du mérite sportif. Mère de quatre enfants, elle est membre du Bureau Politique du PDCI-RDA. Elle est Conseiller Économique, Social Environnemental et Culturel depuis 2014 ■



M. HERVÉ ALIALLI,

Conseiller économique, social, environnemental et culturel

Agé de 52 ans, Hervé ALLIALLI, a bénéficié d'une éducation fondée sur les valeurs de la discipline et du goût de l'effort.

Nanti du Bachelor of Science, Electrical Engineering, de 1985 à

1989 à l'université de BOSTON aux USA, de retour en Côte d'Ivoire, il est engagé en qualité de gestionnaire des biens et des hommes à la société SAGA AIR de 1990 à 1996.

De 1996 à 2014, Hervé ALLIALLI est Directeur des Achats à la Société d'exportation de café- cacao (SHAC), puis Administrateur Général Adjoint à la SIACO S.A.

Intrépide combattant de l'insécurité alimentaire, il s'engage dans la distribution du riz pour toucher tous

les hameaux du pays.

Il est nommé Directeur Général de la SONEICI, Société de Distribution de Riz.

Depuis 2014, ALLIALLI occupe le poste de Directeur Général de la société BICAO afin de dynamiser et revigorer les performances économiques de ladite entreprise.

Aussi, sa renommée de gestionnaire le précédant, la société BICAO S.A. lui confie-t-elle depuis 2014, sa Direction Générale pour dynamiser et revigorer ses performances économiques.

Cet homme d'une sobriété affirmée, affectionne les cours de tennis et les salles de fitness. Vous le trouverez également s'adonnant à cœur joie à la pêche sur l'un des nombreux plans d'eau du pays. Marié et père de trois adorables enfants, HERVÉ ALIALLI est Conseiller Économique Social Environnemental et Culturel de CÔTE D'IVOIRE depuis 2014 ■



M. FRÉDÉRIC ALAIN EKRA,

Conseiller économique social, environnemental et culturel

Né le 30 août 1940, Monsieur Alain EKRA obtient, en 1961, en France, son baccalauréat série B. Diplômé de la faculté de médecine de Bordeaux, il est docteur en médecine depuis 1973. Assistant

Chef de clinique de 1975 à 1980, il devient, en 1982, Maître de Conférence Agrégé. Fort de son expertise sur les problématiques de la santé, il est nommé ministre de la Santé de 1989 à 1993. Le Professeur Alain EKRA est honoré de plusieurs distinctions au plan national et international. Officier de la Légion d'Honneur de

France et Officier de l'Ordre du SENEGAL. Alain EKRA est Commandeur du Mérite sportif et Commandeur de l'Ordre de la Santé de Côte d'Ivoire. Outre ses compétences professionnelles, il est passionné du basketball, pour lequel son engagement lui a valu d'être le président du FIBA AFRIQUE de 1998 à 2010. Depuis 2002, il assure cumulativement les fonctions de premier vice-président du Comité national olympique de Côte d'Ivoire, de président de l'association francophone des comités nationaux olympiques(AFCNO) et de président émérite de FIBA AFRIQUE. Les sommités du monde sportif l'ont élevé au grade de commandeur de l'ordre du mérite ivoirien et citation à l'ordre olympique (CIO). Monsieur ALIN EKRA est marié et Conseiller Économique social environnemental et culturel de Cote d'Ivoire ■



M. YACOUBA KONÉ,

Conseiller économique social, environnemental et culturel

Né le premier janvier 1957 à BONON dans le centre ouest ivoirien, Monsieur Yacouba KONE est Ingénieur des finances et comptabilité. Ce chevronné des finances et de la comptabilité a servi à la société ORIA de 1979 à 1983 en qualité

de Comptable et chef du service commercial des sociétés SONIMEX ET MEGA TECHNOLOGY de 1983 à 1996. Il est, par ailleurs, responsable des relations

extérieures et chef du service transit et du patrimoine et administrateur à PHYTAGRI. Reconnu par ses qualités techniques et par sa force de proposition, il a été cumulativement nommé conseiller du Ministre du commerce et membre du Conseil Consultatif du Commerce Extérieur et Administrateur à la LONACI. Secrétaire départemental du Rassemblement Des Républicain (RDR) à Bouaflé et membre du conseil municipal depuis 2000. En 2018 il a été élu Maire RHDP de la commune de Bonon. Monsieur Yacouba KONÉ a été fait Chevalier de l'Ordre du Mérite. Marié et père de quatre enfants, il est nommé Conseiller Économique Social Environnemental et Culturel en 2014 ■



M. PROFESSEUR SAMUEL GADEGBEKOU,

Conseiller économique social, environnemental et culturel

GA D E G B E K U ANANI SAMUEL est né le 30 août 1947 à Treichville. Il obtient en 1967, son baccalauréat série sciences expérimentales au lycée classique d'Abidjan. En 1978, nanti du Doctorat d'Etat en médecine à l'université

de Cocody, GADEGBEKU s'envole pour la France en 1980 et s'inscrit à l'institut de stomatologie et de chirurgie maxillo-faciale de l'université paris 6, Pitié-Salpêtrière. Il en sort en 1982 avec le certificat d'étude spéciale de stomatologie. Il décroche en 1984, à Brazzaville, son agrégation, pour devenir en 1990, professeur titulaire du CAMES. Le Professeur GADEGBEKU occupera la fonction de Chef de Service de Stomatologie et Chirurgie Maxillo-faciale au CHU de COCODY en 1986 et de Chef de Département Tête et Cou de 1990 à 1995. Universitaire de renom, outre son

appartenance à plusieurs sociétés savantes, professeur GADEGBEKU est Créateur et Directeur du Premier CES de Stomatologie et Chirurgie Maxillo-faciale d'Afrique Noire Francophone en 1999. En 2008, il a été le Directeur Général de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique et Président du Comité de Pilotage du PASRES.

Il devient en 2009, Président de la Conférence des Responsables de la Recherche d'Afrique (CRRAF). Scientifique achevé et appliqué, il compte 113 travaux scientifiques à son actif. La nation reconnaissante, l'honorera dans l'ordre national comme officier. Il est

également membre de l'Académie des sciences, des arts, des cultures d'Afrique et des diasporas africaines (ASCAD).

Epris de justice et attaché au respect des droits et éthique de sa corporation, 1985 à 2011 le professeur GADEGBEKU a été membre du secrétariat général du syndicat SYNARESS et commissaire aux comptes du SYNACASSCI. De 1994 à 2017, il a été membre du bureau politique du RDR.

Conseiller économique, social, environnemental et culturel depuis novembre 2014, Professeur GADGBEKU est marié et père de six enfants ■



M. OGA GEORGES-EMMANUEL LÉON,

Conseiller économique, social, environnemental et culturel

Diplômé de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) de Côte d'Ivoire, OGA Georges Emmanuel Léon est Administrateur des services financiers. Il est né à Monrovia au Liberia en 1950 et est titulaire d'une licence

en anglais obtenu en 1976 à l'université d'Abidjan. Ce haut fonctionnaire de l'administration ivoirienne détient également un diplôme en finances publiques arraché au Fonds Monétaire International et à l'institut international d'administration publique de PARIS, (IAP).

De 1978 à 2001, il a fait ses preuves en tant que sous-directeur au BSE, chef de cabinet, administrateur respectivement au ministère de l'économie et des finances, à la mairie de Jacqueville, à la SOGB et la SIFCOM. Administrateur de classe exceptionnelle 3è échelon, de 2001 à 2011, il est détaché au Conseil Economique et Social en qualité de Chef de Cabinet puis de Secrétaire Général de la Questure. Parallèlement à ses fonctions d'Administrateur hors pair. Il est membre du bureau politique du PDCI-RDA. Il est par ailleurs, le Chef du village de SONGON KASRAMBLE depuis 2006. En 2009, il est élevé au grade d'officier de l'ordre national. Depuis le 27 octobre 2014, OGA Georges Emmanuel Léon est Conseiller Economique Social Environnemental et Culturel de Côte d'Ivoire ■

**CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL
CESEC**



Angle Boulevard Carde, Avenue Terrasson de Fougères
Abidjan - Plateau • 04 BP 301 Abidjan 04

Tél. : +225 20 25 02 00 - Fax : +225 20 22 12 88 • Site : <http://www.lecesec.ci>

Par Martial LANGUI Chargé d'Etudes Stagiaire & Édith BÉDIÉ, Agent à la Direction des Affaires Financières

Ces idées émanent de personnalités issues du monde politique, de la sphère économique ou sociale. Présentées ici sous forme de citations, elles ont sans doute au cours de ces dernières décennies influencé, à des degrés divers, les choix de politiques publiques culturelles à l'échelle nationale ou internationale.



S.E.M. Alassane OUATTARA,
Président de la République de Côte d'Ivoire

Message à la nation du président de la république, S.E.M. Alassane OUATTARA, du jeudi 31 décembre 2015

« Dans le cadre de la politique sociale du Gouvernement qui place la famille au cœur de notre politique, nous envisageons apporter des réformes importantes en vue de contribuer au bien de la population ivoirienne. Il s'agit des projets de Lois sur le Mariage, la Minorité, la Succession et la Filiation. Nos textes en vigueur présentement sur ces questions datent de plus d'un demi-siècle, précisément de 1964. Soucieux du principe de la bonne marche de nos institutions, j'ai donc saisi la chambre législative de notre pays pour la validation de ces différents projets de lois afin pour montrer que notre Assemblée nationale est en phase avec l'évolution moderne de notre beau pays ■ »

S.E.M. Nelson MANDELA,
ancien Président de l'Afrique du Sud

Citation : cf. <https://www.babelio.com/auteur/Nelson-Mandela/9638/>

« Toute famille, personne, partout dans le monde, a le droit de vivre dans la dignité, libre de toute crainte et de toute oppression, injustice, libérée de la faim et de la soif ■ »



Mme Christine TAUBIRA,
ancienne Ministre de la Justice, Garde des sceaux de la République Française

Présentation du projet de loi sur le mariage pour tous le 29 janvier 2013 à l'Assemblée nationale de la République Française

« Face à l'évolution de nos sociétés, il est impératif de mener des réformes courageuses de textes de lois à travers le Code civil sur la famille, la filiation, le mariage, la succession et autres. Ainsi, nous devons nous évertuer à prendre en compte la réalité sociale et humaine des populations en proposant des projets de réformes pour corriger des situations d'inégalités flagrantes au sein de la société ■ »



Mme Henrietta FORE,
Directrice générale de l'UNICEF

Appel pour la fin des attaques visant les enfants à travers le monde, pointant du doigt notamment les violences en République centrafricaine, au Soudan du Sud, en Syrie et en Afghanistan le 15 mai 2018 au siège de l'Unicef sis à New York, État de New York, États-Unis

« Chaque jour, des enfants et des familles confrontés à la violence, à la pauvreté et aux maux divers prennent la décision difficile de quitter leur foyer, en quête de sécurité et d'un avenir plus prometteur. Combattre ces causes profondes contribuera à réduire le besoin qu'ont ces familles et ces enfants de partir de chez eux. Il faudra donc agir car la famille constitue le socle de toute société humaine ■ »

Mme Jacqueline Lohouès OBLE,

Juriste ivoirienne



Présentation de son ouvrage "Le droit ivoirien des successions " le 4 avril 2019 . Cela en vue de permettre de résoudre, au mieux, les problèmes comme la transmission des entreprises, l'acceptation par les populations de l'abandon des règles traditionnelles au profit des dispositions légales

« Le droit constitue la base de la stabilité de la famille en l'occurrence sur la question de la succession. Aussi avec la loi de 1964 et conscient du rôle majeur jouer par la famille dans nos sociétés nous avons essayé de concilier tradition et modernisme sur des questions liées au droit de succession dans les familles ivoiriennes ■ »

M. Rémi LENOIR,
Sociologue français



Etude sociologique sur la famille parue en 2004, qui fait état de l'implications des politiques en terme de réforme de la structure familiale au sein des sociétés modernes.

«Le Code civil relatif à la famille contribue à favoriser l'harmonie de la cellule familiale au sein de la société. Les institutions politiques contribuent à la totalisation et l'unification du groupe domestique par des réformes importantes car la famille n'est pas un mot mais une vision du monde social dont les catégories sont autant de contraintes conjuguées ■ »

Mme Ramata LY-BAKAYOKO,

Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant de la République de Côte d'Ivoire



Allocution le 17 mai 2019 dans le cadre des activités de la Journée internationale des familles (JIFA 2019) à l'endroit des familles démunies de la commune de Yopougon

«Nos activités en faveur de la promotion et de la protection de la famille ne se limiteront pas uniquement aux actions de portées sociales, mais plutôt à la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus à fin que chaque famille puisse être définitivement autonomes, car la famille est cœur du Programme social du gouvernement ■ »

Par l'Ambassadeur **ZORO** Bi Bah Jeannot, Conseiller Technique

savoir-vivre dans le ménage



L'art de vivre en famille implique le respect d'un consensus et d'un certain nombre de règles de vie pratique.

Le sentiment d'appartenir à une cellule familiale repose sur des liens de complicité, de solidarité et de participation, mais impose à chacun de prendre sa part de responsabilité dans son fonctionnement.

La maison, un espace de cohabitation

Autrefois, les tâches de ménage et de l'intendance incombaient à la mère de famille, qui veillait au bien-être de chacun, et régnait sur son foyer.

Aujourd'hui la mère de famille a souvent une vie professionnelle, ce qui l'oblige à planifier ses tâches et à se faire assister si possible par tous les membres de la famille.

À chacun donc de participer à tour

de rôle et en même temps à la vie de la maison (dresser la table, desservir, acheter le pain, vider les poubelles, etc.) ; les horaires de repas doivent être respectés ; on prévient par un coup de téléphone d'un retard, d'une absence ou encore de la venue d'un ami invité à l'improviste.

La cohabitation demande ménagement et vigilance : pas d'emprunt d'objets personnels (rasoir, chemises, chaussettes...), pas de main mise sur la télévision, l'ordinateur, les clés de la voiture, pas d'occupation abusive de la salle de bains surtout à l'heure où chacun doit se hâter.

Le couple

Le savoir-vivre commence à l'intérieur du couple.

Un certain nombre de prévenances permettent d'aplanir les aspérités de la vie conjugale.

Il y a un apprentissage des rythmes de la vie à deux, par lequel chacun des époux manifeste à l'autre son attention et fait respecter ses propres besoins.

Le respect commence par la tenue : il faut s'efforcer de soigner son aspect physique et vestimentaire, même après de longues années de vie commune.

L'époux laisse sa femme se servir la première à table, il lui tient la porte pour la laisser passer. L'épouse essaie de ne pas occuper tout l'espace vital de la salle de bains en étalant le contenu de sa trousse de maquillage.

L'un et l'autre peuvent légitimement revendiquer un temps d'indépendance sans mettre en péril leur entente: mieux vaut d'ailleurs

éviter d'imposer à son conjoint ou sa conjointe, sa mère, sa meilleure amie ou son meilleur ami et accepter des activités différentes, plutôt que de tout faire à contre cœur.

Une des conditions indispensables de l'harmonie du couple est le droit de chacun à son espace privé.

Il est important pour le couple de se ménager une marge d'intimité, d'où les enfants sont exclus : c'est là que les époux se retrouvent pour se prouver leur tendresse ou régler leurs différends.

Les conflits de fond ne doivent jamais prendre pour témoin ou pour otage les enfants, qui apprennent du même coup qu'au centre de la vie du foyer, ils n'en constituent pas non plus le seul ressort.

Parents et enfants

Parce qu'elle est une communauté solidaire, la cellule familiale admet la spontanéité, la décontraction, la franchise et les discussions vives.

Les uns et les autres doivent apprendre à "mettre les formes" et à faire des concessions, savoir s'excuser fait partie de la vie quotidienne.

Et enfin, les parents ne doivent jamais se désavouer mutuellement devant les enfants. Les enfants ne doivent pas faire irruption dans la chambre des parents, ils frappent à la porte avant d'entrer et attendent qu'ils soient autorisés.

Les repas sont le lieu d'apprentissage des codes de politesse, c'est à table que les enfants dès leur plus jeune âge, acquièrent les automatismes de respect et les bons usages que les parents leur donnent en exemple ■

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 06 MAI 2019 DESTINÉE À L'ADOPTION DE L'AVIS SUR LES PROJETS DE LOI SUR LA FAMILLE

Charles KOFFI DIBY

Président du Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel de la République de Côte d'Ivoire



« Mesdames et Messieurs,

La République de Côte d'Ivoire a perdu, le 1^{er} mai 2019, l'un de ses dignes fils.

En ces instants particulièrement douloureux, permettez-moi d'exprimer le sentiment qui nous anime.

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais inviter vos bienveillances, à bien vouloir vous tenir debout, pour observer une minute de silence, en hommage à la mémoire de l'illustre disparu, le Président Maurice SÉRY GNOLÉBA.

Je vous remercie.

Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Je voudrais saluer votre présence distinguée et vous remercier d'avoir répondu à l'invitation à prendre part à la séance plénière de ce lundi 06 mai 2019, destinée à l'Examen du projet de Rapport et à l'Adoption de projet d'Avis relatifs aux projets de textes sur la Famille.

Au moment où nous nous apprêtons à boucler la 3^{ème} année de la 11^{ème} mandature, je voudrais vous inviter à jeter un regard rétrospectif, et nous souvenir de l'engagement républicain que nous avons pris, au

lendemain de ma prise de fonction, le 29 juin 2016.

Ensemble, nous avons pris le pari d'être à la hauteur de l'intelligence de la confiance **du Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA**, à qui, il a plu de nous confier les rênes du Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel.

Ainsi, avec courage, détermination et abnégation, nous nous sommes mis à la tâche, pour accomplir, en synergie d'actions et d'idées, les devoirs de notre charge de conseil aux pouvoirs publics. Une charge qui, à la vérité, consiste à accompagner le Gouvernement, en rendant lisible ses actions et en les justifiant, si besoin en était.

Aussi, habité par un souci ardent de planification et d'efficacité, nous nous sommes dotés d'une Feuille de route, qu'est notre Plan Stratégique de Développement (PSD), décliné en cinq (5) Axes, couvrant la période 2016-2020.

Mesdames et Messieurs,

Avec les efforts conjugués de tous, palier après palier, progressivement et sûrement, nous sommes parvenus à des avancées notables et pleines de promesses, dans la mise en œuvre de ce Plan stratégique, boussole de nos actions.

Ainsi, sous le prisme de l'axe n°1 du Plan Stratégique de Développement qui porte sur "Le repositionnement de l'Institution, au plan national et au plan international", les résultats de la mise en œuvre sont indéniables et l'on peut se féliciter du retour de notre Assemblée consultative sur la scène internationale.

Et pour l'en attester, il suffira de citer quelques exemples : la présence du Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel dans les instances dirigeantes des trois (3) Grandes Organisations des Conseils Economiques et Sociaux ; la signature de Conventions de coopération avec des Assemblées consultatives (Europe, Afrique,...) ; l'organisation réussie, en terre ivoirienne, de la 4^{ème} rencontre des Acteurs Économiques et Sociaux d'Afrique et d'Europe; des Réunions des Bureaux de l'UCESIF et de l'UCESA ainsi que du Conseil d'Administration de l'ALICESIS.

Mesdames et Messieurs,

Qu'il me soit permis, évoquant le repositionnement international de notre Institution, de vous faire, ainsi

qu'il suit, le point des récentes missions statutaires que nous avons effectuées :

- Du 6 au 8 mars 2019, nous avons pris part, à Curaçao, au Conseil d'Administration de l'ALICESIS, où nous avons, à l'unanimité des membres, été élu Président de cette Organisation, pour la mandature 2019-2021. La passation de charges, en vue de conduire les rênes de cette Association, est prévue, en octobre 2019, à Bucarest, au cours de l'Assemblée Générale.

- Le 10 avril 2019, nous avons, également participé, en qualité de membre, à Washington DC, à la première réunion du Comité Conjoint d'examen de rémunération des Administrateurs Exécutifs du FMI et de la Banque Mondiale (JCR) 2019 en marge des Assemblées du Printemps, pour avoir été désigné, membre de ce Comité, au titre de l'année 2019.

En effet, grâce au leadership offensif du Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, nous avons été, porté à la tête de l'ALICESIS et désigné membre du Comité Conjoint de Rémunération (JCR) du FMI et de la Banque Mondiale.

Deux (2) faits exceptionnels qui, assurément, rehaussent grandement l'image de notre pays.

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais, à ce stade de mon propos, rendre un vibrant hommage au Président de la République et lui exprimer mon infinie reconnaissance ainsi que ma profonde gratitude, pour toutes ses initiatives heureuses et son appui constant qui ont permis d'honorer doublement notre pays au sein de l'ALICESIS et du Comité Conjoint d'examen de rémunération des Administrateurs Exécutifs du FMI et de la Banque Mondiale (JCR) 2019.

C'est pourquoi, je voudrais prier vos bienveillances de élections sénatoriales et des récentes nominations, ont rejoint la grande Famille du Sénat.

Ce sont :

- 1- Madame Louise N'Go ADJOUA-TAMINI ;
- 2- Monsieur Félicien AGBAHI ;
- 3- Madame Mariam Fétégué KOULIBALY;
- 4- Madame Madiara Yao COULIBALY;
- 5- Monsieur Jean Désiré YAPOBI ;
- 6- Monsieur Tiovaga YÉO.

En notre nom à tous, une lettre de félicitations leur a été adressée, par mes soins.

Mesdames et Messieurs,

Votre dévouement remarquable, votre détermination, votre assiduité et votre sens élevé des valeurs républicaines constitue la source de l'efficacité de notre action.

C'est là, tout le sens de ma fierté d'appartenir à notre si belle Assemblée consultative, composée de personnes compétentes et de très grandes valeurs.

Dès lors, vous comprendrez, pourquoi, en aucun moment, j'ai été surpris par votre enthousiasme républicain, lorsque le 23 avril 2019, par lettre n°0822/PM/SGG, le Conseil a été saisi, par le Gouvernement, aux fins de recueillir son avis sur les projets de textes relatifs à la famille.

Très rapidement, en ordre de bataille, vous vous êtes mis au travail.

Ainsi donc, à la lumière des fruits des réflexions de la Commission Ad hoc mise en place, à cet effet, vous avez, au sein de vos Groupes de travail respectifs, sous le triple angle juridique, sociologique et économique, examiné les différents projets de textes, élaboré les projets de Rapport et d'Avis y relatifs, objet de la séance plénière, de ce jour.

Mesdames et Messieurs,

Un regard rétrospectif donne de noter que, dès le début de notre mandature, nous avons admis le principe de faire valoir notre volonté ardente d'ouverture aux Expertises extérieures, lorsqu'il s'agirait d'édifier notre Assemblée sur des problématiques d'intérêt national, aux fins d'aiguiser et d'affiner ses Avis.

Eh bien, la question de la Famille, dont la portée socio-économique est indéniable, se trouve au cœur des préoccupations du Gouvernement, qui y attache du prix.

Aux fins, donc, de permettre aux membres de notre Assemblée de disposer d'outils et repères nécessaires à une appropriation aisée de la philosophie, de l'esprit, des contours des projets de loi sur la Famille et prenant en compte vos suggestions, il nous a plu d'inviter une personne ressource de premier plan, dont l'expérience

avérée et la science font autorité.

Haut Cadre de l'Administration ivoirienne, il est diplômé de l'École de Magistrature de l'ENA.

L'Expert qui a accepté de nous entretenir, ce jour, a débuté sa carrière professionnelle au sein de l'appareil judiciaire de notre pays. Successivement, il a occupé des fonctions de Juge des Enfants, de Juge d'Instruction et de Juge de 2000 à 2003.

Ses qualités indéniables et son sens élevé du devoir vont lui ouvrir les portes de la Primature, en qualité de Conseiller Technique de 2003 à 2005. Après un bref passage au Ministère de la Construction Urbaine et de l'Habitat, à la tête de la Direction des Affaires Juridiques et Contentieuses, celui-ci signe son retour à la Primature où il est nommé Directeur du Département Administratif et Juridique de 2007 à 2010.

Secrétaire National à la Gouvernance et au Renforcement des Capacités, d'avril 2010 à décembre 2010, le Magistrat hors hiérarchie est promu Secrétaire Général du Gouvernement en fin d'année 2010.

Depuis le 12 janvier 2016, les rênes du Ministère de la Justice et des Droits de l'homme lui ont échues.

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir accueillir **Monsieur le Ministre Sansan KAMBILÉ**, notre Expert de ce jour » ■

Sansan KAMBILÉ

Garde des Sceaux, Ministre de la Justice de la République de Côte d'Ivoire



- **Monsieur le Président du Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel ;**
- **Honorables Conseillers, membres dudit Conseil.**

C'est avec une grande joie que je viens répondre à votre invitation en vue de la présentation d'une communication sur les projets de loi relatifs au mariage, à la filiation, à la minorité et aux successions, adoptés par le Conseil des ministres en sa séance du mercredi 27 mars 2019. Conformément aux dispositions de l'article 163 alinéa 2 de la Constitution, Son Excellence, Monsieur le Président de la République, a décidé de transmettre ces projets de loi à votre auguste Institution, pour avis.

Je voudrais, avant d'entamer cette présentation, vous adresser mes vifs remerciements pour le chaleureux accueil qui m'a été réservé, ainsi que pour votre présence distinguée en ces lieux ; présence qui traduit tout l'intérêt que vous portez aux différents projets de loi, objet de cette rencontre.

- **Monsieur le Président,**
- **Honorables Conseillers,**

Après son accession à l'indépendance, la Côte d'Ivoire s'est dotée de plusieurs lois portant sur

le droit des personnes et de la famille. Il s'agit notamment de :

- la loi relative au nom ;
- la loi relative à l'état civil ;
- la loi relative au mariage ;
- la loi relative au divorce et à la séparation de corps ;
- la loi relative à la paternité et à la filiation ;
- la loi relative à l'adoption ;
- la relative aux donations en vifs et aux testaments ;
- la loi relative aux successions ;
- la loi relative à la minorité.

Plus de cinquante ans après, l'application de ces textes a révélé leur inadaptation à l'évolution sociologique, culturelle et juridique actuelle, mais également leur non-conformité aux engagements internationaux souscrits par l'Etat ivoirien.

Ces engagements, faut-il le souligner, commandent l'adoption d'un cadre normatif intégrant, d'une part, l'égalité de droits entre l'homme et la femme, et assurant, d'autre part, une protection plus accrue de l'intérêt des enfants, et partant de la famille.

C'est pour pallier l'inadaptation de ces textes à l'évolution mentionnée plus haut et leur non-conformité aux engagements internationaux de la Côte d'Ivoire, que le Gouvernement a décidé, dans le cadre de la réforme du système judiciaire,

de procéder à la révision des lois usuelles et à l'élaboration de nouveaux textes, en cas de besoin.

C'est dans ce contexte que le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme a élaboré, au terme d'un processus participatif qui a réuni différentes couches de la société ivoirienne et des experts, plusieurs projets de loi réglant le droit des personnes et de la famille.

Au nombre de ces textes figurent les projets de loi ci-après, adoptés par le Conseil des ministres :

- le projet de loi relatif au mariage ;
- le projet de loi relatif à la filiation ;
- le projet de loi relatif à la minorité ;
- le projet de loi relatif aux successions.

- **Monsieur le Président,**
- **Honorables Conseillers,**

La communication de ce jour sera axée sur les innovations majeures contenues dans les projets de loi ci-dessus cités, que je présenterai successivement.

I- LE PROJET DE LOI RELATIF AU MARIAGE

La Côte d'Ivoire s'est dotée de la loi n°64-375 du 7 octobre relative au mariage, pour régir les rapports matrimoniaux établis par les personnes sur son sol. Cette loi a fait l'objet de deux révisions : d'abord avec la loi n°83-800 du 02 août 1983, ensuite avec la loi n°2013-33 du 25 janvier 2013.

Ces différentes modifications ont eu pour effet principal de traduire partiellement les principes de non-discrimination, d'égalité de droits et de responsabilité des époux dans le mariage, principes portés par les conventions internationales ratifiées par la Côte d'Ivoire et repris par la Constitution de 2016.

Le projet de loi relatif au mariage vise un meilleur équilibre dans le mariage et l'amélioration des rapports entre les conjoints, conformément aux principes proclamés par la Constitution du 08 novembre 2016.

Les innovations majeures du projet de loi portent sur :

- le renforcement de l'égalité entre l'homme et la femme dans le mariage ;
- la prise en compte effective de l'intérêt supérieur de la famille ;
- le renforcement de la protection de l'ordre public.

S'agissant du renforcement de l'égalité entre l'homme et la femme dans le lien matrimonial, il se traduit, d'une part, dans les conditions préalables du mariage par :

- l'uniformisation de l'âge matrimonial désormais fixé à dix-huit ans pour l'homme et la femme (Article 2 du projet de loi) ;
- la suppression de la dispense d'âge en vue du mariage aussi bien pour l'homme que pour la femme (suppression de l'Article 1 de la loi actuelle) ;
- et la possibilité reconnue à la femme divorcée de se remarier immédiatement si elle justifie par un acte médical qu'elle n'est pas en état de grossesse (Article 6 du projet de loi) ;

Le renforcement de l'égalité entre l'homme et la femme s'exprime, d'autre part, dans les effets du mariage par :

- la prise en compte du rôle économique du conjoint au foyer dans les effets extra patrimoniaux du mariage (Article 52 du projet de loi) ;
- une meilleure organisation de la gestion conjointe des biens du ménage (Article 82 alinéa 1 du projet de loi). Sur ce point, le projet de loi prévoit notamment que :

- chaque époux engage l'autre par ses actes d'administration du ménage (Article 71 du projet de loi) ;

- l'autorisation de l'autre est toutefois requise pour l'accomplissement de certains actes importants, notamment la vente du logement familial, des meubles meublants dudit logement, la vente d'un bien commun, la constitution d'une hypothèque sur un bien immobilier commun (Articles 53, 82 alinéa 2 du projet de loi).

La protection de l'intérêt supérieur de la famille a notamment conduit à :

- l'insertion de nouvelles causes de nullité relative du mariage telles que l'incapacité physique de consommer le mariage ou l'impossibilité de procréer de l'autre époux, lorsque cette cause était connue par ce dernier avant le mariage (Articles 4 alinéa 3 et 30 du projet de loi) ;
- la possibilité donnée au Tribunal de prescrire toutes les mesures urgentes que requiert la protection de cet intérêt, lorsque l'un des époux manque gravement à son obligation de contribuer aux charges du ménage et met en péril les intérêts de la famille (Article 54 du projet de loi).

Le renforcement de la protection de l'ordre public, quant à lui, s'observe dans les formalités du mariage.

Ainsi, le projet de loi impose une publication des bans par voie d'affichage un mois avant la célébration du mariage, au siège de la circonscription de l'état civil du lieu de célébration du mariage et de celui de la résidence de chacun des futurs époux (Article 18 du projet de loi).

En outre, il supprime la dispense d'âge en vue de lutter plus efficacement contre les mariages précoces. En conséquence, au moment de la célébration du mariage, seuls les consentements des futurs conjoints sont exigés (Article 5 du projet de loi), à l'exclusion de tout autre.

II- LE PROJET DE LOI RELATIF A LA FILIATION

Les innovations majeures du projet de loi relatif à la filiation portent sur les points suivants :

- L'admission d'un nouveau cas d'ouverture de l'action en désaveu de paternité : le mari peut, désormais, désavouer l'enfant né dans le mariage s'il prouve qu'il ne peut en être le père en se fondant sur les données acquises de la science médicale (Article 4- 2° du projet **de loi**). **Cette innovation, qui intègre l'évolution de la science**, vise à réparer l'injustice faite au mari de se voir attribuer, sans possibilité de recours, une paternité que même la science médicale lui dénie.

- Les conditions de la reconnaissance d'un enfant né du commerce adultérin du père : la loi en vigueur dispose en son article 22 : « La reconnaissance par le père, de l'enfant né de son commerce adultérin n'est valable, sauf en cas de jugement ou même de demande soit de divorce, soit de séparation de corps, que du consentement de l'épouse. »

- Le projet de loi supprime les dispositions susvisées et dispose en son article 22 : « La reconnaissance par le père de l'enfant né de sa relation hors mariage doit être précédée de l'information donnée à l'épouse du projet de reconnaissance. L'acte de reconnaissance doit, à peine de nullité, contenir la mention de l'information donnée à l'épouse par acte de commissaire de justice.

Lorsque s'applique la présomption de paternité établie par l'article 2 du projet de loi sur la filiation, l'enfant né de la relation hors mariage de la mère ne peut être reconnu qu'autant qu'il a été antérieurement désavoué ».

Le consentement préalable de l'épouse pour

la reconnaissance par son mari de son enfant adultérin n'est plus exigé. Cette innovation vient mettre fin à la discrimination dont sont l'objet les enfants adultérins non reconnus par leur père.

Il y a lieu de noter qu'aux termes des dispositions de l'article 29 de la loi actuellement en vigueur sur la filiation, l'enfant adultérin jouit des mêmes droits que l'enfant légitime et l'enfant naturel simple dès lors que sa filiation est établie à l'égard de ses père et mère. La mention du qualificatif « adultérin » n'a donc aucune incidence sur son régime juridique. Il s'agit ici de l'enfant adultérin reconnu avec le consentement de l'épouse légitime de son père, conformément à l'article 22 de la loi actuellement en vigueur.

La nécessité de mettre fin à la discrimination à l'égard des enfants adultérins s'induit de l'article 7 de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CDE), ratifiée par la Côte d'Ivoire le 4 février 1991. Cette réforme se fonde, en effet, sur le principe suivant lequel tout enfant a droit à l'établissement de sa filiation à l'égard de ses auteurs (Article 7 de la CDE).

Désormais, seul l'intérêt supérieur de l'enfant est pris en compte (Article 3 de la CDE). Ce dernier n'est plus, ainsi, comptable des actes de ses père et mère.

III- LE PROJET DE LOI RELATIF A LA MINORITÉ

Le projet de loi relatif à la minorité intègre au dispositif actuel plusieurs innovations dont les plus importantes portent sur les points suivants : Harmonisation de l'âge de la minorité avec les textes nationaux et internationaux :

Le projet de loi définit le mineur comme étant la personne qui n'a pas encore dix-huit ans accomplis (Article 1 du projet de loi), ramenant ainsi l'âge de la majorité civile à dix-huit ans. Cette réforme qui s'aligne sur la définition du mineur telle que prévue par les différentes conventions sur les droits de l'enfant, a pour effet de faire désormais coïncider la majorité civile qui était de vingt-et-un ans (Article 1er de la loi actuelle) avec les majorités pénale (Article 116 du code pénal) et électorale (Article 3 du code électoral) fixées à dix-huit ans, assurant ainsi une meilleure cohérence sur le plan national.

* Substitution de l'autorité parentale à la puissance paternelle (Article 3 du projet de loi) :

Cette réforme a été opérée en vue de conformer la loi sur la minorité aux dispositions de la Constitution du 8 novembre 2016 (Article 31 alinéa

2). La notion d'autorité parentale est également une conséquence logique de la réforme de la loi relative au mariage intervenue le 25 janvier 2013, notamment en son Article 58 qui instaure l'égalité entre le mari et la femme dans la gestion morale et matérielle de la famille ;

- l'exercice de l'autorité parentale prévue par le projet de loi consacre l'égalité des père et mère dans la gestion de la personne et du patrimoine du mineur (Articles 5 et 9 du projet de loi). Cet exercice est également plus orienté vers la recherche de l'intérêt de l'enfant ;

- le projet de réforme précise et renforce les attributs

IV- LE PROJET DE LOI RELATIF AUX SUCCESSIONS

Deux innovations majeures sont apportées au dispositif actuel par le projet de loi. Elles portent sur les points ci-après :

* Le constat de la qualité d'héritier

En raison du caractère généralement litigieux de la succession, seul le tribunal est désormais habilité à déterminer la qualité des héritiers d'une personne décédée, à l'exclusion de tous autres organes (Article 12 du projet de loi).

* L'amélioration du rang successoral du conjoint survivant

L'une des innovations majeures prévues par le projet de loi porte sur le rang successoral du conjoint survivant.

Celui-ci vient désormais en concours avec les enfants du défunt lorsque ce dernier en a eu, pour le quart des biens successoraux (Article 25 alinéa 1). A défaut d'enfants, le conjoint survivant recueille la moitié de la succession en présence soit des père et mère, soit des frères et sœurs (Article 26 alinéa 1).

Lorsqu'il n'y a ni enfant, ni père et mère, ni frères et sœurs du défunt, le conjoint survivant recueille la totalité de la succession (Article 26 alinéa 6).

Dans la loi actuelle, les droits successoraux du conjoint survivant (le mari ou la femme) sont des droits quasiment théoriques.

En effet, le conjoint survivant ne peut venir à la succession qu'à défaut d'enfants ou de descendants d'eux et de frères et sœurs du défunt.

La place accordée désormais au conjoint survivant s'explique par le fait qu'il est, en règle générale, la personne qui contribue à l'acquisition des biens

avec le défunt. Le classer, par conséquent, dans le dernier ordre d'héritiers apparaissait comme une injustice que le projet de loi vise à réparer.

Désormais, celui-ci, tout comme les enfants, est un héritier réservataire (héritier qui a nécessairement droit à une part de la succession). Il hérite du quart de la masse successorale en concours avec les enfants.

* La précision de la situation des comourants : lorsque deux personnes, dont l'une avait pour vocation à succéder à l'autre, périssent dans un même événement, l'ordre des décès est établi par tous moyens (Article 2 alinéa 1 du projet de loi). Si cet ordre ne peut être déterminé, la succession de chacune d'elles est dévolue sans que l'autre y soit appelée (Article 7 alinéa 2 du projet de loi).

* La réduction du délai pour accepter ou répudier une succession : le délai a été réduit à 1 an (Article 40 alinéa 1 du projet de loi) au lieu de 30 ans dans la loi actuelle (Article 57 de la loi actuelle).

Cette réduction vise à clarifier rapidement l'intention des héritiers quant à l'acceptation ou non de la succession, de sorte à permettre aux tiers y ayant intérêt de faire valoir leurs droits dans un délai raisonnable. L'héritier qui n'a pas pris parti dans ce délai est réputé avoir accepté la succession (Article 40 alinéa 2 du projet de loi).

* L'administration de la succession (Article 62 du projet de loi) : elle n'est plus, de droit, confiée à l'héritier bénéficiaire, mais à un héritier choisi parmi les héritiers et, en cas de désaccord, désigné par le Président du tribunal

- **Monsieur le Président ;**
- **Honorables Conseillers ;**

Telle est l'économie générale de ces quatre projets de lois soumis à votre examen. D'autres projets de loi concernant les droits de la personne et de la famille sont en cours d'élaboration pour compléter le dispositif. Ils seront présentés au Conseil des ministres dans les jours à venir.

Je voudrais, Monsieur le Président, pour clore mon propos, vous réitérer mes remerciements pour votre accueil et pour l'opportunité que vous m'offrez d'échanger avec vous et les honorables membres de votre auguste Institution.

Je vous remercie ■



TROISIÈME RÉUNION DU BUREAU DE L'UNION DES CONSEILS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX ET DES INSTITUTIONS SIMILAIRES D'AFRIQUE (UCESA) À ABIDJAN.



Monsieur Charles Koffi DIBY

Président du Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel de la République de Côte d'Ivoire



- Monsieur Boukassoum HAÏDARA, Président du Conseil Économique, Social et Culturel du Mali, Président de l'UCESA,
 - Monsieur Gilbert KAFANA KONÉ, Ministre auprès de la Présidence de la République chargé des Institutions de la République,
 - Monsieur René N'DEMEZO' OBIANG, Président du Conseil Économique, Social et Environnemental du Gabon, Vice-Président de l'UCESA,
 - Monsieur Ahmed Reda CHAMI, Président du Conseil Économique, Social et Environnemental du Maroc, Vice-Président de l'UCESA, représenté par le Secrétaire Général,
 - Madame Aminata TALL, Présidente du Conseil Économique, Social et Environnemental du Sénégal, Présidente d'honneur de l'UCESA, représentée par le Président de Commission,
 - Mesdames et Messieurs.
- Je voudrais, au nom des Conseillers économiques, sociaux, environnementaux et culturels, vous exprimer le plaisir renouvelé de notre Institution de

vous recevoir, ici, chez vous, en terre ivoirienne. Le choix d'Abidjan, pour abriter la présente réunion, constitue pour notre Institution, un motif de fierté et un soutien des Institutions sœurs, dans la mise en œuvre de notre Plan Stratégique de Développement.

Aussi, me plaît-il de vous assurer de la disponibilité de notre Institution à mettre à votre disposition les conditions agréables, en vue d'une tenue excellente de nos assises.

En effet, le Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, a bien voulu nous accorder tous les moyens nécessaires, pour une parfaite organisation et un parfait déroulement nos travaux. En effet, le Président de la République dont la gouvernance éclairée accorde une priorité au fonctionnement des Institutions de la République attache du prix à nos activités.

Monsieur le Ministre, Je vous prie de bien vouloir transmettre, à Son Excellence Monsieur le Président de la République, nos sincères remerciements ainsi que notre profonde gratitude.

Monsieur le Ministre, Je voudrais, à ce stade de mon propos, vous adresser mes vifs remerciements, pour avoir accepté de prendre part à la cérémonie d'ouverture de notre Réunion de Bureau, malgré votre agenda chargé.

Votre présence, ce jour, témoigne, encore une fois, de l'intérêt manifeste que le Gouvernement ivoirien accorde à la contribution des Assemblées consultatives quand à l'examen des problématiques d'intérêts communs et au développement de nos États.

- **Messieurs les Présidents,**
- **Madame et messieurs les Chefs de délégation,**

Au moment où se tient à Abidjan, cette rencontre statutaire portant sur l'évaluation de notre feuille de route, je voudrais m'honorer d'avoir pu contribuer auprès du Président de l'UCESA, au rayonnement de notre grande Union.

Aussi tenant compte des résultats acquis, et

sans présager des résultats de nos travaux, voudrais-je, à titre personnel, vous traduire mon admiration, pour les enjeux identifiés et les réponses proposées, tout au long de votre mandature, qui auront permis de consolider nos acquis.

- **Mesdames et messieurs,**

Il y a de cela quelques jours, à Willemstad, capitale de Curaçao, notre Organisation a démontré, à nouveau, que l'Afrique, peut parler d'une seule et même voix.

En effet, au regard des enjeux de la gouvernance de l'AICESIS, notre union a proposé et soutenu la désignation de la Côte d'Ivoire, aux fins de présider aux destinées de l'Association mondiale, pour la période 2019-2021.

- **Monsieur le Président de l'UCESA, Docteur Boulkassoum HAÏDARA,**

Je voudrais saisir cette tribune, pour relever et me féliciter de vos actions anticipatrices et votre leadership offensif qui auront facilité le soutien unanime des membres de l'UCESA et la solidarité bienveillante de nos Gouvernements respectifs.

Cette mobilisation exemplaire autour de la candidature ivoirienne impose, pour notre part, un devoir de gratitude pour cet honneur fait à notre pays.

En attendant que les voix plus autorisées, vous le signifient, qu'il me soit, donc, permis de traduire à vous ainsi qu'à l'ensemble des Présidents des Institutions sœurs d'Afrique, l'infinie reconnaissance des membres de la onzième (11ème) mandature du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel.

- **Messieurs les Présidents,**
- **Madame et messieurs les Chefs de délégation,**

Akwaba et Bienvenus.

Agréable séjour en terre ivoirienne.

Je vous remercie ■

Monsieur Gilbert KONÉ KAFANA

Ministre auprès du Président de la République chargé des Relations avec les Institutions de la République



- **Monsieur le Président du Conseil Économique, Social et Culturel du Mali, Président de l'UCESA ;**
- **Monsieur le Président du Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel de Côte d'Ivoire;**
- **Monsieur le Président du Conseil Économique et Social du Gabon ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des Présidents des Conseils Économiques et Sociaux du Maroc et du Sénégal ;**
- **Honorables invités.**

Je voudrais, au nom de Son Excellence Monsieur le Président de la République et au nom du

Gouvernement, souhaiter la cordiale bienvenue aux délégations des Conseils Économiques et Sociaux et Institutions Similaires d'Afrique (UCESA) qui ont fait le déplacement à Abidjan à l'occasion de la tenue de la présente réunion.

- **Messieurs les Présidents,**
- **Mesdames et Messieurs les Chefs de Délégation,**

Le Gouvernement ivoirien, par ma voix, est très honoré de rappeler qu'en 2017 et en 2018 la Côte d'Ivoire a abrité d'importantes rencontres d'éminents acteurs des institutions internationales du secteur économique et social.

C'est un témoignage éloquent du dynamisme de la coopération multilatérale de la Côte d'Ivoire.

Aujourd'hui, la tenue de la présente réunion en terre ivoirienne est une illustration supplémentaire du rayonnement de cette brillante coopération qui vise à relever ensemble les défis économiques, sociaux voire environnementaux qui s'imposent à nos États.

Dans cette optique, la contribution des Conseils Économiques et Sociaux et Institutions Similaires est vivement attendue pour accompagner les pouvoirs publics dans l'accomplissement de leurs missions au service de nos populations respectives.

Vos institutions, par leur représentativité, et leur légitimité sont appelées à constituer un véritable trait d'union entre les pouvoirs publics et la société.

- **Monsieur le Président du Conseil Économique Social, environnemental et Culturel, cher frère,**

Je voudrais au nom du Chef de l'État, Son Excellence Alassane OUATTARA et au nom de Monsieur Amadou Gon COULIBALY, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'État,

vous dire l'excellence du travail qu'accompli votre Institution dans divers domaines et qui constituent une source d'inspiration pour l'action gouvernementale.

À l'exemple de votre institution, les autorités Ivoiriennes sont confiantes quant à la qualité et la pertinence des recommandations qui permettront aux institutions consultatives africaines de renforcer la coopération pour un mieux-être de nos populations.

Aussi, je voudrais solennellement assurer le Bureau de l'Union du total soutien de la Côte d'Ivoire et inviter les délégués à informer leurs Gouvernements respectifs des bonnes dispositions des autorités Ivoiriennes à cet égard.

- **Messieurs les Présidents,**
- **Mesdames et Messieurs les chefs de Délégation,**

Au terme de mon propos, je voudrais, au nom de Son Excellence Monsieur le Président de la République et au nom du Gouvernement, souhaiter plein succès à vos travaux.

Je vous remercie ■

Dr Boukassoum HAÏDARA

Président de l'Union des Conseils Économique et Social d'Afrique



- **Monsieur le Ministre auprès du Président de la République Chargé des Relations avec les Institutions de la République,**
- **Monsieur le Président du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de la Côte d'Ivoire ;**
- **Messieurs les Présidents et chefs de délégations des pays membres du Bureau de l'Union des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires d'Afrique (UCESA) ;**
- **Mesdames, Messieurs les membres du CESEC de la République de Côte d'Ivoire ;**
- **Mesdames, Messieurs les représentants des médias publics et privés ;**
- **Distingués Invités, Mesdames, Messieurs, en vos rangs, qualités, grades, tout protocole, observé ;**
- **Mesdames et Messieurs ;**

Je voudrais avant tout propos, exprimer les sincères remerciements et la profonde

gratitude des Présidents et Chefs de délégations, membres du Bureau de l'UCESA, aux Autorités politiques et Administratives de la République de Côte d'Ivoire pour leur présence effective qui rehausse indubitablement, l'éclat de la cérémonie d'ouverture de la présente Réunion du Bureau de l'Union des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires d'Afrique. Nous saluons également avec ferveur et déférence, le leadership de Son Excellence Monsieur Alassane Dramane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, pour ses efforts inlassables pour la stabilité, la paix et le développement durable de notre Continent et surtout pour sa stratégie de mise en orbite de la République sœur de Côte d'Ivoire sur la voie d'une véritable émergence qui doit faire école.

Qu'il plaise à Monsieur le Ministre, de transmettre à SEM Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, l'expression de la très sincère sympathie du peuple malien et l'assurance de la haute considération et du profond respect de son frère et ami SEM Ibrahim Boubacar KEITA,

Président de la République du Mali, Chef de l'Etat.

• **Excellences, Mesdames Messieurs,**

Permettez-moi également d'adresser à mon Cher frère et ami, Monsieur Charles Kofi Diby, Président du CESEC de la Côte d'Ivoire, nos sincères remerciements et notre profonde gratitude pour avoir sollicité et obtenu du Président de la République, l'autorisation de tenir ici à Abidjan la réunion du Bureau de notre Union panafricaine, l'UCESA.

Ces remerciements s'adressent également au peuple de ce pays frère, pour la légendaire hospitalité «AKWABA» qui nous a été réservée depuis notre arrivée en terre africaine de Côte d'Ivoire.

• **Excellences, Mesdames, Messieurs,**

Depuis la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de notre Union continentale les 10 et 11 octobre 2017 à Bamako, au cours de laquelle les Présidents et Chefs de délégation de notre faitière, nous ont portés à la tête de l'organisation panafricaine (UCESA), le soutien et la qualité de la participation du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de la République de Côte d'Ivoire, ne nous ont jamais faits défaut. Pour cet accompagnement et cette marque de solidarité, je saisis cette tribune, Monsieur le Président, pour vous remercier et vous témoigner toute notre reconnaissance.

Aussi, je vous adresse au nom de tous les Etats membres de l'UCESA, nos très vives félicitations pour l'honneur fait au Continent africain à travers votre désignation unanime à la tête de notre organisation internationale voire mondiale, j'ai nommé, l'Association Internationale des Conseils Economiques, Sociaux et Institutions Similaires (AICESIS) lors de son Conseil d'Administration tenu le 7 Mars 2019 à Curaçao dans les Caraïbes.

• **Mesdames et Messieurs,**

A cette étape du bilan à mi-parcours du bureau mis en place en Octobre 2017 à Bamako et dont la vice-présidence est assurée par le Président du CESEC de Côte d'Ivoire et ceux des CESE du Gabon et du Maroc, qu'il me soit permis d'adresser mes vives félicitations à tous ces membres du Bureau pour les résultats obtenus et qui ont amélioré la

visibilité de notre union continentale, l'UCESA. A cette marque de reconnaissance, je me permets, d'associer et de rendre un vibrant hommage à la Présidente d'honneur de notre prestigieuse Union, Mme Aminata Tall, Présidente du CESE du Sénégal pour son assistance permanente à l'accomplissement des missions du Bureau.

• **Excellences Mesdames, Messieurs, chers Collègues,**

Honorés depuis Octobre 2017, des nouvelles charges de Président ou de Vice-Président en exercice de l'Union des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires d'Afrique (UCESA), le Bureau de notre Institution continentale, même avec les missions constitutionnelles de chaque Président de Conseil Economique et Social, membre dudit Bureau, a tout mis en œuvre pour mieux assurer la gestion simultanée de leurs missions nationales avec celles de l'UCESA, toutes aussi exaltantes que sacerdotales.

• **Excellences, Mesdames, Messieurs, Honorables Invités;**

Convient-il de rappeler les buts que notre Institution panafricaine s'est fixée en octobre 2001 à Cotonou. Il s'agit essentiellement entre autres de:

- Mettre en œuvre une dynamique permettant l'implication effective de nos Institutions à tout processus d'intégration africaine ;

- Œuvrer au rapprochement des pays avec la constitution d'entités économiques, sociales cohérentes et viables ;

- Etablir des liens de partenariat mutuellement avantageux avec tout groupement à caractère, économique, social, environnemental et culturel.

- Concrétiser le positionnement visible et effectif de l'UCESA dans les organes de l'Union Africaine ainsi que le renforcement de partenariat gagnant-gagnant avec la CEDEAO et l'UEMOA ;

- Elaborer un plan d'action visant à élargir l'UCESA à d'autres membres comprenant tous les Etats de l'Afrique francophone, anglophone, hispanophone, lusophone et arabophone.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Au titre de la mise en œuvre de la feuille de

route élaborée à Bamako pour la mandature 2017-2019 de l'UCESA, nous pouvons retenir essentiellement :

Que la première réunion de notre Union continentale s'est tenue ici à Abidjan le 17 Novembre 2017 en marge de la 4ème Rencontre des acteurs économiques et sociaux et des Conseils Economiques et Sociaux d'Afrique et de l'Union Européenne.

Au cours de cette réunion, l'UCESA a signé un protocole d'accord de coopération et de partenariat avec le Comité Economique et Social Européen(CESE).

La deuxième réunion du bureau de notre Union panafricaine, s'est tenue à Rabat au Maroc les 24 et 25 avril 2018 sur la mise en œuvre de la feuille de route de notre Union, élaborée à Bamako en octobre 2017.

Au terme de cette réunion, il a été décidé que l'UCESA organise les 30 et 31 Octobre 2018 à Rabat, un Séminaire International conjointement avec la Chambre des Représentants et le Conseil économique, social et environnemental du Royaume du Maroc sur : « le Rôle des Parlements et CES-IS face aux nouveaux défis de la Migration ».

Ce séminaire a adopté l'Appel de Rabat.

- **Mesdames et Messieurs,**

Faut-il souligner que ce séminaire a été immédiatement suivi par la participation à Beijing du 05 au 09 novembre 2018, de certains Présidents et Chefs de Délégations des Conseils membres de l'UCESA, sur invitation du Président du Conseil économique et social de la République Populaire de Chine, à un atelier sur la : « Co-construction sino-africaine de l'initiative la Ceinture et la Route ». Cette rencontre a été sanctionnée par la Déclaration dite de Beijing.

Enfin, l'exercice de la première année de notre mandat, s'est achevée par la tenue de l'Assemblée générale de l'UCESA à Libreville au Gabon les 28 et 29 novembre 2018, autour du thème : « le Rôle des CES-IS face aux défis de financement de l'adaptation au changement climatique ».

Notons que cette Assemblée Générale a procédé à la validation de l'adhésion de la République Centrafricaine au sein de notre Institution panafricaine et à l'adoption de la Déclaration de Libreville.

Rappelons qu'en marge de cette rencontre de Libreville, le Bureau a tenu une réunion au cours de laquelle il a été procédé à l'évaluation de l'état de la mise en œuvre de la feuille de route de notre Union en termes d'activités menées par le Bureau.

- **Excellences, Mesdames, Messieurs,**
- **Chers participants,**

Je profite de cette tribune officielle pour adresser nos sincères remerciements à l'Association Internationale des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires (AICESIS), à l'Union des Conseils Economiques et Institutions Similaires des Etats et Gouvernements, membres de la Francophonie (UCESIF), au Conseil Economique, Social des Nations Unies (ECOSOC), avec lesquels notre projet de feuille de route élaborée au cours de notre Assemblée Générale de Bamako, a formellement recommandé au bureau de développer des relations de partenariat dynamique et fécond.

- **Excellences, Mesdames, Messieurs,**
- **Chers Invités ;**

Enfin, l'Union faisant la force, nous devons mutualiser notre savoir, notre savoir-faire et explorer notre génie créateur pour mettre en place d'ici la fin de notre mandat, des dispositifs fiables nous permettant d'atteindre l'objectif d'élargissement de notre Union à d'autres Institutions similaires et de définir une stratégie de sensibilisation de nos membres à la Culture du paiement régulier des cotisations. Aussi, pourrions-nous examiner les possibilités d'exploitation d'autres sources légales de financement de nos activités.

C'est sur ces propositions concrètes, indispensables au rayonnement de notre faitière Continentale, que je souhaite plein succès à notre Réunion d'Abidjan en vous remerciant Mesdames, Messieurs, de votre aimable attention ■

Communiqué final sanctionnant la troisième réunion du Bureau de l'Ucesa

1. A l'invitation du Docteur Boulkassoum HAÏDARA, Président du Conseil économique, social et culturel (CESC) du Mali, Président en exercice de l'Union des Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires d'Afrique (UCESA), les membres du Bureau de ladite organisation ont tenu une réunion ordinaire, le mercredi 3 avril 2019, à Abidjan, en Côte d'Ivoire, précisément au siège du Conseil économique, social, environnemental et culturel (CESEC).

2. Etaient présents à cette importante rencontre, les Présidents des Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires membres du Bureau ou leurs Représentants, à savoir :

- le Conseil économique, social et culturel du Mali assurant la Présidence de l'UCESA ;
- le Conseil économique, social et environnemental du Gabon assurant la Vice-présidence ;
- le Conseil économique, social et environnemental du Maroc assurant la Vice-présidence ;
- le Conseil économique, social, environnemental et culturel de la Côte d'Ivoire assurant la Vice-présidence ;
- le Conseil économique, social et environnemental du Sénégal assurant la Présidence d'honneur.

3. Ouvrant la série des allocutions, Monsieur Charles Koffi DIBY, Président du Conseil économique, social, environnemental et culturel de la Côte d'Ivoire, a souhaité Akwaba, la cordiale bienvenue, à ses pairs ainsi qu'aux membres des délégations venues prendre part à la réunion ordinaire du Bureau de l'UCESA.

Il a ensuite traduit à l'ensemble des Présidents des institutions membres de l'UCESA, sa profonde gratitude pour le choix porté sur sa personne pour être le candidat africain lors de l'élection du Président de l'Association internationale des Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires, à Curaçao, le 7 mars 2019.

S'adressant au Ministre chargé des Relations avec les Institutions de la République dont il a salué

la présence distinguée, Monsieur Charles Koffi DIBY a exprimé sa parfaite reconnaissance au Chef de l'État, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, pour sa constante sollicitude à l'égard de l'Institution consultative ivoirienne.

4. Intervenant à son tour, le Docteur Boulkassoum HAÏDARA, Président du CESC du Mali, Président en exercice de l'UCESA a, au nom des plus hautes autorités maliennes ainsi que des participants, loué les prévenances des autorités ivoiriennes avec à leur tête Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République.

5. Monsieur Gilbert Kafana KONÉ, Ministre chargé des Relations avec les Institutions de la République, a procédé à l'ouverture des travaux.

Dans son allocution, celui-ci a, au nom du Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA et du Gouvernement ivoirien, réitéré le traditionnel Akwaba aux hôtes de marque de la Côte d'Ivoire.

Il s'est félicité du choix porté sur la capitale économique ivoirienne pour abriter la présente rencontre.

Par ailleurs, il a adressé les sincères remerciements du Gouvernement ivoirien à l'ensemble des pays membres de l'UCESA pour l'unanimité faite autour du Président Charles Koffi DIBY qui a permis sa brillante élection à la tête de l'Association internationale des Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires, à Curaçao, le 7 mars 2019. Avant de clore son propos, l'émissaire du Gouvernement a souhaité un franc succès aux travaux.

6. La réunion proprement dite comportait à son ordre du jour les points ci-après :

1. Informations;

2. Adoption du compte-rendu de la réunion du Bureau du 28 novembre 2018, tenue à Libreville, au Gabon ;

3. Suivi de la Feuille de route ;

4. Exposé des Activités connexes ;

5. Désignation des membres de l'UCESA au sein du

Conseil d'administration de l'AICESIS ;

6. Point des contributions des institutions membres de l'UCESA ;

7. Détermination de la date et du lieu de la prochaine réunion du Bureau ;

8. Divers.

7. Examinant l'ordre du jour de la réunion, le Bureau a écouté avec une attention soutenue le Président de l'UCESA, le Docteur Boukassoum HAÏDARA, sur l'exécution de la Feuille de route. Le Bureau a adressé ses vifs remerciements au Président Boukassoum HAÏDARA pour l'énorme travail accompli et l'a encouragé à poursuivre ses efforts pour la réalisation totale des diligences de la Feuille de route.

8. Relativement au suivi des activités connexes, après un exposé fait par le Secrétaire général de l'UCESA, les participants à la réunion se sont félicités des initiatives louables prises.

9. La réunion d'Abidjan a fixé le lieu de la prochaine Assemblée générale de l'UCESA qui se tiendra à

Rabat au Maroc au cours du dernier trimestre 2019 à une date qui sera communiquée ultérieurement.

10. La réunion a adressé ses vives félicitations au Président Charles Koffi DIBY, Président du CESEC de Côte d'Ivoire pour sa brillante élection en qualité de Président de l'Association internationale des Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires (AICESIS) ainsi que pour la parfaite organisation de la présente rencontre.

11. Les membres du Bureau de l'UCESA ont exprimé leur infinie gratitude à Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, au Gouvernement et au peuple ivoiriens pour toutes les commodités dont ils ont bénéficié durant leur séjour ■

Fait à Abidjan, le 3 avril 2019

Le Secrétaire général de l'UCESA

Dramane TRAORÉ

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL



LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE CONSULTATIVE

«... LIEU DE RENCONTRE DE TOUTES LES DIVERSITÉS D'INTÉRÊTS,
D'ACTIVITÉS, DE COMPÉTENCES
AU SERVICE DE LA RÉPUBLIQUE...»

Visitez le site web du CESEC : www.lecesec.ci

CESEC EN BREF

WEBMAIL



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL,
ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL



L'INSTITUTION ▾

LE PRESIDENT ▾

LE BUREAU DU CESEC ▾

TEXTES ET LOIS ▾

ACTUALITES ▾

SAISINES ET AVIS

CONTACTS

FLASH INFOS >

RECHERCHE



MOT DU PRESIDENT



Chers Internauts,
Bienvenue sur le Site
Web du Conseil
Economique, Social,
Environnemental et
Culturel (CESEC) de la
République de Côte
d'Ivoire. Au mom...

**M. Charles KOFFI
DIBY**

Conseil économique,
Social, Environnemental
et Culturel Côte d'Ivoire

Angle Boulevard Carde
Avenue Terrasson
de Fougères
Abidjan - Plateau

04 BP 301 ABidjan 04

Tél. : +225 20 25 02 00
Fax : +225 20 22 12 88

Site :
<http://www.lecesec.ci>

GALERIE PHOTO



CEREMONIE DE PRESENTATION DE
VOEUX DES CONSEILLERS AU
PRÉSIDENT DU CESEC

© 11/01/2018

VIDEOS



Charles Koffi Diby nommé Président
du Conseil Economique et Social

© 18/04/2018